

DÉLIBÉRATIONS

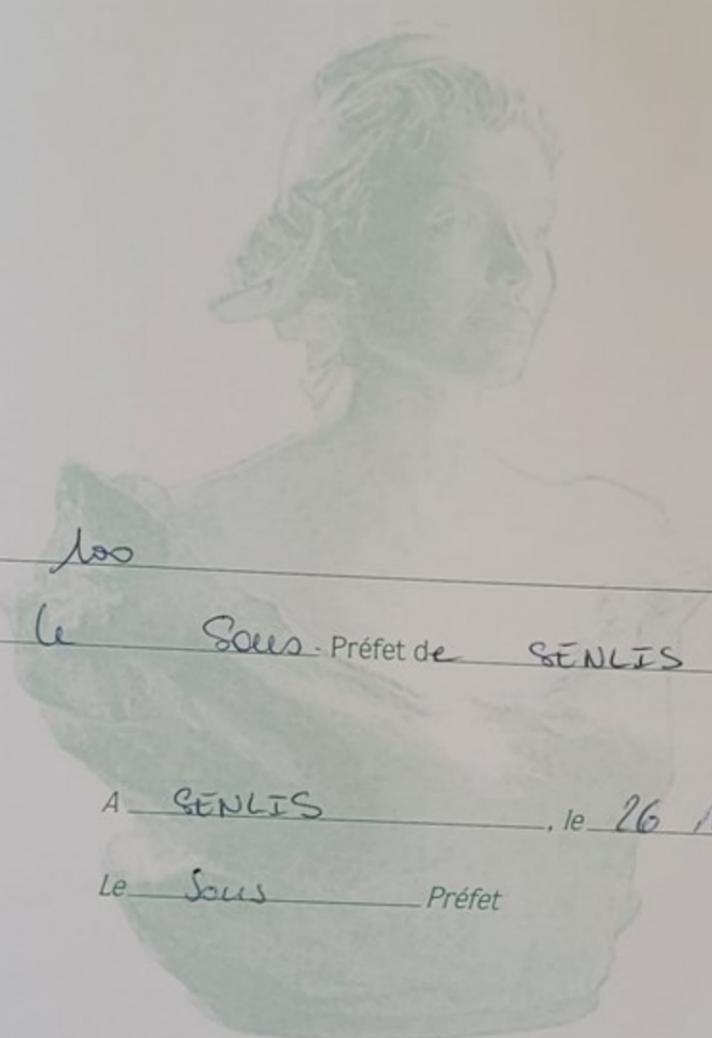
25 FEVRIER (9) / 23 JUIN 2008 (14)

DÉPARTEMENT	OISE
ARRONDISSEMENT	
CANTON	
COMMUNE	MONTATAIRE

410W 2

Ville de Montataire  
Archives Communales  
Propriété publique

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL (1)



Le présent registre, contenant 100 feuillets,  
a été coté et paraphé par Mr Le Sous-Préfet de SENLIS

A SENLIS, le 26 Novembre 2007  
Le Sous Préfet de Senlis

pour le sous-préfet de Senlis,  
l'attachée de préfecture déléguée  
*[Signature]*  
Ferroudja RAHOUI

COMMENCÉ le : \_\_\_\_\_ TERMINÉ le : \_\_\_\_\_



*premier feuillet*  
pour le sous-préfet de Senlis,  
l'attachée de préfecture déléguée  
*Ferroudja RAHOUI*



SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

•••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

ETAIENT EXCUSES : M. RAYMOND - M. WOZNIAK

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

•••••

09) BILAN DE LA POLIQUE FONCIERE 2006

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un bilan de la politique foncière pour l'année 2006, sont exposés les éléments suivants :

La ville de Montataire a réalisé, dans le courant de l'année 2006 :

4 cessions :

- Parcelles AK 617-619-640-642-643-645-646-648-650-653-656-659-660-663-665-666-668-669-670-671 vendues à OISE HABITAT pour la construction de logements sur le secteur des Chères Vignes
- Parcelles AD 225-226-227-230-231-562-564-566-569-571-573-575-577-578 vendues à la S.C.I. H.P. pour l'extension de son activité
- Parcelle AC 53 vendue à M. et Mme DEBELLEMANIERE pour l'extension de leur propriété
- Parcelle AK 672 vendue à M. et Mme KOZLOWSKI pour l'extension de leur propriété

6 acquisitions :

Dans le cadre des réserves foncières :

- Parcelle AW 12 - rue Anatole France - acquise à Mme AUGE
- Parcelles AK 447-448 - secteur Chères Vignes - acquises aux conjoints DE VOS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

- Parcelles AB 70-84-86-90-111-120-121-125-132-137 AC 17-44-62-67-70-79-103-125-128-130-160-162-201-203-233-235-239-248-255-377 AD 204-345-353-377-394-396-397-400-414-420-423-439-450-451 AE 140-151-160-169-173-177-181-207-215-310-381-383 AH 83 AI 2-25-35-491 AW 34-86 AY 381-385 ZA 7-43 ZB 107-108-109-126-127-130-178-179-180 acquises à l'ETAT (Biens sans maître)

Dans le cadre de l'aménagement de la Sente des Chères Vignes :

- Parcelle AK 517 acquise par voie de préemption aux consorts GILBERT

Dans le cadre de la réalisation de logements à caractère social :

- Parcelles AX 184-186-188 – rue de Nogent - acquises par voie de préemption aux consorts CONTANT

1 échange :

Dans le cadre de la régularisation du protocole d'accord du 31 janvier 1992 et d'un avenant au protocole du 9 août 2002 entre les consorts GODART et la Ville :

- Parcelles AI 8-13-14-16-19-21-26-27-29-37-42-436-490-798-799-801 ZB 55 à 62-337-338-341 ont été cédés à M. GODART contre les parcelles ZD 4-146-209 AC 161-378-379 AD 390-425

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Prend acte** du bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune pour l'année 2006.

CESSIONS 2006			
Nom du dossier	Section Cadastre	Prix de vente	Date de signature de l'acte notarié
OISE HABITAT	AK 617-619-640-642-643-645-646-648-650-653-656-659-660-663-665-666-668-669-670-671	42 000,00 €	7 et 9 mars 2006
S.C.I. H.P.	AD 225-226-227-230-231-562-564-566-569-571-573-575-577-578	88 895,69 €	8 juin 2006
DEBELLEMANIERE	AC 53	800,00 €	12 juin 2006
KOZLOWSKI	AK 672	5 988,00 €	26 juin 2006

SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS

ACQUISITIONS 2006			
Nom du dossier	Section cadastrale	Prix d'acquisition	Date de signature de l'acte
AUGE	AW 12	750,00 €	9 mars 2006
DE VOS	AK 447-448	1500,00 €	16 mars 2006
ETAT	AB 70-84-86-90-111-120-121-125-132-137 AC 17-44-62-67-70-79-103-125-128-130-160-162-201-203-233-235-239-248-255-377 AD 204-345-353-377-394-396-397-400-414-420-423-439-450-451 AE 140-151-160-169-173-177-181-207-215-310-381-383 AH 83 AI 2-25-35-491 AW 34-86 AY 381-385 ZA 7-43 ZB 107-108-109-126-127-130-178-179-180	16 000,00 €	12 juin 2006
GILBERT	AK 517	10 520,00 €	20 novembre 2006
CONTANT	AX 184-186-188	45 000,00 €	20 novembre 2006

ECHANGE 2006			
Nom du dossier	Section Cadastrale	Prix de vente	Date de signature de l'acte notarié
GODART/VILLE	AI 8-13-14-16-19-21-26-27-29-37-42-436-490-798-799-801 ZB 55 à 62-337-338-341 contre ZD 4-146-209 AC 161-378-379 AD 390-425	Sans soulte	13 mars 2006

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

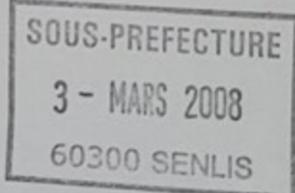
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

ETAIENT EXCUSES : M. RAYMOND - M. WOZNIAK

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

**10) SENTE DESAFFECTEE TRAVERSANT L'EMPRISE FONCIERE CEDEE A L'ASSOCIATION FONCIERE LOGEMENT - DECLASSEMENT**

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la sente Jules Uhry, qui relie la rue Roger Salengro à la rue Jules Uhry appartient au domaine public communal ;

Considérant que cette sente n'est plus affectée à l'usage du public sur une partie de son tracé correspondant à 142 m<sup>2</sup> conformément au plan ci-joint, depuis qu'ont été réalisés les aménagements des abords de l'école Henri Wallon ;

Considérant qu'en vertu de l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien ne fait plus partie du domaine public dès lors qu'il n'est plus affecté à l'usage direct du public ;

Considérant, de plus, qu'en vertu de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le déclassement d'une voie est dispensé d'enquête publique préalable dès lors que l'opération ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ;

Considérant que les 27 m<sup>2</sup> de la sente correspondant à la partie n°4 du plan ci-joint sont nécessaire à la réalisation de l'opération de logements envisagée par l'Association Foncière Logement ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2141-1 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-3 ;

Vu le plan de déclassement établi par le cabinet de géomètres AEBY-MOISARD en décembre 2007 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2007 autorisant notamment la cession de 27 m<sup>2</sup> de la sente une fois son déclassement effectué à l'Association Foncière Logement ;

Considérant ainsi l'utilité de l'opération ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**

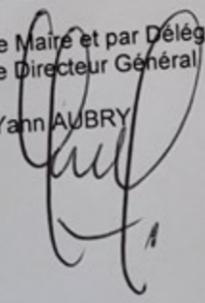
**Décide** de déclasser 142 m<sup>2</sup> de la sente Jules Uhry non affectés à l'usage direct du public conformément au plan de déclassement ci-joint.

**Décide** la cession de 27 m<sup>2</sup> déclassés à l'Association Foncière Logement conformément au plan de déclassement ci-joint et à la délibération du 17 décembre 2007.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

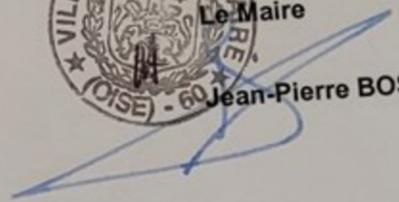
Acte reçu à la Sous Préfecture le : 3/23/2008  
Publié ou notifié le : 3/23/2008  
Le Maire certifie que le présent Acte à caractère exécutoire à la Date du 3/23/2008 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY

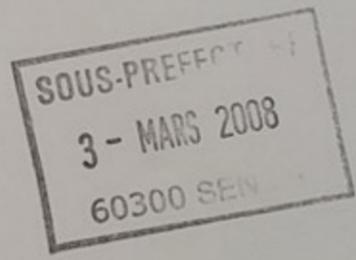


Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Jean-Pierre BOSINO



SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

ETAIENT EXCUSES : M. RAYMOND - M. WOZNIAK

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

••••

11) PRU DES MARTINETS - Etudes de maîtrise d'œuvre des projets du secteur "FABIEN" - Appel d'offres

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'urbanisme, des affaires économiques et développement industriel, exposant :

Considérant que la ville de Montataire a signé, le 3 septembre 2007, avec l'ANRU, le Conseil Général de l'Oise et les bailleurs sociaux, la convention financière du Projet de Renouvellement urbain du quartier des Martinets ;

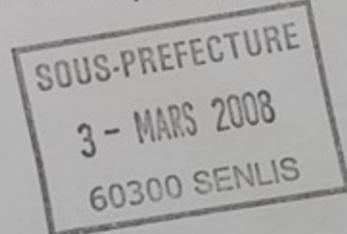
Considérant que ce programme prévoit la réalisation des projets suivants sur le secteur « Fabien » :

- requalification de la rue du Colonel Fabien : 530 730 € HT
- traitement du triangle rue Jules Uhry / rue du Colonel Fabien : 359 932 € HT
- traitement du carrefour rue PV Couturier / rue du Colonel Fabien : 168 880 € HT
- résidentialisation « Cité 53, bâtiment 4 » : 316 744 € HT
- résidentialisation « Cité 17 - Argillère » : 327 830 € HT

Considérant que l'ensemble de ces projets concerne le même secteur, il apparaît cohérent de lancer les études de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble de l'opération soit pour un coût total de :

**Coût total des projets : 1 704 116 HT**

- o Travaux : 1 549 196 € HT
- o Maîtrise d'œuvre : 154 920 € HT ;



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que l'estimation du coût de maîtrise d'œuvre s'élève à **154 920 € HT**, il convient, conformément au code des Marchés Publics, d'organiser une consultation sous la forme d'un appel d'offre ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer toutes les pièces à intervenir.

**Précise** que les dossiers seront délivrés à titre payant sur la base des tarifs adoptés par le conseil municipal, dans sa séance du 8 octobre 2007.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 10/3/2008 .....

Publié ou notifié le :

..... 10/3/2008 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

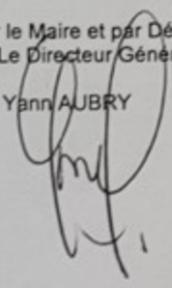
Date du ..... 10/3/2008 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

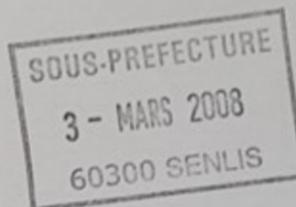
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

ETAIENT EXCUSES : M. RAYMOND - M. WOZNIAK

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

12) PARCELLES AE 38P-39-341-513-516-517-507-509-512-566P - ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION - SCI SCHOLLAERT ET CESSION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE L'OISE

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que, par une Déclaration d'Intention d'Aliéner en date du 16 novembre 2007, reçue en nos services le 19 novembre 2007, enregistrée sous le n°06041407T0111, la SCI SCHOLLAERT a manifesté son intention de vendre sa propriété cadastrée AE 38p-39-341-513-516-517-507-509-512-566p, sises 48, rue Victor Hugo à Montataire, pour une superficie évaluée dans la décision à environ 1963 m<sup>2</sup> et revue à la baisse à environ 1800 m<sup>2</sup> ;

Considérant que la Ville de Montataire souhaite, comme le POS l'indique, refaire la ville sur elle-même et diversifier l'offre de logement pour proposer à ses habitants de trouver sur le territoire de la commune l'ensemble des services nécessaires à leurs besoins ;

Considérant que l'acquisition de cette propriété située dans le bas de la ville permettrait d'accueillir une maison-relais et de proposer une nouvelle offre de logements sociaux sur un secteur qui n'en compte pas ;

Considérant ainsi l'utilité de cette acquisition au vue de la réalisation de l'opération d'aménagement ci-dessus précisée ;

Considérant de plus, que l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise a pour mission d'assurer le portage foncier pour le compte des collectivités locales lorsque celle-ci souhaite réaliser un projet d'intérêt public ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que ce portage foncier, sur une période de 60 ans, est avantageux pour la ville de Montataire et/ou le bailleur ;

Considérant ainsi l'utilité de cette cession ;

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner,  
Vu la décision d'acquisition par voie de préemption, signée du maire le 10 janvier 2008 et notifiée aux propriétaires le 11 janvier 2008,  
Vu l'estimation des domaines,  
Vu le plan cadastral,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A l'unanimité,**

**Décide** d'acquérir par voie de préemption les parcelles cadastrées AE 38p-39-341-513-516-517-507-509-512-566p, d'une superficie d'environ 1800 m<sup>2</sup>, sise 48, rue Victor Hugo à Montataire, appartenant à la SCI SCHOLLAERT, au prix fixé par la Déclaration d'Intention d'Aliéner, soit 200 000 euros, plus les frais d'agence s'élevant à la somme de 16 000 euros à la charge de la ville de Montataire.

**Décide** la cession de ces mêmes parcelles à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise au prix de 200 000 € pour qu'il en assure le portage foncier pour une durée de 60 ans.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir concernant la préemption.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer, dans le cadre du portage foncier, la convention à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise, cette convention prévoyant notamment un engagement de rachat par la ville de Montataire ou par l'opérateur retenu au terme du portage.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
..... 31.03.2008 .....  
Publié ou notifié le :  
..... 31.03.2008 .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du ..... 31.03.2008 .....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AJBRY

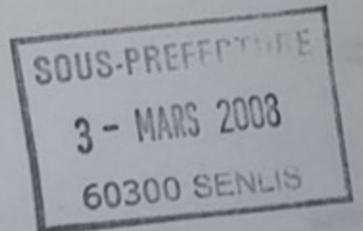
Yann AJBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



\*\*\*

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

**ETAIENT EXCUSES :** M. RAYMOND - M. WOZNIAK

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

\*\*\*

**13) PARCELLES AE 40p- 342p - ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION - Propriété de monsieur Yannick BOULAIS - Cession de ces mêmes parcelles à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise**

**Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :**

Considérant que, par une Déclaration d'Intention d'Aliéner en date du 21 novembre 2007, reçue en nos services le 23 novembre 2007, enregistrée sous le n°06041407T0114, M. Yannick BOULAIS a manifesté son intention de vendre sa propriété cadastrée AE 40p-342p, sises lieudit « les Jardins de Fourquevoie » à Montataire, pour une superficie évaluée dans la décision à environ 400 m<sup>2</sup>;

Considérant que la Ville de Montataire souhaite, comme le POS l'indique, refaire la ville sur elle-même et diversifier l'offre de logement pour proposer à ses habitants de trouver sur le territoire de la commune l'ensemble des services nécessaires à leurs besoins ;

Considérant que l'acquisition de cette propriété située dans le bas de la ville permettrait d'accueillir une maison-relais et de proposer une nouvelle offre de logements sociaux sur un secteur qui n'en compte pas ;

Considérant ainsi l'utilité de cette acquisition au vue de la réalisation de l'opération d'aménagement ci-dessus précisée ;

Considérant de plus, que l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise a pour mission d'assurer le portage foncier pour le compte des collectivités locales lorsque celle-ci souhaite réaliser un projet d'intérêt public ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que ce portage foncier, sur une période de 60 ans, est avantageux pour la ville de Montataire et/ou le bailleur ;

Considérant ainsi l'utilité de cette cession ;

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner,  
Vu la décision d'acquisition par voie de préemption, signée du maire le 10 janvier 2008 et notifiée aux propriétaires le 11 janvier 2008,  
Vu l'estimation des domaines,  
Vu le plan cadastral,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE,**

**Décide** d'acquérir par voie de préemption les parcelles cadastrées AE 40p-342p, d'une superficie d'environ 400 m<sup>2</sup>, sise lieudit « les Jardins de Fourquevoie » à Montataire, appartenant à M. Yannick BOULAIS, au prix fixé par la Déclaration d'Intention d'Aliéner, soit 32 000 Euros, plus les frais d'agence s'élevant à la somme de 3 000 Euros à la charge de la ville de Montataire.

**Décide** la cession de ces mêmes parcelles à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise au prix de 32 000 € pour qu'il en assure le portage foncier pour une durée de 60 ans.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir concernant la préemption.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer, dans le cadre du portage foncier, la convention à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise, cette convention prévoyant notamment un engagement de rachat par la ville de Montataire ou par l'opérateur retenu au terme du portage.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 3/03/2008  
Publié ou notifié le : 11/03/2008  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 11/03/2008 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

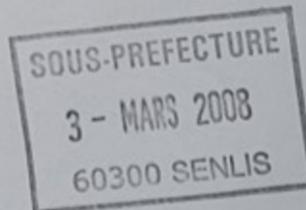
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

ETAIENT EXCUSES : M. RAYMOND – M. WOZNIAK

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

**14) PARCELLES AH 64-AH65 – ACQUISITION – Propriété des conjoints LE NECHET-DECLERCQ**

Sur le rapport de Monsieur Claude COUALLIER, adjoint au Maire, chargé des questions d'urbanisme, des affaires économiques et du développement industriel, exposant :

Considérant que les conjoints DE CLERCQ sont propriétaires des parcelles cadastrées AH 64-65, sise «Les Sablons» à Montataire, situées dans le secteur NC, d'une superficie totale de 1 082 m<sup>2</sup>,

Considérant que les conjoints DE CLERCQ souhaitent vendre à la Ville ces parcelles en nature de jardin afin qu'elles continuent à être cultivées,

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de ces parcelles,

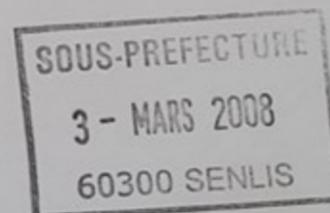
Considérant l'utilité de l'opération,

Vu le plan cadastral,

Vu l'estimation des domaines,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE,**



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**DECIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées AH 64-65 sises à Montataire d'une superficie totale de 1 082 m<sup>2</sup>, appartenant aux consorts DE CLERCQ au prix de 1.650 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
..... 3/03/2008 .....  
Publié ou notifié le :  
..... 7/03/2008 .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du ..... 7/03/2008 .....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour extrait certifié conforme,  
**Le Maire**  
**Jean-Pierre BOSINO**



Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

•-•-•

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

ETAIENT EXCUSES : M. RAYMOND - M. WOZNIAK

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•-•-•

15) PARCELLE AN 539P - 176 RUE JEAN JAURES - CESSION A MONSIEUR GAUTIAM ET MADEMOISELLE POIRET

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire de la parcelle cadastrée AN 539, sise lieudit à Montataire, située dans le secteur UA du POS, d'une superficie de 803 m<sup>2</sup>, pour l'avoir acquise à Monsieur ANCEAU en 1993,

Considérant que Monsieur GAUTIAM et Mademoiselle POIRET souhaitent se porter acquéreurs de ces lots à usage d'habitation,

Considérant que cette délibération annule et remplace celle du 14 mai 2007,

Considérant l'utilité de l'opération,

Vu l'estimation des domaines,

Vu la promesse de vente,

Vu le plan cadastral,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS

Abroge la délibération n° 15 du conseil municipal en sa séance du 14 mai 2007,

Décide la cession de la parcelle cadastrée AN 539 lots 202-203-204-304-305, sis 176 rue Jean Jaurès à Montataire, d'une superficie totale de 97 m<sup>2</sup> au montant de 66 870,00 €

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

3/03/2008

Publié ou notifié le :

7/03/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du 7/03/2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS

•••••  
L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

**ETAIENT EXCUSES** : M. RAYMOND - M. WOZNIAK

**ETAIENT ABSENTS** : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GODARD

•••••  
**16) AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE - Société NATURECO - Extension des activités de la plate-forme de compostage**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Considérant la volonté de la société NATURECO d'obtenir l'autorisation d'étendre les activités de la plate-forme de compostage à Nogent-sur-Oise;

Considérant que cette activité est soumise à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Considérant que Monsieur Le Préfet, par un courrier en date du 27 décembre 2007, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet ;

Considérant que cette demande formulée par NATURECO ne soulève pas d'observation particulière ;

Vu le dossier d'enquête publique relatif à la demande de NATURECO en vue d'obtenir l'autorisation d'étendre les activités de la plate-forme de compostage à Nogent-sur-Oise;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Emet à l'unanimité un avis favorable** concernant l'extension des activités de la plate forme de compostage par la société NATURECO.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 3/03/2008 .....

Publié ou notifié le :

..... 7/03/2008 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du ..... 7/03/2008 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégué  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

B.P. 50209 - 60762

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

ETAIENT EXCUSES : M. RAYMOND - M. WOZNAK

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

••••

**17- MISE A DISPOSITION ET LOCATION D'UN AUTOCAR NEUF AVEC CONDUCTEUR - Appel d'offres ouvert**

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Que la ville de Montataire a décidé pour ses besoins en matière de transports en commun, de contracter avec une société, la mise à disposition d'un car plutôt que d'en assurer l'investissement.

En effet, il apparait plus intéressant, compte-tenu des moyens tant en personnel qu'en équipement, de louer le matériel neuf pour une durée de cinq ans, le loueur en garantissant l'entretien et le remplacement lors des pannes éventuelles.

Considérant les précédents contrats, les prestations peuvent être définies comme suit :

Un autocar de 60 places environ de tourisme sera mis à disposition, neuf et pour une durée de cinq ans. Le kilométrage à effectuer annuellement est estimé à 35.000 Kms dont 10.000 Kms seront effectués par un chauffeur de la société, pour des sorties se déroulant hors horaire normal de service.

Considérant l'estimation de 44.000 € TTC/ an,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'Unanimité,**

SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS

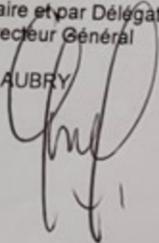
«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces à intervenir.

**Précise** que les dossiers seront délivrés à titre payant sur la base des tarifs adoptés par le conseil municipal, dans sa séance du 8 octobre 2007.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
..... 31.03.2008 .....  
Publié ou notifié le :  
..... 31.03.2008 .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du ..... 31.03.2008 .....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY

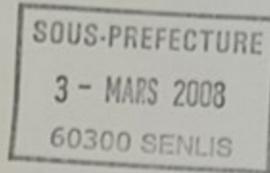


Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

**ETAIENT EXCUSES :** M. RAYMOND – M. WOZNIAK

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**18- DESENCLAVEMENT DE LA CITE MERTIAN ET MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AERIENS IMPASSE DU CHEMIN DE FER – Appel d'offres ouvert**

Sur le rapport de Monsieur KORDJANI, Adjoint au Maire, exposant :

Que le projet de désenclavement monté avec les riverains à l'occasion des deux réunions publiques, prévoyait :

- la création de 32 parkings
- l'aménagement d'une placette
- la voie de désenclavement impasse du Chemin de Fer / Cité Louis Blanc
- la mise en souterrain des réseaux dans l'emprise des travaux
- la mise en place de l'éclairage public conforme au schéma lumière

En votant précédemment le budget 2008, le conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux ;

Compte tenu de la spécificité du chantier, il y a lieu de diviser les travaux en deux lots, à savoir :

- Lot n° 1: VRD
- Lot n° 2 : Basse tension –Eclairage public, Télécommunication - télédistribution

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 236.000,00 € TTC.

Il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces des marchés à intervenir.

**Précise** que les dossiers seront délivrés à titre payant sur la base des tarifs adoptés par le conseil municipal, dans sa séance du 8 octobre 2007.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 3/03/2008 .....

Publié ou notifié le :

..... 3/03/2008 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

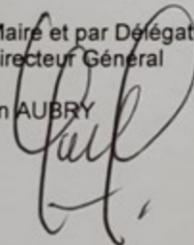
Date du ..... 3/03/2008 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

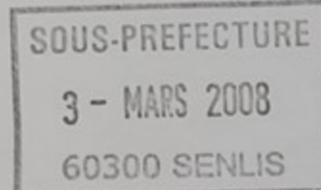
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

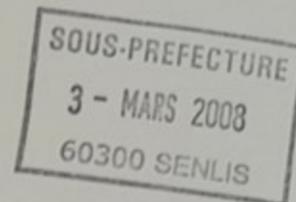
Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008



•-•-•

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

**ETAIENT EXCUSES** : M. RAYMOND - M. WOZNIAK

**ETAIENT ABSENTS** : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GODARD

•-•-•

19) CONTRAT DE MISE A DISPOSITION, INSTALLATION, MAINTENANCE ET PERMUTATION ANNUELLE DE JEUX EVOLUTIFS EN MATIERE PLASTIQUE DANS LES ECOLES MATERNELLES - APPEL D'OFFRES OUVERT

Sur le rapport de Madame DESCHAMPS, adjoint au maire, exposant :

Les cours d'écoles maternelles ainsi que la crèche municipale sont équipées de jeux d'enfants en location.

Le précédent contrat prévoyait la mise à disposition de 18 jeux répartis sur 8 sites, l'entretien, la maintenance, la rotation et la mise à disposition des jeux au centre aéré pendant les mois d'été.

Le contrat arrivant à terme et devant les résultats satisfaisants du concept, il paraît intéressant de le renouveler avec des prescriptions similaires.

Le nouveau contrat prévoira l'implantation de 18 jeux conformes à la réglementation européenne sur 8 sites.

Considérant l'investissement de base du futur prestataire pour la fourniture de jeux de qualité et afin de garantir un prix annuel du contrat acceptable, il convient de l'établir sur 6 ans.

La prestation annuelle peut-être estimée à 65.000 € T.T.C /an.

Il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces des marchés à intervenir.

**Précise** que les dossiers seront délivrés à titre payant sur la base des tarifs adoptés par le conseil municipal, dans sa séance du 8 octobre 2007.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 21.03.2008 .....

Publié ou notifié le :

..... 21.03.2008 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

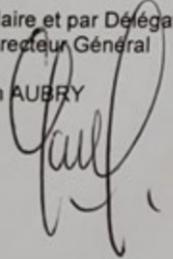
Date du ..... 21.03.2008 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE

3 - MARS 2008

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS

•••••  
L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPEY - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

ETAIENT EXCUSES : M. RAYMOND - M. WOZNIAK

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••••  
20) MUR DE SOUTÈNEMENT SIS 107 RUE DU JEU D'ARC - RECONSTRUCTION - CONVENTION AVEC LE SYNDIC DE COPROPRIETE

Sur le rapport de monsieur le Maire, exposant :

Que lors des intempéries du début d'année 2008, le mur de soutènement de la propriété cadastrée section AK n° 572 lieu dit « le Clos Gorget » s'est écroulé entraînant une partie de la chaussée rue du Jeu d'Arc.

Que pour des raisons de sécurité publique, la rue du Jeu d'Arc a été fermée à la circulation.

Qu'il convient désormais de procéder à la reconstruction du mur de soutènement estimée à 42.568 € hors taxes.

Que lors de l'assemblée générale du 31 janvier dernier, les membres du Syndicat des Copropriétaires de la « La Résidence du Jeu d'Arc » se sont prononcés favorablement sur la participation des travaux de reconstruction du mur à hauteur de 50% au prorata du linéaire du mur.

Que l'assemblée générale a délégué tout pouvoir au Syndic LAMY Gestrim pour signer la convention nécessaire à la réalisation des travaux.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

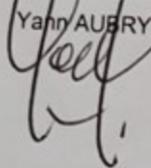
Que cette convention définira les modalités de participation des deux partenaires à la réalisation des travaux (délégation de la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre) et au financement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Syndic LAMY Gestrim définissant les modalités de participation technique et financière et toutes les pièces s'y rapportant.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
..... 31.03.2008 .....  
Publié ou notifié le :  
..... 31.03.2008 .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du ..... 31.03.2008 .....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

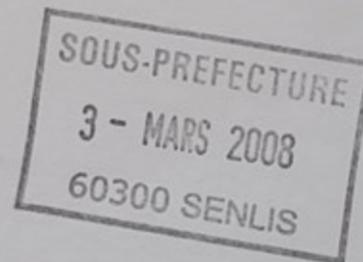
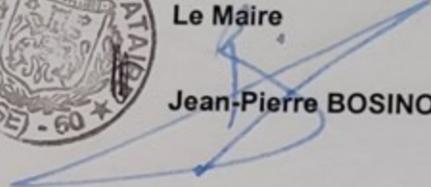
Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

**ETAIENT EXCUSES :** M. RAYMOND – M. WOZNAK

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**21) ENTREES D'IMMEUBLES 1/3 RUE DES MARTINETS ET 2/4 RUE JACQUES DECOUR - MISE EN LUMIERE - CONVENTION OPAC OISE HABITAT / VILLE DE MONTATAIRE**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

La ville a réalisé en 2006 des travaux relatifs à la résidentialisation des pieds d'immeubles situés avenue A.France.

L'OPAC OISE HABITAT et la ville de Montataire ont mis en place à chaque entrée d'immeuble un réflecteur équipé d'un luminaire.

Les deux partenaires proposent de poursuivre les aménagements, en équipant les entrées d'immeubles sises 1 – 3 rue des Martinets & 2 – 4 rue Jacques Decour, de réflecteurs équipés d'un luminaire.

Ces travaux seront menés sous maîtrise d'ouvrage et sous maîtrise d'œuvre de la ville et financés à hauteur de 50% par chaque partenaire. Ils sont estimés à 20.000 € TTC.

La ville émettra, après la réception des travaux, un titre de recette à l'encontre de l'OPAC OISE HABITAT.

Il convient donc de définir les modalités de participation des deux partenaires, l'OPAC OISE HABITAT et la ville, à la réalisation et au financement des travaux par l'intermédiaire d'une convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

**Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'OPAC OISE HABITAT définissant les modalités de participation technique et financière et toutes les pièces s'y rapportant.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 3.03.2008 .....

Publié ou notifié le :

..... 7.03.2008 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

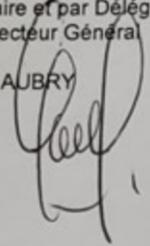
Date du ..... 1.03.2008 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

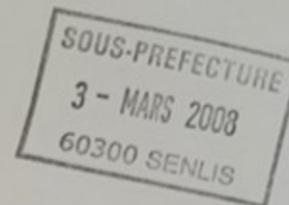


SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008



•••••  
L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRÉ représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

**ETAIENT EXCUSES :** M. RAYMOND - M. WOZNIAK

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••••

**22) SALLE DES SPORTS M. COENE & TRIBUNES MARCEL COENE - Aménagement de sanitaires « handicapés » - Demande de subvention**

**Sur le rapport de Monsieur Godard, adjoint au maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :**

Le diagnostic des établissements recevant du public en cours d'élaboration par la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées fait apparaître un certain nombre de travaux pouvant rapidement être réalisés.

L'aménagement de sanitaires adaptés aux handicapés s'inscrit dans la volonté de la municipalité de garantir à tous l'exercice des actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale, culturelle et sportive de notre ville.

La salle des sports et les tribunes du stade M COENE sont les bâtiments faisant l'objet de la présente demande de subvention.

La complémentarité de ces aménagements permettra notamment aux hémiplegiques atteints d'une paralysie gauche ou droite de pouvoir les utiliser.

L'adaptation porte aussi sur la mise en place de sièges et de robinetteries adéquates dans les douches des vestiaires.

Le montant des travaux est estimé à 20.600 € TTC.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

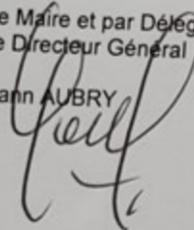
**A l'unanimité,**

**Approuve** les travaux d'aménagement de sanitaires « handicapés » au niveau de la salle des sports et des tribunes M. COENE

**Décide** de saisir le Centre National du Développement du Sport pour obtenir une subvention au taux le plus élevé.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
..... 31.03.2008 .....  
Publié ou notifié le :  
..... 31.03.2008 .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du ..... 31.03.2008 .....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY

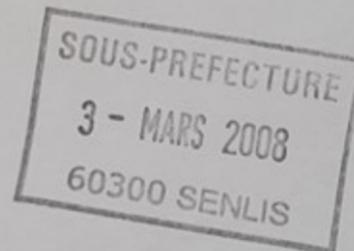


Pour extrait certifié conforme,



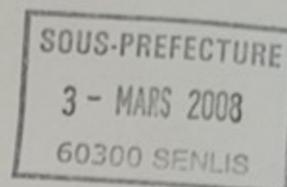
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008



•••••  
L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

**ETAIENT EXCUSES** : M. RAYMOND – M. WOZNIAK

**ETAIENT ABSENTS** : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GODARD

•••••

### 23- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE de l'Agglomération Creilloise : Approbation du Programme d'Actions 2008 de la Ville de Montataire

#### Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Suite à la signature de la Convention-Cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération creilloise 2007/2009, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour la deuxième année sur la Proposition de Programme d'Actions avancée par notre Ville.

Sont incluses dans cette Proposition de Programme 2008, les actions du Programme « Réussite Educative » financées à 100 % par l'Etat, ainsi que celles du Contrat Educatif Local de la Ville de Montataire portant sur l'année scolaire 2008/2009, et, celle nouvelle, enfin, inscrite dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de l'agglomération creilloise.

Les partenaires principaux de ces contrats sont l'Etat, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSé), le Conseil Général de l'Oise et la Caisse d'Allocations Familiales de Creil.

Le Comité de Pilotage Politique, réuni en Préfecture de l'Oise le 28 Janvier dernier, a examiné les financements CUCS disponibles en ce début d'année et a débattu des grandes orientations 2008.

Le tableau, ci-après, récapitule l'ensemble des projets 2008 et leur coût, classés par thème au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), du Contrat Educatif Local (CEL), du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) et des nouveaux financements de l'Union Européenne, projets assortis de leurs subventions respectives prévisionnelles souhaitées et portés par les différents Maîtres d'Ouvrage, qu'ils soient Ville de Montataire ou Associations de l'agglomération creilloise.

Les actions 2008 proposées ont été regroupées selon la nomenclature propre au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV).

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

SOUS-PREFECTURE

3 - MARS 2008

60300 SENLIS

Elles ont été examinées et actées par le Bureau Municipal du 04 février 2008.

Le Bureau de la Communauté de Communes de l'agglomération creilloise du 13 février 2008, en accord avec la Préfecture de l'Oise, a décidé que les trois grandes villes de l'agglomération creilloise réattribuent 25 % de leur enveloppe CUCS, soit pour Montataire 25 % de l'enveloppe « Quartier des Martinets » de 100 076 € = 25 019 €, soient reversés au bénéfice des actions proposées par la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise. Le Solde CUCS 2008 pour notre Ville est, donc, de 75 057 €.

Le Bureau de la CCAC a, également, réparti l'enveloppe 2008 au titre de l'Intégration et de la Lutte contre les Discriminations (ILD) comme suit :

COLLECTIVITES TERRITORIALES	ILD Pourcentage 2007	Enveloppe 2008 Affectée du même % que celui de 2007
CREIL	47 %	39 557 €
<b>MONTATAIRE</b>	<b>13%</b>	<b>10 605 €</b>
NOGENT/OISE	2%	1 918 €
VILLERS ST PAUL	10%	8 485 €
CCAC	28%	23 941 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>84 506 €</b>

Au total, la Ville de Montataire bénéficie en 2008 d'une première enveloppe CUCS de 85 662 € de l'ACSé pour le Quartier des Martinets correspondant à :

- 75 057 € au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)
- 10 605 € au titre de l'Intégration et de la Lutte contre les Discriminations (ILD)

soit au total **85 662 €** de crédits de l'ACSé affectés aux actions proposées au titre de la première enveloppe.

Le Comité de Programmation, réuni le 20 Février 2008 en sous Préfecture de Senlis, a arrêté les premiers financements d'ensemble des Programmes d'Actions 2008 des cinq Collectivités Territoriales de l'agglomération creilloise.

Une deuxième enveloppe de crédits au titre du CUCS, si des nouveaux crédits étaient réaffectés sur l'agglomération creilloise, est indiquée sur le tableau joint pour un montant de 8 000 €, sollicités au cours du deuxième semestre 2008.

Les financements de l'Etat (ACSé) au titre de la Politique de la Ville 2007 étaient restés stables par rapport à 2006 (dernière année du Contrat de Ville) 104 000 € environ au lieu de 101 000 €.

Par contre, les financements 2008 de l'Etat (ACSé) pâtissent d'une forte baisse de l'ordre de 17 %, d'environ 18 000 € au regard de la première enveloppe (86 000 € au lieu de 104 000 €).

Le Conseil Municipal sera informé des décisions financières qui pourraient intervenir ultérieurement courant 2008 et sera, donc éventuellement, appelé à redélibérer, si nécessaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la répartition des financements de l'Etat (ACSé) au titre du CUCS et de l'ILD au bénéfice des cinq Collectivités Territoriales composant l'agglomération creilloise.

**APPROUVE** la Proposition de Programme d'Actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2008 de la Ville de Montataire, récapitulant les actions, leur coût et leur plan de financement prévisionnel.

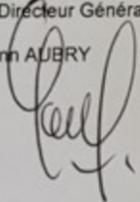
**AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter ce Programme d'Actions 2008 et à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires de l'opération de développement, social, urbain et économique, ainsi qu'auprès d'autres financeurs éventuels.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les participations financières de la Ville aux Associations, Maîtres d'Ouvrage tiers, portant des actions de ce Programme en 2008.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
 ..... 31.03.2008 .....  
 Publié ou notifié le :  
 ..... 31.03.2008 .....  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte à caractère exécutoire à la  
 Date du ..... 31.03.2008 .....  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
 3 - MARS 2008  
 60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

ETAIENT EXCUSES : M. RAYMOND - M. WOZNIAK

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

**24) TABLEAU DES EFFECTIFS N°15 - Modifications liées aux promotions internes**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

Vu la délibération n°17 du 14 mai 2007 relative au tableau des effectifs n° 15,

Vu la délibération n°31 du 17 décembre 2007 pour modification intermédiaire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité** de modifier le tableau des effectifs n° 15 de la manière suivante :

**Article 1 - Nominations liées aux promotions internes de l'année 2007 :**

Nomination au grade d'Attaché Territorial :

- Sur l'emploi de Responsable du Service Restauration
- Est supprimé un poste de rédacteur chef à temps complet
  - Est créé un poste d'Attaché Territorial à temps complet

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

## Nominations au grade de Rédacteur Territorial :

Sur l'emploi d'Assistante de Direction au sein de la Direction des Services Financiers  
 -Est supprimé un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet  
 -Est crée un poste de Rédacteur Territorial à temps complet

Sur l'emploi de Responsable du Service Comptabilité  
 -Est supprimé un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet  
 -Est crée un poste de Rédacteur Territorial à temps complet

## Nomination au grade de Contrôleur de travaux :

Sur l'emploi de Responsable du Service Voirie/Propreté  
 -Est supprimé un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet  
 -Est crée un poste de Contrôleur de travaux à temps complet

## Article 2 - Modification de poste :

Suite au départ à la retraite du maquettiste/graphiste au sein du Service Information  
 Imprimerie :

-Est supprimé un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet  
 -Est crée un poste de technicien territorial à temps complet

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

3/03/2008

Publié ou notifié le :

3/03/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

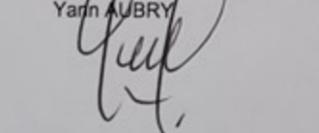
Date du 3/03/2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

3 - MARS 2008

60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

•-•-•

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

ETAIENT EXCUSES : M. RAYMOND - M. WOZNIAK

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

•-•-•

**25) REGIME INDEMNITAIRE - INSTAURATION DE LA PRIME SPECIFIQUE AU PROFIT DES PERSONNELS CADRES DE SANTE DE LA FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :**

Vu l'article 88 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu le Décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié ;

Vu le Décret n° 2006-973 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié relatif à la prime spécifique pour certains personnels de la filière sanitaire et sociale ;

Considérant que le décret n° 2006-973 du 1<sup>er</sup> août 2006 susvisé crée au profit de certains professionnels de la filière sanitaire et sociale par analogie avec les personnels de la Fonction Publique d'Etat, une prime spécifique dont le montant est défini par grade ;

Considérant que certains emplois municipaux relèvent de cette catégorie ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** Est instituée une prime spécifique selon les modalités suivantes :

GRADE	MONTANT MENSUEL DE REFERENCE
Puéricultrice Cadre de Santé	90,00 €
Puéricultrice	90,00 €

**Article 2 -** Les dispositions de l'article 1 ne sont pas applicables aux agents non titulaires. Cependant, le Maire peut attribuer un régime indemnitaire aux agents non titulaires recrutés sur la base de l'article 3 alinéas 1 et 3 de la loi du 26 janvier 1984 : emploi de niveau A ou emploi de remplacement d'un agent titulaire hors recrutement pour des besoins occasionnels ou saisonniers. Il s'agit essentiellement de missions nécessitant une qualification particulière.

**Article 3 -** Afin de tenir compte de la manière de servir, les agents ayant obtenu une notation inférieure à 10 sur 20 ne pourront bénéficier du régime indemnitaire défini dans l'article 1 pendant une durée d'un an à compter de la notification individuelle de la notation.

**Article 4 -** Dans le cas où une disposition réglementaire ultérieure entraînerait une diminution de rémunération des agents concernés, il serait dès lors appliqué la clause de sauvegarde indemnitaire prévue dans la loi du 26 janvier 1984 complétée par la loi du 16 décembre 1996.

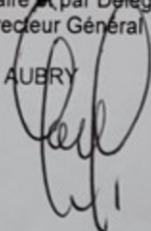
**Article 5 -** Le régime indemnitaire est maintenu en cas d'éloignement temporaire de service dans le cadre des congés maladie, accident de travail, congé maternité et congé de formation, sauf disposition légale ou réglementaire contraire.

**Article 6 -** Les présentes dispositions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :  
 ..... 3/03/2008 .....  
 Publié ou notifié le :  
 ..... 10/03/2008 .....  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte à caractère exécutoire à la  
 Date du ..... 3/03/2008 .....  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général

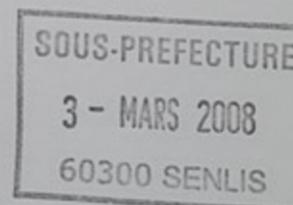
Yann AUBRY




Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

SOUS-PREFECTURE

3 - MARS 2008

60300 SENLIS

•••••  
L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPEL - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

ETAIENT EXCUSES : M. RAYMOND - M. WOZNIAK

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••••

## 26) HEURES SUPPLEMENTAIRES - ACTUALISATION JURIDIQUE DES CONDITIONS DE VERSEMENT D'HEURES SUPPLEMENTAIRES

### Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la Loi 84-56 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret du 6 septembre 1991 relatif au Régime Indemnitaires

Vu le Décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires ;

Vu la Délibération n° 13 du 28 juin 2004 fixant la liste des emplois ouvrant droit au versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Considérant que les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires sont destinées à rémunérer des travaux supplémentaires effectivement réalisés, dès lors qu'ils ne sont pas compensés par un repos ;

Que ces heures dépassent la durée réglementaire hebdomadaire du temps de travail et qu'elles sont effectuées à la demande de la Collectivité,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la liste des emplois ouvrant droit au versement des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires, dans les conditions prévues par le décret du 14 janvier 2002 ;

Le Comité Technique Paritaire ayant été consulté pour avis le 15 juin 2004 ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que le Décret n°2002-60 susvisé vient d'être modifié par un décret du 20 novembre 2007 qui étend le bénéfice des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires aux agents de la catégorie B ;

Considérant que cette actualisation juridique permettrait notamment de verser des heures supplémentaires à des cadres de catégorie B participant à des missions à caractère exceptionnel ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité:**

**Article 1** – Les emplois et missions déterminés ci-après, impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires par les agents stagiaires, titulaires ou non-titulaires de catégorie C ou de catégorie B :

- Emploi d'Assistant (e) de Direction,
- Emploi d'Appariteur,
- Mission de distribution des livres scolaires au moment de la rentrée,
- Mission d'accompagnement des jeunes Montatairiens aux divers séjours de vacances,
- Mission d'organisation du marché forain de Montataire,
- Missions d'interventions techniques (Voirie – Bâtiment),
- Mission de conducteur de car,
- Mission de correspondant informatique.

SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS

**Article 2** : Les agents stagiaires, titulaires ou non titulaires de catégorie C ou de catégorie B, peuvent bénéficier d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires, s'ils sont amenés à travailler durant certains événements organisés par la Ville, tels que :

- Le Festival Danses et Musiques du Monde,
- Le 13 juillet,
- Tout événement d'une importance particulière à l'échelle locale mobilisant des agents municipaux en dehors des heures habituelles de travail,
- Participation à l'organisation et tenue des élections.

**Article 3** : Les bénéficiaires des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires sont rémunérés à partir d'un pointage mensuel des heures effectuées, établi par le Responsable de Service.

Le mode de calcul du taux horaire est fixé en application de l'article 7 du décret du 14 janvier 2002 :

#### Heures de semaine

14 premières heures  $\Rightarrow$  (traitement Brut Annuel + Indemnité de Résidence) X 1,07

---

1 820

11 heures suivantes  $\Rightarrow$  (traitement Brut Annuel + Indemnité de Résidence) X 1,27

1 820

**Heures de dimanche ou de jour férié**

14 premières heures  $\Rightarrow$  (traitement Brut Annuel + Indemnité de Résidence) X 1,07 X 1,66

1 820

11 heures suivantes  $\Rightarrow$  (traitement Brut Annuel + Indemnité de Résidence) X 1,27 X 1,66

1 820

**Heures de nuit**

14 premières heures  $\Rightarrow$  (traitement Brut Annuel + Indemnité de Résidence) X 1,07 X 2

1 820

11 heures suivantes  $\Rightarrow$  (traitement Brut Annuel + Indemnité de Résidence) X 1,27 X 2

1 820

L'heure supplémentaire (aux taux de la tranche des 14 premières heures) est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit (22 h - 7 h) et de 66 % lorsqu'elle est accomplie un dimanche ou un jour férié.

**Article 4 :** L'ensemble des heures supplémentaires effectuées sur un mois ne peut excéder 25 heures, toutes heures confondues (heures de semaine, heures de nuit, heures de dimanche ou de jour férié).

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

3/03/2008

Publié ou notifié le :

7/03/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du 7/03/2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

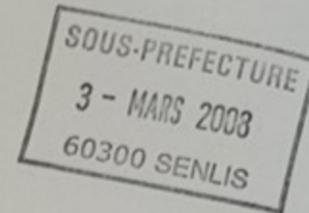
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008



•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRÉ représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

**ETAIENT EXCUSES :** M. RAYMOND – M. WOZNIAK

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

## 27- SPORTS – Protocole d'accord amiable avec la société ENVIROSPORT

Sur le rapport de Gérard DETRAUX, adjoint au maire exposant,

La commune a passé commande, le 12 mai 2000, à la société ENVIROSPORT de travaux de régénération et de clôture d'un court de tennis intégré à l'équipement sportif Marcel Coëne.

Ces travaux ont fait l'objet d'une facture établie le 30 juin 2000 d'un montant de 12 658,83 € TTC.

A la suite de ces travaux, il a été constaté l'apparition persistante de rétention d'eau en surface et d'une fissuration sur le court. Le 2 mars 2004, selon assignation en référé à l'initiative de la commune, un expert a été désigné par le Tribunal de Grande Instance de Senlis. Celui-ci n'a pas reconnu la responsabilité entière de la société EnviroSport en fonction de malfaçons techniques qui seraient dues uniquement à la réalisation des travaux, la proximité de la rivière « le Thérain » et les crues qui l'ont affectée pendant plusieurs années seraient partiellement responsables des dégâts constatés.

Il est aujourd'hui proposé – sur les conclusions de l'expert remises le 9 novembre 2006 – que la société ENVIROSPORT règle à la Mairie de Montataire la somme de 4 553,47 € au titre :

- de la prise en charge pour moitié des frais et honoraires de l'expert : 3 118,27 €,
- de la prise en charge de la réfection des surfaces concernées, évaluée par l'expert : 1 435,20 €

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APROUVE le contenu du protocole d'accord présenté.

AUTORISE le Maire à signer le protocole d'accord et à encaisser les indemnités qui en découlent.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 3/03/2008 .....

Publié ou notifié le :

..... 3/03/2008 .....

Le Maire certifie que le présent

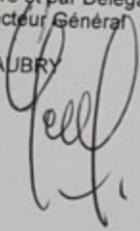
Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 3/03/2008 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

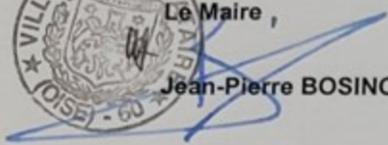
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire ,

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS



SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

**ETAIENT EXCUSES :** M. RAYMOND - M. WOZNIAK

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**28- SPORTS - Ville Vie Vacances 2008 (VVV) : activités physiques et sportives (hiver, printemps et été 2008) - demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports**

**Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Adjoint au Maire, exposant :**

En 2008, le service des sports renouvelle son action - inscrite dans le cadre du dispositif V.V.V. - en faveur des jeunes durant les périodes de congés scolaires.

L'objectif est d'utiliser la pratique sportive comme vecteur de comportements sociaux positifs (place de chacun, solidarité, respect des règles,...) et de travailler sur la prévention pour les publics en difficultés.

### **I. le projet éducatif annuel**

Les objectifs poursuivis en 2008, pour les 8-17 ans, sont :

- réduire la marginalisation des jeunes résidant en zone urbaine sensible et lutter contre les discriminations,
- assurer le lien social,
- concourir à l'insertion des jeunes,
- éduquer à la citoyenneté en leur faisant jouer différents rôles (joueurs, arbitres, observateurs),
- responsabiliser et impliquer les jeunes en les rendant acteurs,
- favoriser l'accès à la pratique sportive pour le public féminin,
- favoriser, à travers la pratique des activités physiques et sportives, la mixité sociale et culturelle des jeunes,
- permettre aux clubs, en partenariat avec les éducateurs du service des sports, d'accueillir les jeunes dans leurs structures.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Pour ce faire, 5 projets V.V.V. ont été proposés pour l'année 2008 où seront développées des semaines multi-activités et des stages à thème :

- vacances de février 2008,
- vacances d'avril 2008,
- vacances Juillet/août 2008,
- vacances de Toussaint 2008,
- vacances de Noël 2008,

## II. Hiver/printemps/été 2008

Les activités sportives retenues pour les vacances de Février, d'Avril et d'Eté 2008 sont :

- sport collectifs, sports de raquette et sports d'opposition :
  - un travail autour des familles de pratiques est engagé pour favoriser l'intérêt du plus grand nombre,
  - les compétences de l'équipe des éducateurs permettent d'aborder des pratiques au contenu pédagogique reconnu (sports d'opposition pour le respect des règles, sports collectifs pour le rôle de chacun,...).
- raid multisports nature en Avril dont l'objectif est :
  - d'appréhender et de découvrir son environnement proche,
  - de pratiquer des sports autres que ceux dits « traditionnels » (escalade, canoé-kayak,...),
  - apprendre la gestion du risque et l'entraide.

Chaque période sera ponctuée de sorties : stade de France, base de loisirs, plage...

Il est à noter que cette programmation globale est le fruit d'un partenariat renforcé entre l'équipe des éducateurs municipaux, l'équipe d'animation de l'association JADE, l'Union Régional Sportive Léo Lagrange et l'équipe du centre de loisirs.

L'objectif est d'accueillir 150 jeunes sur chaque période.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE**

**APROUVE** le contenu du projet éducatif annuel et sa déclinaison à travers les activités Ville Vie Vacances d'hiver, printemps et été 2008.

**AUTORISE** le Maire à signer les demandes de subventions auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

**VALIDE** les plans de financements suivants :

	Hiver/printemps	Eté
<b>Budget total</b>	2100 €	4000 €
<b>Participation VVV demandée</b>	600 €	1500 €
<b>Participation de la commune</b>	1500 €	2500 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 31.03.2008

Publié ou notifié le : 7.03.2008

Le Maire certifié que le présent

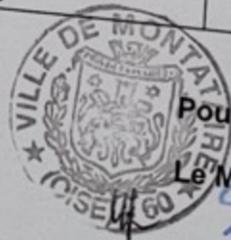
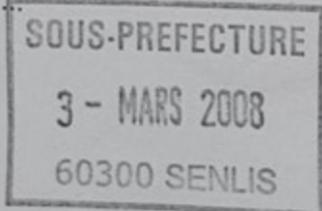
Acte à caractère exécutoire à la

Date du : 31.03.2008

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

ETAIENT EXCUSES : M. RAYMOND - M. WOZNIAK

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

••••

**29 - RETRAITES - PROJET « ACCES A LA RESTAURATION DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES » - Demande de subvention auprès de la CRAM Nord Picardie**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant,

Pour limiter l'isolement des personnes âgées, le service social souhaite favoriser l'accès au service de restauration de la résidence Maurice MIGNON.

Dans cet objectif, il est nécessaire de proposer un transport adapté pour accompagner les retraités, de leur domicile jusqu'au restaurant.

Le besoin existe et a été constaté à plusieurs reprises.

Dans un premier temps, le projet à titre expérimental, sera mis en place une fois par semaine. Dans un deuxième temps, il pourra être étendu à plusieurs jours dans la semaine en fonction de l'évaluation des besoins.

Cette évaluation consistera :

- Sur le plan quantitatif, à chiffrer :
  - Le nombre de retraités inscrits,
  - leur assiduité.

SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

■ Sur le plan qualitatif, à mesurer :

- l'intégration au groupe déjà constitué qui déjeune au restaurant,
- les échanges et contacts développés entre les personnes âgées et avec les membres du personnel du secteur retraités.

Le budget total est estimé à 8.843 € pour une année. Il comprend la prestation de mise à disposition d'un minibus avec chauffeur qui effectuera un circuit adapté à la prise en charge à domicile des retraités inscrits venant de tous les quartiers de la ville.

Vu l'intérêt de participer, avec ce nouveau service à la politique de maintien à domicile et à l'accompagnement autant psychologique que sanitaire dans le cadre de l'équilibre alimentaire des personnes retraitées,

Vu l'avis favorable de la commission retraités,

Vu l'appel à projets à l'initiative de la CRAM NORD PICARDIE dans le cadre des actions gérontologiques innovantes,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à déposer un projet intitulé « accès à la restauration de la résidence pour personnes âgées » auprès de la CRAM NORD PICARDIE pour obtenir un financement

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la CRAM NORD PICARDIE et à encaisser la subvention accordée.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 31/03/2008 .....

Publié ou notifié le :

..... 31/03/2008 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

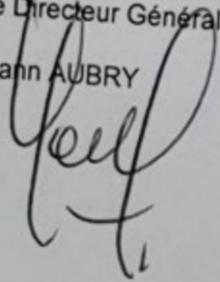
Date du ..... 31/03/2008 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

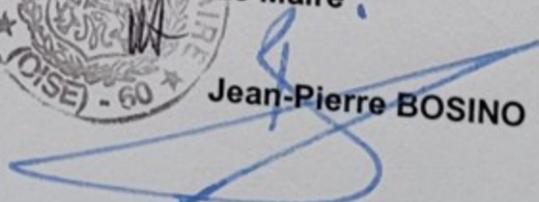
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE

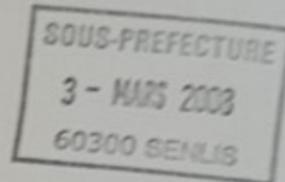
3 - MARS 2008



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008



•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRÉ représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

**ETAIENT EXCUSES :** M. RAYMOND - M. WOZNIAK

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

### 30) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004, celle du 17 janvier 2005 et celle du 27 mars 2006, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Spectacle - « Le corps liquide »	Présentation du spectacle « Le corps liquide » et animation d'ateliers d'écriture par Le Théâtre Inutile au Palace pour un montant de 1.150,50 € TTC pour le spectacle et 2.000 € TTC pour les ateliers.	10/12/2007	17/12/2007
2	Remboursement dépôt de garantie - logement RPA	Remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 185,68 € à monsieur Duquenne Daniel, fils de monsieur Duquenne Henri décédé.	10/12/2007	17/12/2007
3	Remboursement dépôt de garantie - logement RPA	Remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 258,92 € à madame Simone Hérouart suite à son départ le 1/11/2007	10/12/2007	17/12/2007
4	Avenant - contrat PRESAME	Avenant à la convention PRESAME passée avec DEXIA CLF Banque afin de proroger d'un an la phase de mobilisation du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008.	10/12/2007	17/12/2007
5	Concert « GIL »	Présentation d'un concert « Gil » par Artika Production, le 19 décembre 2007 au Palace pour un montant de 793 € TTC	12/12/2007	17/12/2007
6	Régie de recettes - frais de reproduction de documents	Création d'une régie de recettes auprès de la direction des services techniques pour l'encaissement des frais de reproduction de documents.	12/12/2007	17/12/2007

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

7	Association « Faut sortir le chien »	Présentation d'un concert par « Faut sortir le chien », le samedi 19 décembre 2007 au Palace pour un montant de 946 € TTC	12/12/2007	17/12/2007
8	Concert El Gafra	Présentation d'un concert « El Gafra » par l'association A'Pologie, le samedi 19 décembre au Palace, pour un montant de 1099 € TTC	12/12/2007	17/12/2007
9	Abrogation décision n°2007-24 – action de formation	La décision n° 2007-24 concernant deux actions de formation « gestes et postures » pour le personnel du service entretien est abrogée. Une seule action sur l'année 2007 est maintenue. Le montant de la prestation est donc ramené à 1.282,00 € TTC	13/12/2007	18/12/2007
10	Action de formation	Convention passée avec l'organisme Burotec concernant une action de formation « Excel formules de calculs », le 19/12/2007, pour 6 agents du personnel communal. Le coût de la formation est de 514,28 € TTC	13/12/2007	18/12/2007
11	Spectacle « Welcome To Bienvenue »	Présentation d'un spectacle « Welcome To Bienvenue », le 28/02/2008 au Palace, par l'association ULAL DTO, pour un montant de 2637,50 € TTC	17/12/2007	18/12/2007
12	Concert « Barcella »	Présentation d'un concert « Barcella » par l'ART ROBAZE, le 19 janvier au Palace, pour un montant de 1.741,00 € TTC	17/12/2007	18/12/2007
13	Concert « Mylène Cambronne »	Présentation d'un concert « Mylène Cambronne » par BANALE SONG, le 19 décembre 2007 au Palace, pour un montant de 153,00 € TTC	17/12/2007	18/12/2007
14	Spectacle « Los Tres Puntos »	Présentation d'un spectacle « Los Tres Puntos » par l'association La Onda On Tour, le 15/12/2007 au Palace pour un montant de 3.000 € TTC	17/12/2007	18/12/2007
15	Soirée de clôture des vacances de Noël – centres de loisirs	Animations- spectacles présentés par le « théâtre en l'air » dans le cadre de la cadre de la soirée de clôture des vacances de Noël organisée par les centres de loisirs. Le montant de la prestation est de 977,50 € TTC	19/12/2007	21/12/2007
16	Spectacle « Gulliver et Fils » - Ville de gauchy	Avenant au contrat établi avec la ville de Gauchy concernant la présentation du spectacle « Gulliver et Fils » pour le remboursement d'une partie de l'accueil de ce spectacle grâce à une subvention du conseil régional. Le montant estimatif de l'aide financière est de 4.000 € TTC	19/12/2007	21/12/2007
17	Spectacle « Wang Li »	Présentation d'un spectacle « Wang Li » par la FAMDT, le samedi 7 juin 2008 à l'église Notre Dame, pour un montant de 685 € TTC.	19/12/2007	21/12/2007
18	Prestation de distribution et d'affichage	Un marché est conclu avec madame NADER LEILA concernant : - lot 1 : distribution d'une publication à Montataire et au sein de l'agglomération creilloise (occasionnellement) : 0,084 € TTC - lot 2 : affichage à Montataire et au sein de l'agglomération creilloise (occasionnellement) : 0,120 € TTC	21/12/2007	24/12/2007
19	Convention d'assistance et de conseil	Convention avec la SCP Teissonnière et Associés pour les questions juridiques diverses auxquelles est confrontée la municipalité. Le montant forfaitaire des honoraires est de 28.000,00 € TTC pour l'année 2008.	26/12/2007	27/12/2007
20	Location/ maintenance de photocopieurs	Signature d'un marché avec la société Aisne Bureautique concernant : - lot 1 : location/maintenance de copieurs destinés aux services municipaux et aux groupes scolaires : 0,011880 € HT (prix à la copie) - lot 2 : location/maintenance de copieurs couleur/imprimante laser couleur destinés au service communication de la ville : 0,01950 € HT (prix de la copie noir et blanc) et 0,09328 € HT (prix de la copie couleur)	26/12/2007	27/12/2007
21	Action de formation	Convention passée avec le CNFPT concernant une action de formation « méthodologie de projet » pour un agent, pour un montant de 460,00 €	27/12/2007	08/01/2008

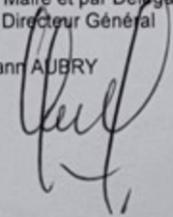
22	Action de formation	Convention passée avec le CNFPT concernant une action de formation « prendre des notes efficacement » pour un agent, pour un montant de 172,00 €	27/12/2007	08/01/2008
23	Action de formation	Convention passée avec le CNFPT concernant une action de formation « conduite de réunions » pour un agent, pour un montant de 172,00 €	27/12/2007	08/01/2008
24	Abrogation de la décision n° 2007-26	La décision concernant une action de formation assurée par le centre social rural du canton de Betz est abrogée.	27/12/2007	08/01/2008
25	Abrogation de la décision n° 2007-28	La décision concernant une action de formation assurée par la société Formatrice Prévention Accidents Secours pour le personnel des services de la crèche/scolaire/centre de loisirs/multi accueil et cuisine centrale, est abrogée.	27/12/2007	08/01/2008
26	Convention de formation	Convention passée avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie concernant une action de formation « Colloque la très haute performance énergétique bâtiment 2007 » pour un montant de 240 € TTC	27/12/2007	08/01/2008
27	Convention de formation	Convention passée la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise concernant une action de formation annuelle « cours en alternance dispensés par le CFA » du 10/09/07 au 04/07/2008 pour monsieur Medhi KENOUEZ, en contrat d'apprentissage CAP Mécanicien. Le coût de la formation est de 230 € TTC	27/12/2007	08/01/2008
28	Contrat de location - garage	Etablissement d'un contrat de location au nom de madame CORREIA DA SILVA Maria pour le garage n° 18 sis 109 rue Jacques Duclos. Le montant mensuel du loyer est de 43 €	28/12/2007	08/01/2008
29	Contrat de location - garage	Etablissement d'un contrat de location au nom de madame CORREIA DA SILVA Maria pour le garage n° 14 sis 109 rue Jacques Duclos. Le montant mensuel du loyer est de 43 €	28/12/2007	08/01/2008
30	Panneau de score - gymnase A. Bellard	La fourniture et la pose d'un panneau de score pour le gymnase A. Bellard sont confiées à l'entreprise GRUNENWALD pour un montant compris entre 5.000 et 10.000 € TTC	28/12/2007	08/01/2008
31	Urne cinéraire	Accord à madame Denise VOISIN née Melaye de déposer une cavurne de trente années à compter du 27 décembre 2007	03/01/2008	08/01/2008
32	Concession de terrain	Accord donné à madame CABARET Marie Claire pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 26 novembre 2007, à titre d'achat de concession.	07/01/2008	11/01/2008
33	Instauration de la médecine professionnelle - Centre de Gestion	Etablissement d'une convention d'adhésion au service de la médecine professionnelle du Centre de Gestion de l'Oise, pour une durée de cinq à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2008. Le coût annuel est évalué à 20.700 €	07/01/2008	11/01/2008
34	Action de formation	Convention passée avec le CNFPT concernant une action de formation « l'accompagnement social » pour un agent municipal, pour un montant de 344,00 €	07/01/2008	11/01/2008
35	Annonce de recrutement	Convention passée avec l'agence COMEDIANCE pour la parution d'une annonce de recrutement « adjoint à la DRH » dans 2 supports (Humanité dimanche et La lettre du Cadre », pour un montant total de 4.977,45 €	09/01/2008	11/01/2008
36	Reprise de concessions en état d'abandon	Les concessions en état d'abandon sont reprises par la commune (conformément au CGCT) par arrêté municipal. Les terrains libérés seront en service pour de nouvelles concessions.	10/01/2008	15/01/2008
37	Acquisition par voie de préemption	Acquisition par voie de préemption des parcelles sises 48, rue Victor Hugo pour la construction d'une maison relais de manière à répondre aux besoins en logements adaptés aux personnes exclues du logement social. La préemption est effectuée au prix de 200.000 €, les frais de notaire s'élèvent à 16.000 €	10/01/2008	11/01/2008

38	Acquisition par voie de préemption	Acquisition par voie de préemption des parcelles sises lieudit « Les jardins de Fourquevoie » appartenant à M. Y. Boulais pour la construction d'une maison relais de manière à répondre aux besoins en logements adaptés aux personnes exclues du logement social. La préemption est effectuée au prix de 32.000 €, les frais d'agence s'élèvent à 3.000 €	10/01/2008	11/01/2008
39	Fourniture et livraison de Gazole destiné aux véhicules municipaux	La fourniture et la livraison de Gazole destiné aux véhicules municipaux sont confiées au prestataire SDRC Leclerc pour un montant compris entre 50.000 et 90.000 € HT	16/01/2008	18/01/2008
40	Mise à disposition de supers carburants destinés aux véhicules municipaux	La mise à disposition de supers carburants à la pompe destinés aux véhicules municipaux est confiée au prestataire SDRC Leclerc pour un montant compris entre 15.000 et 35.000 € HT	16/01/2008	18/01/2008
41	Fourniture et livraison de pièces pour le parc automobile	Les contrats destinés à la fourniture et livraison de pièces automobiles sont confiés aux prestataires : Lot 1 fourniture et livraison de pièces détachées Renault VL – Le Palais de l'automobile pour un montant compris entre 6.000 et 23.000 € TTC Lot 2 fourniture et livraison de pièces détachées Renault PL-SOCREC Renault Trucks pour un montant compris entre 2.500 et 10.000 € Lot 3 fourniture et livraison de pièces détachées adaptables pour le parc automobile – AD 95 France Distribution pour un montant compris entre 5.000 et 20.000 €	16/01/2008	18/01/2008
42	Astérios Spectacles	Présentation d'un spectacle « Loïc Antoine », le 02/02/2008 au Palace, par ASTERIOS Spectacles, pour un montant de 4.747,50 €	17/01/2008	22/01/2008
43	Ateliers de modelage – centre de loisirs	Convention passée avec la ville de Creil pour une formation-initiation de deux animateurs de Montataire, deux ateliers de création pour un groupe de 12 enfants du centre maternel et pour la visite de l'exposition des travaux réalisés, pour un montant de 350 €	17/01/2008	22/01/2008
44	Festival 2008 – Cie des chemins de terre	Dans le cadre du Festival danses et musiques du monde 2008, prestation « Richard, le Polichineur d'Écritoire » par la Cie des Chemins de terre, pour un montant de 987 €	17/01/2008	22/01/2008
45	Spectacle - Compagnie des Zèbres	Présentation d'un spectacle « Patrick Cottet Moine » par la compagnie des Zèbres, le 5 octobre 2008 au Palace, pour un montant de 2.321 €	17/01/2008	22/01/2008
46	Serrurerie – fourniture de rambardes d'escalier, de lisse et de mains courantes	La fourniture de rambardes d'escalier, de lisse et de mains courantes est confiée au prestataire ATCM pour un montant de 15.655,64 € TTC	21/01/2008	22/01/2008
47	Feux tricolores	Les travaux d'entretien et de réparation d'équipements de commande de feux tricolores sont confiés au prestataire STC pour un montant de 4.999,28 € TTC	21/01/2008	22/01/2008
48	Mission d'expertise et de conseil en fiscalité et finances locales	La mission d'expertise et de conseil en fiscalité et en finances locales est confiée au cabinet Territoires & Conseil pour un montant annuel de 22.604,40 € TTC	22/01/2008	25/01/2008
49	Retraités – animation repas annuel	Animation musicale du repas annuel des retraités par l'orchestre ARCHIPEL, le 26 mars 2008, pour un montant de 675 €	31/01/2008	05/02/2008
50	Formation des encadrants VVV	Etablissement d'une convention avec le CLAP 36 concernant une action de formation pour des encadrants Ville Vie Vacances, pour un montant de 400 €	31/01/2008	05/02/2008
51	Spectacle – « le Frichti de Fatou »	Présentation d'un spectacle « Le Frichti de Fatou » par l'association « Tombés du Ciel », le 6 mars 2008 au Palace, pour un montant de 1.500 €	31/01/2008	05/02/2008
52	Mise à disposition d'un auxiliaire de vie scolaire	Convention passée avec l'Education Nationale concernant la mise à disposition d'un auxiliaire de vie scolaire pour accompagner l'enfant Rania AZIB lors des repas à la cantine de l'école maternelle J. Decour. La convention est conclue pour la période du 4/09/07 au 03/07/2008.	31/01/2008	05/02/2008

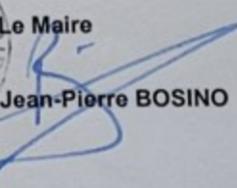
53	Action de formation	Convention passée avec le CNFPT concernant une action de formation « gestes et postures » (en janvier 2008) pour le personnel du service entretien ménager, pour un montant de 1.282 €	01/02/2008	05/02/2008
54	Action de formation	Convention passée avec NEMAUSIC concernant une action de formation « réalisation de la DADSU 2007 - 2 <sup>ème</sup> partie » pour les agents de la DRH. Le coût est de 2.152,80 €	01/02/2008	05/02/2008
55	Indemnisation journées de formation - mutation	Indemnisation des journées de formation liée à la mutation de M. Lionel PEDRONO, conseiller territorial des activités physiques et sportives en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2007 ; le coût de l'indemnité s'élève à 6.162,86 €	01/02/2008	05/02/2008
56	Action de formation	Convention passée avec le CNFPT concernant une action de formation « gestes et postures », les 5 et 6 février 2008, pour les agents du service entretien ménager, pour un montant de 1.282 €	01/02/2008	05/02/2008
57	Action de formation	Convention passée avec l'ACEPP concernant une formation « construire une pédagogie à partir de la diversité des enfants et des familles : un enjeu pour la petite enfance », pour la responsable de la crèche et la responsable du multi - accueil, pour un montant de 120 €	01/02/2008	05/02/2008
58	Concession de terrain	Accord donné à monsieur Y. AUBRY de fonder une concession temporaire à compter du 20 novembre 2007, à titre d'achat de concession	07/02/2008	14/02/2008
59	Concession de terrain	Accord donné à monsieur Y. AUBRY et madame MP CLEMENT, son épouse de fonder une concession cinquantenaire à compter du 20/11/2007, à titre d'achat de concession	07/02/2008	14/02/2008
60	Formation BAFD - CLSH	Formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur par l'association CEMEA d'un agent vacataire du centre de loisirs pour la session du 10 au 18 février 2008, pour un montant de 661 €	07/02/2008	14/02/2008
61	Festival 2008 - « Jaïpur Kawa Brass Band »	Dans le cadre du festival danses et musiques du monde, présentation d'un spectacle « Jaïpur Kawa brass Band » par ANTICYCLONE pour un montant de 3.692,50 €	08/02/2008	14/02/2008

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
 ..... 3/03/2008 .....  
 Publié ou notifié le :  
 ..... 7/03/2008 .....  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte à caractère exécutoire à la  
 Date du ..... 7/03/2008 .....  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBRY

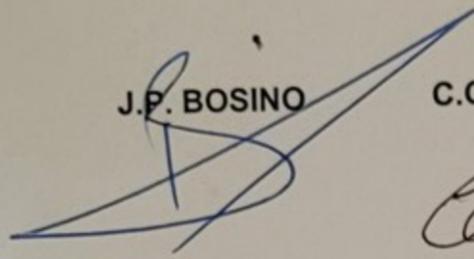


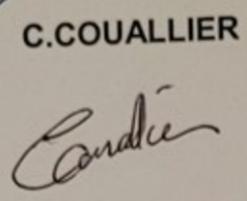

Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire  
 Jean-Pierre BOSINO

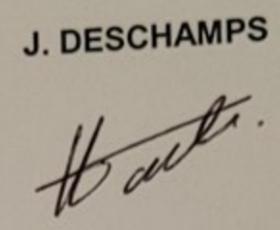


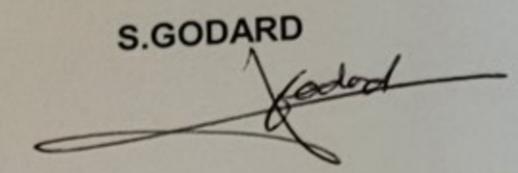
SOUS-PREFECTURE  
 3 - MARS 2008  
 60300 SENLIS

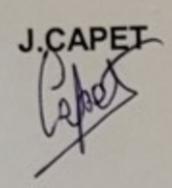
**SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2008**

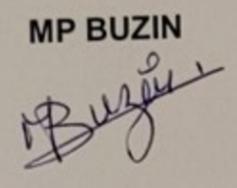
J.P. BOSINO  


C.COUALLIER  


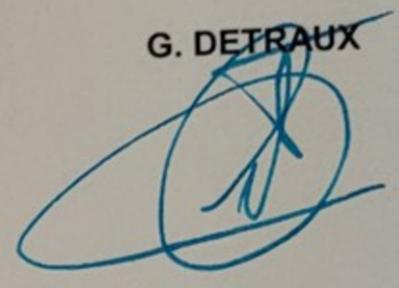
J. DESCHAMPS  


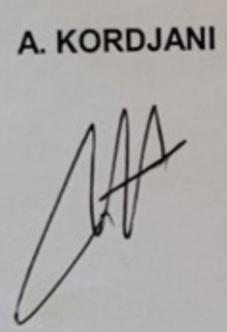
S.GODARD  


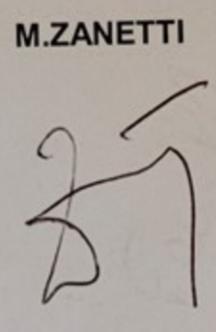
J.CAPET  


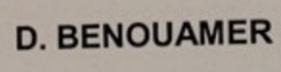
MP BUZIN  


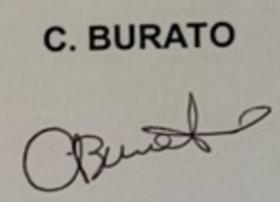
F. BORDAIS  

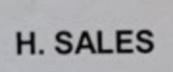

G. DETRAUX  


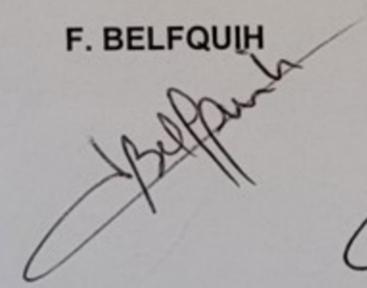
A. KORDJANI  


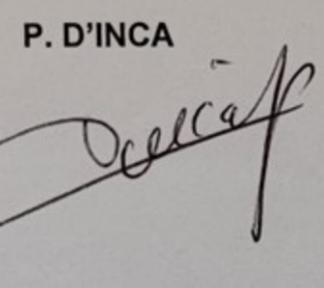
M.ZANETTI  


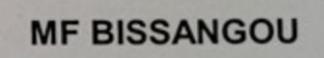
D. BENOUMER  


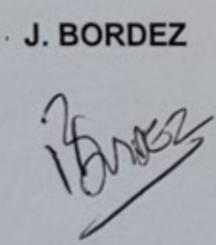
C. BURATO  


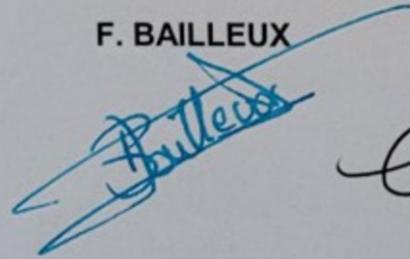
H. SALES  


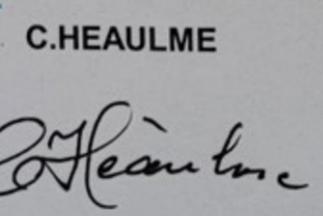
F. BELFQUIH  


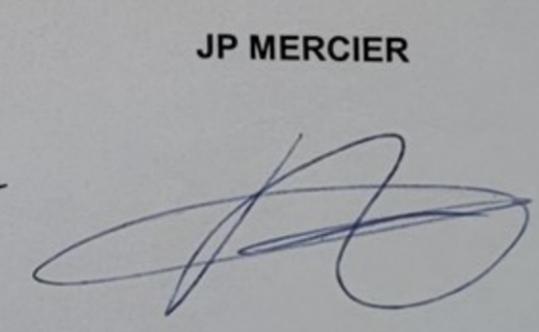
P. D'INCA  


MF BISSANGOU  


J. BORDEZ  


F. BAILLEUX  


C.HEAULME  


JP MERCIER  




**POLITIQUE DE LA VILLE :**

23- **CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE** : Approbation de la proposition du programme d'actions 2008 de la ville de Montataire

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

24 – **TABLEAU DES EFFECTIFS N° 15** : Modifications liées aux promotions internes

25– **REGIME INDEMNITAIRE** : Instauration de la prime spécifique au profit des personnels cadres de santé de la filière sanitaire et sociale

26– **HEURES SUPPLEMENTAIRES** : actualisation juridique des conditions de versement d'heures supplémentaires

**DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION**

27- **SPORTS** – Protocole d'accord avec ENVIROSPORT

28- **SPORTS** – VVV Activités physiques et sportives – Vacances 2008 printemps/été/hiver

29 – **RETRAITES** – Projet de transport des retraités – demande de subvention

**DIRECTION GENERALE**

30- **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** – Compte rendu

31 – Questions diverses

Fait à Montataire, le 23 mai 2008

Le Maire,

Jean Pierre BOSINO



DIRECTION GENERALE  
YANQ/2008  
**Montataire**  
VILLE DE L'OISE

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du **conseil municipal de la ville du 25 Février 2008**, énumérés ci-dessous, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires : du 7 mars au 16 mai 2008.

### DIRECTION GENERALE

1- **CONSEIL MUNICIPAL** - Approbation du procès verbal de la séance du 21 janvier 2008

### DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

- 02- **FISCALITE LOCALE 2008** - Vote des taux
- 03- **BUDGET PRIMITIF 2008** - Approbation
- 04- **ASSOCIATION PROMOTION ET ANIMATION DES MARCHES DE MONTATAIRE** - Régularisation année 2007
- 05- **BUDGET PRIMITIF 2008** - Autorisation de programmes et crédits de paiement
- 06- **BUDGET PRIMITIF 2008** - Attribution de subventions aux associations d'intérêt local
- 07- **BUDGET PRIMITIF 2008** - Provision pour risque d'impayés
- 08- **ASSOCIATION JADE** - Versement d'une subvention exceptionnelle

### DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- 09- **POLITIQUE FONCIERE - BILAN 2006**
- 10- **SENTE DESAFFECTEE TRAVERSANT L'EMPRISE FONCIERE CEDEE A L'ASSOCIATION FONCIERE LOGEMENT** - déclassement
- 11- **PRU DES MARTINETS** - Etudes de maîtrise d'œuvre du secteur « Fabien » - Appel d'offres
- 12- **PARCELLES AE 38p-39-341-513-516-517-507-509-512-566p** - Acquisition par voie de préemption - propriété de la SCI SCHOLLAERT et cession de ces mêmes parcelles à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise
- 13- **PARCELLES AE 40p-342p** - Acquisition par voie de préemption - Propriété de M. Yannick BOULAIS et cession de ces mêmes parcelles à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise
- 14- **PARCELLES AH 64 - AH 65** - Acquisition - Propriété des consorts Le NECHET-DE CLERCQ
- 15- **PARCELLE AN 539p** - 176 rue Jean Jaurès - Cession à Monsieur GAUTIAM et Mademoiselle POIRET des lots de copropriété 202-203-204-304-305 de cette parcelle
- 16- **AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE** - Société NATURECO - Extension des activités de la plate-forme de compostage
- 17- **MISE A DISPOSITION ET LOCATION D'UN AUTOCAR NEUF AVEC CONDUCTEUR** - Appel d'Offres Ouvert
- 18- **DESENCLAVEMENT DE LA CITE MERTIAN ET MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AERIENS IMPASSE DU CHEMIN DE FER** - Appel d'Offres Ouvert
- 19- **CONTRAT DE MISE A DISPOSITION, INSTALLATION, MAINTENANCE ET PERMUTATION ANNUELLE DE JEUX EVOLUTIFS EN MATIERE PLASTIQUE DANS LES ECOLES MATERNELLES** - Appel d'offres ouvert
- 20- **MUR DE SOUTENEMENT SIS 107 RUE DU JEU D'ARC** - Reconstruction - convention avec le syndic de copropriété
- 21- **ENTREES D'IMMEUBLES 1/3 RUE DES MARTINETS ET 2/4 RUE JACQUES DECOUR** - Mise en lumière - Convention OPAC Oise Habitat / Ville de Montataire
- 22- **SALLE DES SPORTS & TRIBUNES MARCEL COENE** - Aménagement de sanitaires « handicapés » - demande de subvention auprès de l'Etat (D.D.J.S).

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

DIRECTION GENERALE  
YA/NQ/2008/C.M

Le 9 mars 2008

Objet : **Convocation du conseil municipal**

Monsieur le Maire,

Je vous invite à participer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**\* Samedi 15 mars 2008 à 10 heures \***

(SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – RUE J.JAURES)

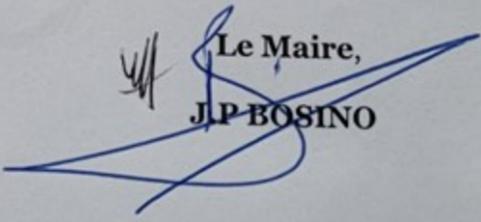
L'ordre du jour est le suivant :

- 1- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- 2- ELECTION DU MAIRE
- 3- DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS
- 4- ELECTION DES ADJOINTS
- 5- INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- 6- DELEGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vous voudrez bien trouver ci-joint les projets de délibérations ainsi que les pièces s'y rapportant.

Dans le cas où vous seriez empêchés, nous vous joignons un pouvoir, que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général.

Vous remerciant, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

  
Le Maire,  
JP BOSINO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MONTATAIRE

- ELECTIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Extrait du procès-verbal des opérations auxquelles il a été procédé le

pour la nomination du maire et de 9 adjoints

Le conseil municipal de la commune de Montataire s'est réuni le 15 mars 2008 pour procéder à l'élection

du maire et de adjoints. Les opérations ont donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin	2ème tour de scrutin	3ème tour de scrutin
Élection du maire		
Votants : 33	Votants :	Votants :
Suffrages exprimés 33	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés
Majorité absolue : 17	Majorité absolue :	
Candidats et nombre de voix obtenues	Candidats et nombre de voix obtenues	Candidats et nombre de voix obtenues
M. Jean Pierre BOSINO 33 voix	M. voix	M. voix
M. voix	M. voix	M. voix
M. voix	M. voix	M. voix
M. Jean Pierre BOSINO a été proclamé maire au 1er tour de scrutin		

Élection des adjoints

En vertu de l'article L.2122-2 du CGCT, le conseil détermine le nombre d'adjoints, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Le président a ensuite donné lecture des articles L.2122-4, L2122-7-2 et L.2122-10 du CGCT, et a invité le conseil à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints à élire :

1er tour de scrutin :

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Nombre de suffrages exprimés : 32

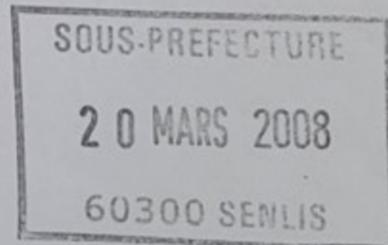
Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

Liste de Monsieur J. Pierre BOSINO

Liste

Liste



32 Voix

Voix

Voix

~~2ème~~ tour de scrutin (1):

Nombre de votants :

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu :

Liste

Voix

Liste

Voix

Liste

Voix

~~3ème~~ tour de scrutin (2):

Nombre de votants :

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :

Nombre de suffrages exprimés :

Ont obtenu :

Liste

Voix

Liste

Voix

Liste

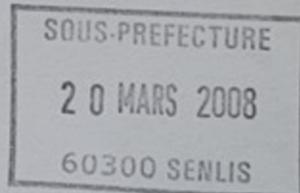
Voix

Ont été proclamés adjoints :

Noms - Prénoms

Liste

- 1) M<sup>me</sup> Françoise BORDAIS
- 2) M. Claude COUALLIER
- 3) M<sup>me</sup> Colette BURATO
- 4) M<sup>me</sup> Marie Paule BUZIN
- 5) M. Stéphane GODARD
- 6) M. Joël CAPET
- 7) M<sup>me</sup> Fatima BELFQUIH
- 8) M. Abdelkrim KORDJANI
- 9) M. Patrick BOYER.



A apposer à la porte de la mairie dans les 24 heures  
de l'élection (articles L.2122-12 et R.2122-1 du CGCT)

- (1) supprimer si l'élection est acquise au 1er tour
- (2) supprimer si l'élection est acquise au 2ème tour.





Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 15 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le samedi 15 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 9 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur JP BOSINO, Maire sortant pour l'appel des présents et l'installation du conseil, madame Colette BURATO, doyenne d'âge de l'assemblée, afin d'élire le Maire et sous la présidence de Monsieur le Maire pour l'élection des adjoint (es) de la commune de Montataire et les autres points à l'ordre du jour.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – Mme BUZIN – M. GODARD – Mme BORDAIS – M. COUALLIER – Mme BURATO – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. BOYER – Melle LECLERE – M. KORDJANI – Mme BLANQUET – M. MERCIER – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHET – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT – M. BROLH – M. STALIN – M. LEBRETON – Melle LEBRETON

**ETAIT REPRESENTEE PAR :** Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

### 03) DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

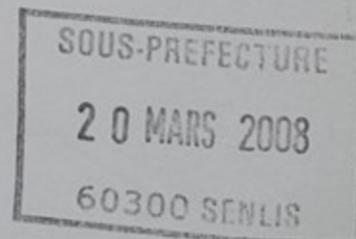
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 9 adjoints ;

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

A l'unanimité



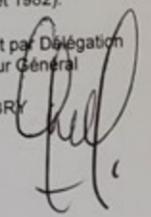
«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Décide la création de 9 postes d'adjoints au maire.

De faire procéder à l'élection des personnes devant occuper les postes ainsi créés.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
...20 mars 2008.....  
Publié ou notifié le :  
...21 mars 2008.....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du 21 mars 2008  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
20 MARS 2008  
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 15 MARS 2008

\*\*\*

L'an Deux Mil Huit le samedi 15 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 9 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur JP BOSINO, Maire sortant pour l'appel des présents et l'installation du conseil, madame Colette BURATO, doyenne d'âge de l'assemblée, afin d'élire le Maire et sous la présidence de Monsieur le Maire pour l'élection des adjoint (es) de la commune de Montataire et les autres points à l'ordre du jour.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – Mme BUZIN – M. GODARD – Mme BORDAIS – M. COUALLIER – Mme BURATO – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. BOYER – Melle LECLERE – M. KORDJANI – Mme BLANQUET – M. MERCIER – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHET – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT – M. BROLH – M. STALIN – M. LEBRETON – Melle LEBRETON

**ETAIT REPRESENTEE PAR :** Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**05) INDEMNITES DE FONCTION VERSEES AU MAIRE ET AUX ELUS RECEVANT UNE DELEGATION DE FONCTION**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :**

Vu l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Locales, fixant le régime des indemnités de fonction des Maires ;

Vu l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Locales, fixant le régime des indemnités de fonction des Adjoints ;

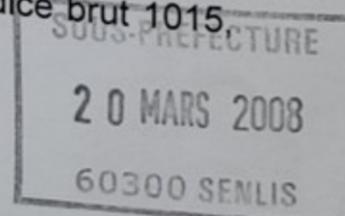
Vu l'article L.2123-22 relatif au vote de majorations d'indemnités de fonction ;

Considérant l'étendue des sujétions rencontrées dans l'exercice d'un mandat municipal qui s'inscrit dans une démarche forte de démocratie participative ;

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**Article 1 :** L'indemnité de fonction du Maire est fixée au taux maximal de l'Indice brut 1015 soit 65 %,



**Article 2** : L'indemnité de fonction des adjoints au Maire est fixée au taux maximal de l'indice brut 1015, soit 27,5 %.  
Les taux appliqués servent au calcul du crédit global maximum affectable au paiement de l'ensemble des indemnités concernées.

**Article 3** : L'attribution individuelle des indemnités des adjoints au Maire est fixée à 25,95 % de l'Indice Brut 1015.  
Ce montant s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe globale des indemnités.

**Article 4** : Les membres du Conseil Municipal recevant une délégation spéciale faisant fonction d'adjoint bénéficient d'une indemnité de fonction dont le montant individuel est fixé à 7 % de l'Indice Brut 1015.  
Ce montant s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe globale des indemnités.

**Article 5** : Montataire représentant le chef-lieu de canton, une majoration d'indemnités de fonction correspondant à la limite réglementaire, soit 15 %, est octroyée au Maire ainsi qu'aux adjoints.

**Article 6** : L'ensemble des indemnités allouées figure dans un tableau annexé à la présente délibération.

**Article 7** : Les présentes dispositions sont applicables à compter du samedi 15 mars 2008.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

20 mars 2008

Publié ou notifié le :

21 mars 2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 21 mars 2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

20 MARS 2008

60300 SENLIS

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION VERSEES AU MAIRE ET  
AUX ELUS RECEVANT UNE DELEGATION DE FONCTION**

N°	FONCTION	TAUX INDEMNITE INDIVIDUELLE
1	Maire	65 % de l'Indice Brut 1015 + majoration de 15 %
1	Adjoint au Maire	25,95 % de l'Indice Brut 1015 + majoration de 15 %
2	Adjoint au Maire	25,95 % de l'Indice Brut 1015 + majoration de 15 %
3	Adjoint au Maire	25,95 % de l'Indice Brut 1015 + majoration de 15 %
4	Adjoint au Maire	25,95 % de l'Indice Brut 1015 + majoration de 15 %
5	Adjoint au Maire	25,95 % de l'Indice Brut 1015 + majoration de 15 %
6	Adjoint au Maire	25,95 % de l'Indice Brut 1015 + majoration de 15 %
7	Adjoint au Maire	25,95 % de l'Indice Brut 1015 + majoration de 15 %
8	Adjoint au Maire	25,95 % de l'Indice Brut 1015 + majoration de 15 %
9	Adjoint au Maire	25,95 % de l'Indice Brut 1015 + majoration de 15 %
1	Conseiller recevant une délégation spéciale	7 % de l'Indice Brut 1015 + majoration de 15 %
2	Conseiller recevant une délégation spéciale	7 % de l'Indice Brut 1015 + majoration de 15 %

SOUS-PREFECTURE  
20 MARS 2008  
60300 SENLIS



SEANCE DU SAMEDI 15 MARS 2008

\*\*\*

L'an Deux Mil Huit le samedi 15 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 9 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur JP BOSINO, Maire sortant pour l'appel des présents et l'installation du conseil, madame Colette BURATO, doyenne d'âge de l'assemblée, afin d'élire le Maire et sous la présidence de Monsieur le Maire pour l'élection des adjoint (es) de la commune de Montataire et les autres points à l'ordre du jour.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – Mme BUZIN – M. GODARD – Mme BORDAIS – M. COUALLIER – Mme BURATO – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. BOYER – Melle LECLERE – M. KORDJANI – Mme BLANQUET – M. MERCIER – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHEL – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT – M. BROLH – M. STALIN – M. LEBRETON – Melle LEBRETON

**ETAIT REPRESENTEE PAR :** Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**06) DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Vu l'Ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 (en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002) ;

Vu la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 (article 28 § III) ;

Vu la Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 (article 9) ;

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 (article 44 § 1°) ;

Vu la Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 (article 63) ;

Vu la Loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 ;

Vu la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Règlement (CE) n° 2083/2005 de la commission du 19 décembre 2005 modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE du parlement européen et du Conseil en ce qui concerne leurs seuils d'application des marchés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu le Code des Marchés Publics,

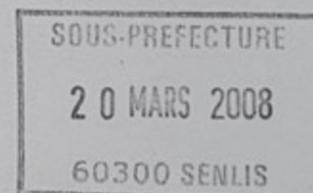
**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**Article 1 :** délègue à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les actes de gestion suivants, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



La liste des actes de gestion délégués est donc ainsi adoptée :

(01) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,

(02) Fixer les tarifs des spectacles et manifestations ponctuelles, organisés par les services municipaux (Centre de Loisirs – Culture – Sports),

(03) Procéder dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

L'article L 1618-2 du Code des Collectivités Territoriales stipule que les collectivités territoriales peuvent déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour les fonds qui proviennent :

- 1- de libéralités,
- 2- de l'aliénation d'un élément de leur patrimoine,
- 3- d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité,
- 4- de recettes exceptionnelles dont la liste a été fixée par le décret n° 2004-628 du 28 juin 2004 soit :

- a- les indemnités d'assurance,
- b- les sommes perçues à l'occasion d'un litige,
- c- les recettes provenant de ventes de biens tirés de l'exploitation du domaine réalisées à la suite de catastrophes naturelles ou technologiques,
- d- les crédits et pénalités reçus à l'issue de l'exécution d'un contrat

Il est donc délégué au maire la compétence pour réaliser les opérations nécessaires dans ce domaine.

En ce qui concerne les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, Le Maire reçoit donc délégation aux fins de :

1- procéder à des remboursements anticipés des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et de contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices dans les conditions et limites fixées dans sa délégation de réaliser les emprunts,

2- décider de toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

(04) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés par procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,

(05) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

(06) Passer les contrats d'assurance,

(07) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

SOUS-PREFECTURE

20 MARS 2008

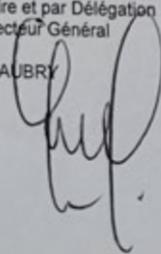
60300

- 08) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 09) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 10) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €,
- 11) Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissier de justice et experts,
- 12) Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
- 13) Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- 14) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 15) Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'Article L 213.3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal,
- 16) Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, auprès des Tribunaux Administratifs et de toutes autres juridictions pour l'ensemble du contentieux et des actes qui y sont liés.
- 17) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans le cadre des clauses et dispositions du contrat d'assurances de la flotte automobile, souscrit par la Commune.
- 18) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant annuel maximum de 950.000 €.
- 19) D'exercer, au nom de la commune, dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 20) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

**Article 2 :** Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
 ..... 20 mars 2008 .....  
 Publié ou notifié le :  
 20 mars 2008 .....  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte a caractère exécutoire à la  
 Date du ..... 20 mars 2008 .....  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBRY



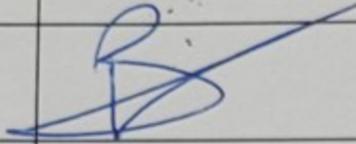
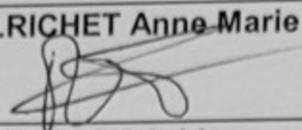
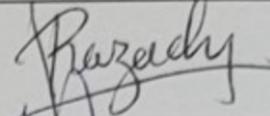
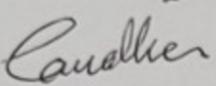
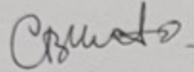
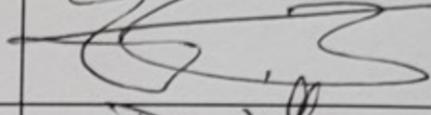
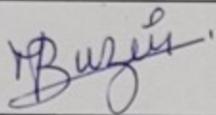
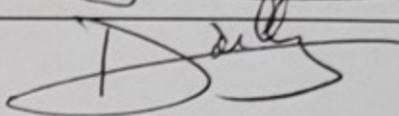
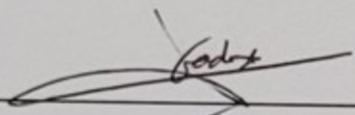
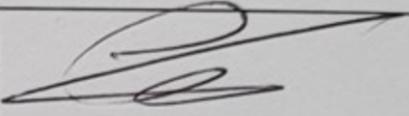
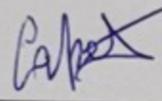
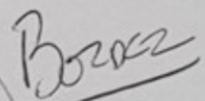
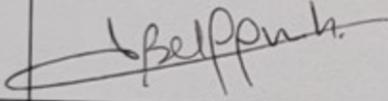
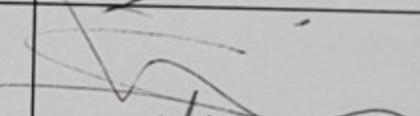
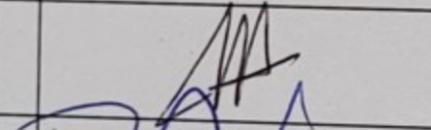
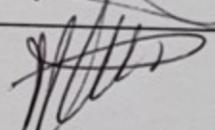
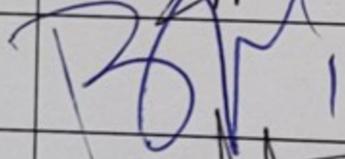
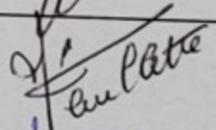
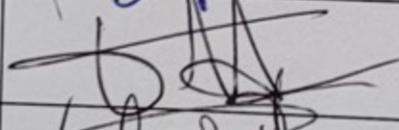
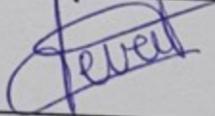
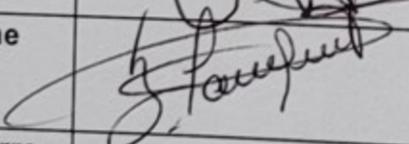
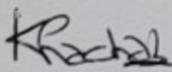
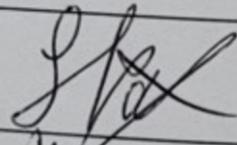
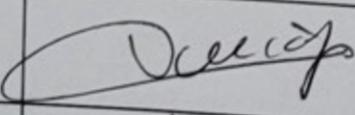
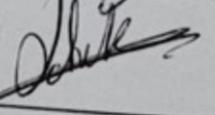
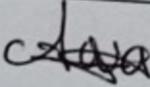
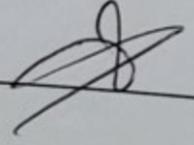

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



**Signature de l'assemblée délibérante**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2008**

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE
1.BOSINO Jean Pierre		18.RICHET Anne-Marie	
2.BORDAIS Françoise		19.RAZACK Azide	
3. COUALLIER Claude		20.ANANE Inès	
4.BURATO Colette		21.BENOIST Benjamin	
5.BUZIN Marie Paule		22.DAILLY Catherine	
6.GODARD Stéphane		23.BELOUAHCHI Zinndine	
7.CAPET Joël		24.BORDEZ Julie	
8.BELFQUIH Fatima		25.BRAHIMI Sébastien	
9.KORDJANI Abdelkrim		26.YESILMEN Céline	
10.BOYER Patrick		27.FEUILLETTE Christian	
11.LECLERE Elodie		28.LEVERT Valérie	
12.BLANQUET Evelyne		29.BROLH Lazare	
13.MERCIER Jean Pierre		30.GRUNY Annie	Excusée
14.KHACHAB Sarah		31.STALIN Claude	
15.D 'INCA Pascal		32.LEBRETON Alain	
16.TOURE Hadja		33.LEBRETON Charleine	
17.CARPENTIER Bruno			



DIRECTION GENERALE  
YA/NQ/2008

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du **conseil municipal de la ville du 15 MARS 2008**, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires : **du 21 mars au 16 juin 2008**

- 1- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- 2- ELECTION DU MAIRE
- 3- DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS
- 4- ELECTION DES ADJOINTS
- 5- INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- 6- DELEGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Montataire, le 18 juin 2008

Le Maire,  
JP BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



Le 25 mars 2008

DIRECTION GENERALE  
YA/NQ/2008/C.M

## Convocation du conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2008

### ORDRE DU JOUR

#### DIRECTION GENERALE

- 1- CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès verbal de la séance du 25 février 2008
- 2- COMMISSIONS MUNICIPALES - Composition
- 3- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - Election des membres
- 4- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Election des délégués
- 5- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE - Election de 7 délégués
- 6- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DES COMMUNES DE L'OISE - Election des délégués
- 7- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU THERAIN - Election des délégués
- 8- SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU THERINET - Election des délégués
- 9- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS - Election des délégués
- 10- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PISCINE - Election des délégués
- 11- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE SITE D'ESCALADE « LES GLACHOIRS » - Election des délégués
- 12- GROUPE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DES VALLEES BRETHOISE - Election des délégués
- 13- OISE LA VALLEE - Election des délégués
- 14- COMMISSION DES MARCHES FORAINS DE MONTATAIRE - Election des délégués
- 15- COMMISSION MUNICIPALE DE SECURITE - Election des délégués
- 16- COMMISSION MUNICIPALE D'HYGIENE - Election des délégués
- 17- COORDINATION SANITAIRE ET SOCIALE - Election des délégués
- 18- HOPITAL DE CREIL - Election d'un délégué
- 19- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ANATOLE France - Election des délégués
- 20- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE GENERAL A.MALRAUX - Election des délégués
- 21- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL A. MALRAUX - Election des délégués
- 22- OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS - Election des délégués
- 23- AMEM - Election des délégués
- 24- ASSOCIATION JADE - Election des délégués
- 25- COMITE DES FETES - Election des délégués
- 26- ASSOCIATION « CLUBS PERI-EDUCATIFS DE MONTATAIRE - Election des délégués
- 27- ASSOCIATION « MARTINETS SERVICES » - Election des délégués
- 28- COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) - Election d'un délégué
- 29- COMITE TECHNIQUE PARITAIRE - Nombre de représentants

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

30- DECHETS MENAGERS ET DECHETS VERTS – Mise en place de composteurs individuels – Demande de subventions auprès du Conseil Régional de Picardie et de l'Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

31- TABLEAU DES EFFECTIFS N° 15 – Modification du tableau intermédiaire – promotions internes 2007

DIRECTION GENERALE

32- DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – Compte rendu

33- MOTION – Statut de l'Elu

34- MOTION – DISCRIMINATION DANS LE SPORT

35-Questions diverses

 Le Maire,  
**J.P. BOSINO**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Inès ANANE

••••

01) CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2008

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 25 février 2008 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 10/04/2008 .....

Publié ou notifié le :

..... 10/04/2008 .....

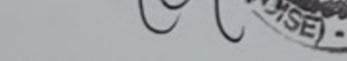
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 10/04/2008 .....

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

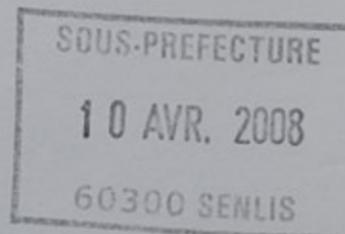
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2006

\*\*\*

L'an Deux Mil Huit le lundi 21 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSNO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSNO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOUH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. DYNCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DALLY - M. BELDUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESLAMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BORDAS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Inès ANANE

\*\*\*

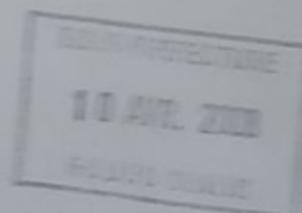
**D2- COMMISSIONS MUNICIPALES - Composition**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de création des commissions municipales suivantes :

URBANISME - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE  
 FINANCES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
 MAINTENANCE DU PATRIMOINE - AMELIORATION DU CADRE DE VIE  
 JEUNESSE - EMPLOI - INSERTION DES JEUNES  
 AFFAIRES SOCIALES - SANTE - INTEGRATION PAR L'EMPLOI - DROIT DES FEMMES  
 SPORTS  
 CULTURE  
 LOGEMENT - VIE ASSOCIATIVE - VIE PATRIOTIQUE  
 VIE SCOLAIRE - ENFANCE - PETITE ENFANCE - CLSH - RESTAURATION SCOLAIRE  
 RETRAITES  
 COMMUNICATION  
 ENVIRONNEMENT - DECHET - AGENDA 21  
 ACCESSIBILITE - HANDICAP - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »  
 B.P. 51219 - 61762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE**

Décide de créer les commissions désignées ci-dessous,

Désigne pour chaque commission les membres de celle-ci, le Maire étant président de droit :

**URBANISME – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE :**

- Monsieur Claude COUALLIER
- Monsieur Abdelkrim KORDJANI
- Madame Catherine DAILLY
- Madame Valérie LEVERT
- Monsieur Bruno CARPENTIER
- Monsieur Lazare BROLH
- Monsieur Stéphane GODARD
- Madame Céline YESILMEN
- Monsieur Jean Pierre MERCIER
- Monsieur Azide RAZACK

**FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- Madame Colette BURATO
- Monsieur Bruno CARPENTIER
- Monsieur Claude COUALLIER
- Madame Annie GRUNY
- Monsieur Stéphane GODARD
- Monsieur Azide RAZACK
- Monsieur Alain LEBRETON

**MAINTENANCE DU PATRIMOINE – AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

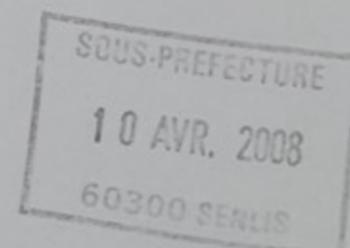
- Monsieur Abdelkrim KORDJANI
- Madame Catherine DAILLY
- Madame Anne Marie RICHET
- Madame Annie GRUNY
- Monsieur Christian FEUILLETTE
- Monsieur Azide RAZACK
- Monsieur Claude STALIN

**JEUNESSE – EMPLOI – INSERTION DES JEUNES**

- Madame Fatima BELFQUIH
- Mademoiselle Julie BORDEZ
- Mademoiselle Sarah KHACHAB
- Madame Françoise BORDAIS
- Monsieur Christian FEUILLETTE
- Monsieur Zinndine BELOUAHCHI
- Monsieur Joël CAPET
- Monsieur Patrick BOYER
- Madame Inès ANANE
- Monsieur Sébastien BRAHIMI

**AFFAIRES SOCIALES – SANTE – INTEGRATION PAR L'EMPLOI – DROIT DES FEMMES**

- Madame Marie Paule BUZIN
- Madame Hadja TOURE
- Monsieur Pascal D'INCA
- Mademoiselle Sarah KHACHAB
- Madame Fatima BELFQUIH
- Monsieur Lazare BROLH
- Madame Céline YESILMEN
- Monsieur Sébastien BRAHIMI
- Madame Evelyne BLANQUET



**SPORTS**

- Monsieur Patrick BOYER
- Madame Fatima BELFQUIH
- Madame Anne Marie RICHET
- Madame Valérie LEVERT
- Monsieur Benjamin BENOIST
- Monsieur Bruno CARPENTIER
- Madame Céline YESILMEN
- Monsieur Sébastien BRAHIMI
- Madame Inès ANANE

**CULTURE**

- Monsieur Stéphane GODARD
- Monsieur Pascal D'INCA
- Monsieur Benjamin BENOIST
- Mademoiselle Elodie LECLERE
- Mademoiselle Julie BORDEZ
- Madame Françoise BORDAIS
- Madame Colette BURATO
- Madame Inès ANANE
- Monsieur Jean Pierre MERCIER

**LOGEMENT – VIE ASSOCIATIVE – VIE PATRIOTIQUE**

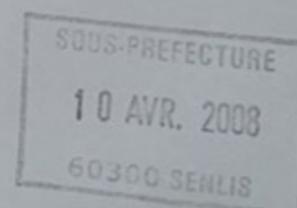
- Monsieur Joël CAPET
- Madame Hadja TOURE
- Monsieur Bruno CARPENTIER
- Madame Marie Paule BUZIN
- Monsieur Zinndine BELOUAHCHI
- Monsieur Lazare BROLH
- Monsieur Claude STALIN
- Monsieur Alain LEBRETON

**VIE SCOLAIRE – ENFANCE – PETITE ENFANCE – CLSH – RESTAURATION SCOLAIRE**

- Madame Françoise BORDAIS
- Madame Catherine DAILLY
- Madame Hadja TOURE
- Mademoiselle Elodie LECLERE
- Mademoiselle Julie BORDEZ
- Monsieur Zinndine BELOUAHCHI
- Madame Fatima BELFQUIH
- Monsieur Christian FEUILLETTE
- Madame Evelyne BLANQUET
- Monsieur Azide RAZACK
- Monsieur Sébastien BRAHIMI

**RETRAITES**

- Monsieur Jean Pierre BOSINO
- Madame Anne Marie RICHET
- Madame Marie Paule BUZIN
- Madame Annie GRUNY
- Madame Evelyne BLANQUET
- Monsieur Stéphane GODARD



## COMMUNICATION

- Monsieur Jean Pierre BOSINO
- Monsieur Joël CAPET
- Monsieur Bruno CARPENTIER
- Madame Marie Paule BUZIN
- Monsieur Claude COUALLIER
- Madame Colette BURATO
- Monsieur Jean Pierre MERCIER
- Madame Inès ANANE

## AGENDA 21 – ENVIRONNEMENT & GESTION DES DECHETS

- Monsieur Azide RAZACK
- Madame Anne Marie RICHET
- Monsieur Abdelkrim KORDJANI
- Madame Annie GRUNY
- Monsieur Jean Pierre MERCIER
- Madame Céline YESILMEN

## ACCESSIBILITE – HANDICAP – LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Madame Evelyne BLANQUET
- Madame Marie Paule BUZIN
- Monsieur Christian FEUILLETTE
- Madame Fatima BELFQUIH
- Monsieur Claude COUALLIER
- Monsieur Patrick BOYER
- Monsieur Claude STALIN
- Monsieur Alain LEBRETON

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
..... 12/04/2008 .....

Publié ou notifié le :  
..... 12/04/2008 .....

Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du ..... 12/04/2008 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

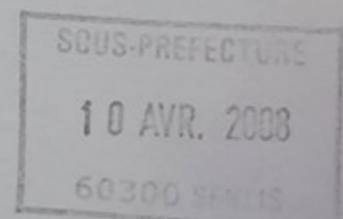
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire !

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

•••

03- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - Election des membres

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 22,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

A élu à l'unanimité, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger à la commission d'appel d'offres, le Maire ou son représentant étant Président :

**Titulaires :**  
Monsieur Claude COUALLIER  
Madame Françoise BORDAIS  
Madame Catherine DAILLY  
Monsieur Benjamin BENOIST  
Monsieur Jean Pierre MERCIER

**Suppléants :**  
Monsieur Joël CAPET  
Monsieur Abdelkrim KORDJANI  
Monsieur Pascal D'INCA  
Monsieur Bruno CRAPENTIER  
Madame Colette BURATO

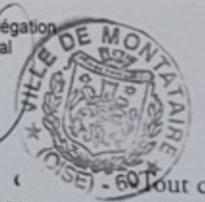
Acte reçu à la Sous Préfecture le : 10/04/2008  
Publié ou notifié le : 11/04/2008  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 11/04/2008  
(Loi du 22 Juillet 1982)



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



SOUS-PREFECTURE  
10 AVR. 2008  
60300 SENLIS

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Inès ANANE

••••

**04 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Election des représentants de la commune au conseil d'administration**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

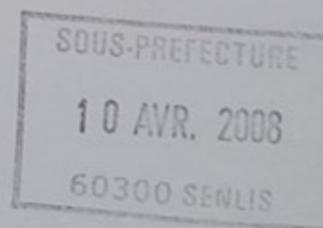
Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux dispositions concernant les centres communaux d'action sociale, modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

A élu, à l'unanimité, pour siéger au conseil d'administration du CCAS, une liste composée de 7 délégués.

Ces délégués sont :

- Madame Marie Paule BUZIN
- Madame Fatima BELFQUIH
- Madame Annie GRUNY
- Monsieur Zinndine BELOUAHCHI
- Madame Evelyne BLANQUET
- Madame Céline YESILMEN
- Monsieur Sébastien BRAHIMI



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

« Le courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

•••

**03- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - Election des membres**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 22,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

**A élu à l'unanimité, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger à la commission d'appel d'offres, le Maire ou son représentant étant Président :**

**Titulaires :**

Monsieur Claude COUALLIER  
Madame Françoise BORDAIS  
Madame Catherine DAILLY  
Monsieur Benjamin BENOIST  
Monsieur Jean Pierre MERCIER

**Suppléants :**

Monsieur Joël CAPET  
Monsieur Abdelkrim KORDJANI  
Monsieur Pascal D'INCA  
Monsieur Bruno CRAPENTIER  
Madame Colette BURATO

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 10/04/2008  
Publié ou notifié le : 11/04/2008  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du 11/04/2008  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

•••

**04 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Election des représentants de la commune au conseil d'administration**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux dispositions concernant les centres communaux d'action sociale, modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

A élu, à l'unanimité, pour siéger au conseil d'administration du CCAS, une liste composée de 7 délégués.

Ces délégués sont :

- Madame Marie Paule BUZIN
- Madame Fatima BELFQUIH
- Madame Annie GRUNY
- Monsieur Zinndine BELOUAHCHI
- Madame Evelyne BLANQUET
- Madame Céline YESILMEN
- Monsieur Sébastien BRAHIMI

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI – M. BOYER – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHET – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) – Mme GRUNY – M. STALIN – M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER – M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) – M. BROHL représenté par M. CAPET – Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

•••

**05- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE – Election des représentants de la commune au conseil communautaire**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-7,

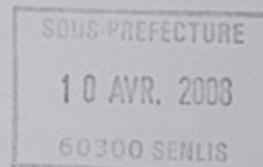
Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2004 indiquant le nombre de délégués qui doivent être désignés par les communes en fonction du nombre d'habitants,

Compte tenu de la population de la ville de Montataire (12 173 habitants au dernier recensement en 1999), celle-ci sera représentée au sein du conseil de communauté par 7 délégués),

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné les 7 délégués dont les noms suivent :

- Madame Françoise BORDAIS
- Monsieur Claude COUALLIER
- Monsieur Abdelkrim KORDJANI
- Monsieur Jean Pierre BOSINO
- Monsieur Stéphane GODARD
- Monsieur Patrick BOYER
- Monsieur Jean Pierre MERCIER



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 10/04/2008 .....

Publié ou notifié le :

..... 10/04/2008 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 10/04/2008 .....

(Loi du 22 Juillet 1992)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Jean Pierre BOSINO

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

•••

06- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DES COMMUNES DE L'OISE - Election des délégués

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5212-7,

Vu les statuts du syndicat intercommunal d'aménagement et de construction des communes de l'Oise,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

Désigne à l'unanimité pour représenter la ville de Montataire au comité, deux délégués :

- Monsieur Jean Pierre BOSINO
- Monsieur Joël CAPET

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann ALBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE

10 AVR. 2008

60300 SENLIS

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

••••

07- SYNDICAT DE LA VALLEE DU THERAIN - Election des délégués

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5212-7,

Vu les statuts du syndicat de la vallée du Thérain,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

Désigne à l'unanimité, pour représenter la ville de Montataire un titulaire et un suppléant :

**Titulaires :**  
Monsieur Abdelkrim KORDJANI  
Monsieur Azide RAZACK

**Suppléants :**  
Madame Anne Marie RICHEL  
Monsieur Stéphane GODARD

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 31/03/2008 .....

Publié ou notifié le :

..... 31/03/2008 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 31/03/2008 .....

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

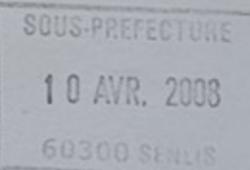


Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

\*\*\*

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

\*\*\*

**08- SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU THERINET - Election des délégués**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5212-7,

Vu les statuts du syndicat d'aménagement et d'entretien du Thérinet,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

**Désigne à l'unanimité,** pour représenter la ville de Montataire deux titulaires et deux suppléants :

**Titulaires :**

Monsieur Abdelkrim KORDJANI  
Monsieur Azide RAZACK

**Suppléants :**

Madame Anne Marie RICHEL  
Monsieur Patrick BOYER

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
..... 10/04/2008 .....  
Publié ou notifié le :  
..... 10/04/2008 .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du ..... 10/04/2008 .....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

10 AVR. 2008

60300 SENLIS

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO - Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI - M. BOYER – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHET – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY – M. STALIN – M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER – M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) – M. BROHL représenté par M. CAPET – Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

•••

**09- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS – Election des délégués**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5212-7,

Vu les statuts du syndicat intercommunal pour l'aménagement de la base de loisirs,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

Désigne à l'unanimité, pour représenter la ville de Montataire 8 délégués :

- Monsieur Jean Pierre BOSINO,
- Monsieur Joël CAPET,
- Madame Annie GRUNY,
- Monsieur Zinndine BELOUAHCHI,
- Madame Hadja TOURE,
- Monsieur Jean Pierre MERCIER,
- Monsieur Sébastien BRAHIMI,
- Madame Céline YESILMEN

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié et notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
http://www.mairie-montataire.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

•••

**10- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PISCINE - Election des délégués**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5212-7,

Vu les statuts du syndicat intercommunal pour la piscine,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

**Désigne à l'unanimité, pour représenter la ville de Montataire 6 délégués :**

- Monsieur Jean Pierre BOSINO,
- Monsieur Joël CAPET,
- Monsieur Bruno CARPENTIER,
- Madame Valérie LEVERT,
- Monsieur Jean Pierre MERCIER,
- Monsieur Sébastien BRAHIMI.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : .....  
Publié ou notifié le : .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du .....  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

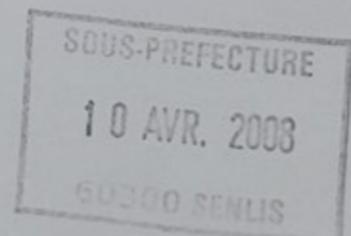
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

•••

**11- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE SITE D'ESCALADE « LES GLACHOIRS » - Election des délégués**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5212-7,

Vu les statuts du syndicat intercommunal pour le site d'escalade « Les Glachoirs »,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

**Désigne à l'unanimité, pour représenter la ville de Montataire trois délégués :**

Madame Valérie LEVERT,  
Monsieur Patrick BOYER,  
Madame Inès ANANE.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 10/04/2008 .....

Publié ou notifié le :

..... 11/04/2008 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 11/04/2008 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

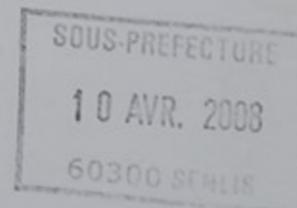
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

•••••

**12- GROUPE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DES VALLEES BRETHOISE - Election des délégués**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-33,

Vu les statuts du groupe d'études et de programmation des vallées bréthoise,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

Désigne à l'unanimité, pour représenter la ville de Montataire 1 titulaire et 1 suppléant :

**Titulaire :**  
Monsieur Jean Pierre BOSINO

**Suppléant :**  
Monsieur Claude COUALLIER

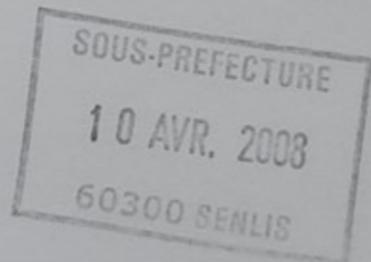
Acte reçu à la Sous Préfecture le : .....  
Publié ou notifié le : .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du .....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI – M. BOYER – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHET – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) – Mme GRUNY – M. STALIN – M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER – M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) – M. BROHL représenté par M. CAPET – Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

•••

13- OISE LA VALLEE – Election des délégués

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-33,

Vu les statuts de l'agence Oise la Vallée,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

**Désigne à l'unanimité** pour représenter la ville de Montataire trois délégués :

- Monsieur Jean Pierre BOSINO,
- Monsieur Claude COUALLIER,
- Monsieur Azide RAZACK.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 31/03/2008 .....

Publié ou notifié le :

..... 31/03/2008 .....

Le Maire certifie que le présent

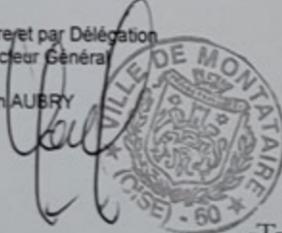
Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 31/03/2008 .....

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

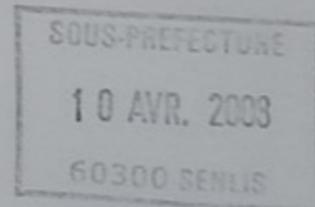
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Inès ANANE

••••

14- COMMISSION DES MARCHES FORAINS DE MONTATAIRE - Election des délégués

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-21,

Vu la commission des marchés forains de Montataire,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

Désigne à l'unanimité cinq délégués pour représenter la ville de Montataire à la commission des marchés forains de Montataire :

- Monsieur Jean Pierre BOSINO
- Monsieur Claude COUALLIER
- Monsieur Christian FEUILLETTE
- Madame Inès ANANE
- Monsieur Stéphane GODARD

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

10 AVR. 2008

60300 SENLIS

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

•••

15- COMMISSION MUNICIPALE DE SECURITE - Election des délégués

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-21,

Vu la commission municipale de sécurité,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

Désigne à l'unanimité pour représenter la ville de Montataire, 1 titulaire et 1 suppléant :

**Titulaire :**  
Monsieur Joël CAPET

**Suppléant :**  
Monsieur Bruno CARPENTIER

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

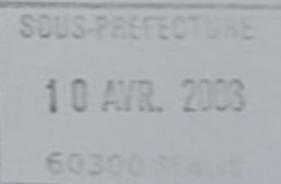
Yann ALERY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI – M. BOYER – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHET – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) – Mme GRUNY – M. STALIN – M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER – M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) – M. BROHL représenté par M. CAPET – Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

•••

**16- COMMISSION MUNICIPALE D'HYGIENE – Election des délégués**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-21,

Vu la commission municipale d'hygiène,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

**Désigne à l'unanimité, pour représenter la ville de Montataire, 1 titulaire et 1 suppléant :**

**Titulaire :**

Monsieur Joël CAPET

**Suppléant :**

Monsieur Bruno CARPENTIER

Acte reçu à la Sous Préfecture le : .....  
Publié ou notifié le : .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du .....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

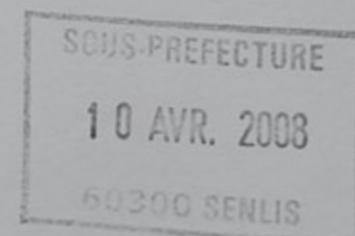
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI – M. BOYER – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHEL – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) – Mme GRUNY – M. STALIN – M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER – M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) – M. BROHL représenté par M. CAPET – Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

•••

**17- COORDINATION SANITAIRE ET SOCIALE – Election des délégués**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-33,

Vu les statuts de l'association « coordination sanitaire et sociale »,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

**Désigne à l'unanimité, pour représenter la ville de Montataire 1 titulaire et 1 suppléant :**

**Titulaire**  
Monsieur Jean Pierre BOSINO

**Suppléant :**  
Madame Marie Paule BUZIN

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :  
..... 10/04/2008 .....  
Publié ou notifié le :  
..... 10/04/2008 .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du ..... 10/04/2008 .....  
(Loi du 22 juillet 1982)

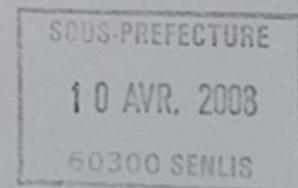
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO - Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI - M. BOYER – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHET – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY – M. STALIN – M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER – M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) – M. BROHL représenté par M. CAPET – Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

••••

18- CENTRE HOSPITALIER DE CREIL – Election des délégués

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-33,

Vu le décret n° 96.945 du 30 octobre 1996 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration des établissements publics de santé,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

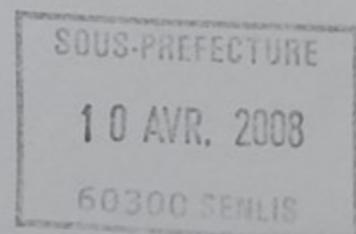
Désigne à l'unanimité, pour représenter la ville de Montataire un délégué : **Madame Marie Paule BUZIN**

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
..... 10/04/2008 .....  
Publié ou notifié le :  
..... 11/04/2008 .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du ..... 11/04/2008 .....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire  
Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI – M. BOYER – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHEL – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) – Mme GRUNY – M. STALIN – M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER – M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) – M. BROHL représenté par M. CAPET – Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

••••

**19- COLLEGE ANATOLE FRANCE – Election des délégués au conseil d'administration**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-33,

Vu la composition des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

**Désigne à l'unanimité,** deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune au conseil d'administration du collège Anatole France :

**Titulaires :**

- Madame Evelyne BLANQUET
- Madame Catherine DAILLY

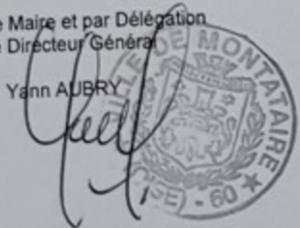
**Suppléants :**

- Madame Céline YESILMEN
- Monsieur Bruno CARPENTIER

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
.....  
Publié ou notifié le :  
.....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du .....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

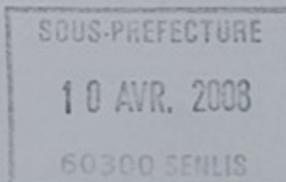
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

\*\*\*

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOUH - M. KORDJAN - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDET - M. BRAHMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Irès ANANE

\*\*\*

20 - LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL A. MALRAUX - Election des délégués au conseil d'administration

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-33,

Vu la composition des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

Désigne à l'unanimité, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune au conseil d'administration du lycée d'enseignement général A. Malraux à Montataire :

Titulaires :

- Madame Anne Marie RICHET
- Madame Céline YESILMEN

Suppléants :

- Monsieur Pascal D'INCA
- Madame Evelyne BLANQUET

Accusé de réception à la Sous-Préfecture le :

Pour le Maire :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du : 11/04/2008

(Loi du 21 juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

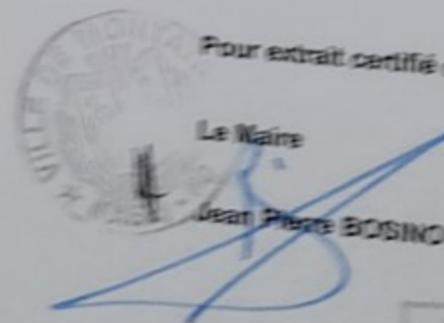
Yann ALERY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE

10 AVR. 2008

60300 SENLIS

\* Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire \*

R.P. 51209 - 61762 Montataire Cedex - Tél : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI – M. BOYER – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHEL – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) – Mme GRUNY – M. STALIN – M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER – M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) – M. BROHL représenté par M. CAPET – Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

•••

**21 – LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL A. MALRAUX – Election des délégués au conseil d'administration**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-33,

Vu la composition des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

**Désigne à l'unanimité** deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune au conseil d'administration du lycée d'enseignement professionnel A. Malraux à Montataire :

**Titulaires :**

- Monsieur Benjamin BENOIST
- Madame Colette BURATO

**Suppléants :**

- Mademoiselle Julie BORDEZ
- Madame Céline YESILMEN

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

10/04/2008

Publié ou notifié le :

11/04/2008

Le Maire certifie que le présent

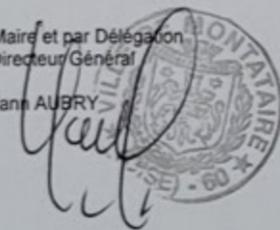
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11/04/2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

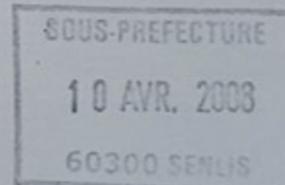
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

••••

**22 - OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS - Election des délégués au Comité Directeur**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-33,

Vu les statuts de l'Office Municipal des Sports,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

Désigne à l'unanimité quatre représentants de la commune au comité directeur de l'association :

- Monsieur Bruno CARPENTIER
- Madame Anne Marie RICHEL
- Monsieur Patrick BOYER
- Monsieur Sébastien BRAHIMI

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 10/04/2008

Publié ou notifié le : 11/04/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11/04/2008

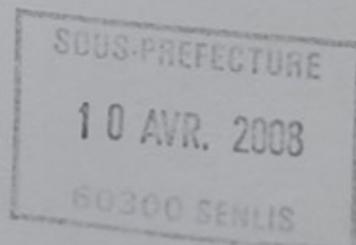
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire  
Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

••••

**23 - ASSOCIATION MUSICALE POUR L'EDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT MUSICAL -**  
Election des délégués au conseil d'administration

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-33,

Vu les statuts de l'Association Musicale pour l'Education et l'Enseignement Musical,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le conseil municipal,**

**Désigne à l'unanimité** quatre représentants de la commune au conseil d'administration de l'association :

- Mademoiselle Julie BORDEZ
- Madame Catherine DAILLY
- Madame Inès ANANE
- Monsieur Stéphane GODARD

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

10/04/2008

Publié ou notifié le :

10/04/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 10/04/2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

10 AVR. 2008

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

•••

**24 - ASSOCIATION JADE - Election des délégués au conseil d'administration**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-33,

Vu les statuts de l'Association JADE,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

Désigne à l'unanimité cinq représentants de la commune au conseil d'administration de l'association :

- Monsieur Jean Pierre BOSINO
- Madame Fatima BELFQUIH
- Monsieur Zinndine BELOUAHCHI
- Madame Inès ANANE
- Monsieur Sébastien BRAHIMI

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1962)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

10 AVR. 2008

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

•••

25 - COMITE DES FETES - Election des délégués

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-33,

Vu les statuts du Comité des Fêtes,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

Désigne à l'unanimité cinq représentants de la commune au conseil d'administration de l'association :

- Monsieur Joël CAPET
- Monsieur Christian FEUILLETTE
- Monsieur Bruno CARPENTIER
- Madame Evelyne BLANQUET
- Monsieur Jean Pierre MERCIER

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

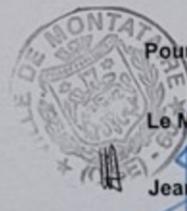
Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

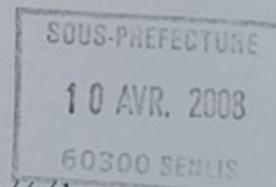
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI – M. BOYER – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHET – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) – Mme GRUNY – M. STALIN – M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER – M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) – M. BROHL représenté par M. CAPET – Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

••••

**26 – ASSOCIATION « CLUBS PERI – EDUCATIFS DE MONTATAIRE » - Election des délégués**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-33,

Vu les statuts de l'association,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

**Désigne à l'unanimité** deux représentants de la commune au conseil d'administration de l'association :

- Madame Françoise BORDAIS
- Monsieur Sébastien BRAHIMI

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

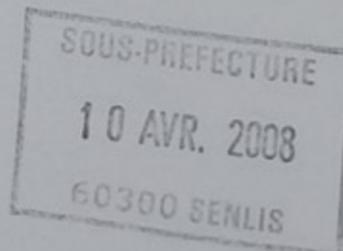
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER - M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - M. BROHL représenté par M. CAPET - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

••••

27 - ASSOCIATION « MARTINETS SERVICES » - Election des représentants

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-33,

Vu les statuts de l'association,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

Désigne à l'unanimité deux représentants titulaires et deux représentants délégués de la commune au conseil d'administration de l'association « Martinets services » :

**Titulaires**

- Madame Marie Paule BUZIN
- Monsieur Joël CAPET

**Suppléants :**

- Monsieur Claude STALIN
- Monsieur Stéphane GODARD

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean Pierre BOSINO

SEUS-PREFECTURE

10 AVR. 2008

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO - Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI - M. BOYER – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHET – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY – M. STALIN – M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER – M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) – M. BROHL représenté par M. CAPET – Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Inès ANANE

••••

**28 – COMITE NATIONALE D'ACTION SOCIALE (CNAS) – Désignation d'un délégué local**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-33,

Vu les statuts de l'association,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

**Désigne à l'unanimité** un délégué local pour représenté la commune au conseil d'administration du Comité Nationale d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales :

**Monsieur Joël CAPET**

Acte reçu à la Sous Préfecture le : .....  
Publié ou notifié le : .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du .....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

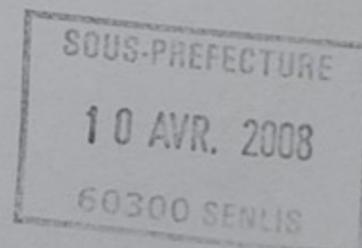
Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI – M. BOYER – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHEL – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) – Mme GRUNY – M. STALIN – M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER – M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) – M. BROHL représenté par M. CAPET – Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

•••

29 – COMITE TECHNIQUE PARITAIRE – Désignation des représentants

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-21,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 32,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatifs aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifié par le décret n° 2003-1118 du 19 novembre 2003,

Considérant que l'effectif de la ville se situe dans les limites « au moins égal à 50 et inférieur à 350 », le nombre de représentants est compris entre 3 et 5,

**Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,  
A l'unanimité**

Décide de fixer à 5 le nombre de représentants de la commune.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

10/04/2008

Publié ou notifié le :

10/04/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 10/04/2008

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

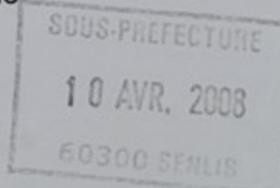
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI – M. BOYER – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHEL – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) – Mme GRUNY – M. STALIN – M. LEBRETON.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER – M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) – M. BROHL représenté par M. CAPET – Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Inès ANANE

•••

**30- DECHETS MENAGERS ET DECHETS VERTS** - Mise en place de composteurs individuels - Demande de subventions auprès du Conseil Régional de Picardie et de l'Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

**Sur le rapport de Monsieur Azide RAZACK, conseiller municipal délégué, exposant :**

Que la commune s'est fortement impliquée dans le développement d'une politique conduisant à réduire les déchets ménagers,

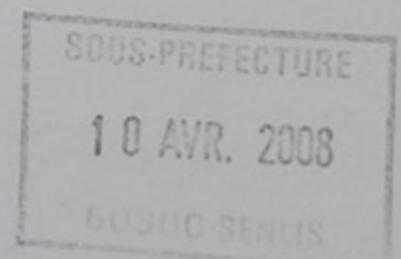
Qu'une campagne de caractérisation des déchets a mis en évidence que certains produits fermentescibles et d'autres issus des entretiens de jardin étaient déposés dans les conteneurs à ordures ménagères destinés à l'incinération,

Que cette situation conduit à augmenter de façon significative le tonnage de déchets non valorisables,

Qu'afin d'endiguer ce phénomène, les élus proposent à titre expérimental la mise à disposition de composteurs individuels auprès des habitants du quartier des « Fonds de Montataire »,

Que ce dossier a reçu un accueil favorable lors de la présentation préalable auprès du S.M.V.O (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise) et des représentants de « l'Association des Fonds de Montataire »,

Que la mise en place de ces conteneurs individuels, sur la base de 100 unités, est estimée à 3.602 euros hors taxes,



Qu'une importante campagne de communication est menée auprès des habitants estimée à 2.736 euros hors taxes afin de garantir le succès de l'opération,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal**

**A l'unanimité**

Approuve l'acquisition de composteurs individuels,

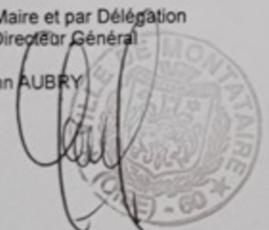
Approuve le dossier de demande de subvention,

Sollicite le Conseil Régional de Picardie et l'ADEME dans le cadre du FREME (Fonds Régional de l'Environnement de Maîtrise de l'Energie) à hauteur

- de 40 % pour les acquisitions de composteurs
- de 50 % pour les dépenses en matière de communication

Acte reçu à la Sous Préfecture le : .....  
 Publié ou notifié le : .....  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du .....  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
 10 AVR. 2008  
 60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO - Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI - M. BOYER – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHET – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY – M. STALIN – M. LEBRETON.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER – M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) – M. BROHL représenté par M. CAPET – Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Inès ANANE

•••

**31- TABLEAU DES EFFECTIFS N°15 – Modification intermédiaire – promotions internes 2007**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

Vu la délibération n°17 du 14 mai 2007 relative au tableau des effectifs n° 15,

Vu la délibération n°24 du 25 février 2008 pour modifications intermédiaires,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

**Décide à l'unanimité** de modifier le tableau des effectifs n° 15 de la manière suivante :

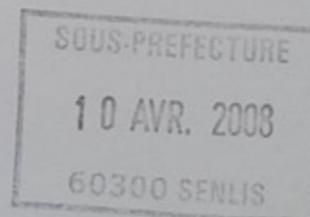
**Article unique – Nominations au grade d'Agent de Maîtrise liées aux promotions internes :**

Au sein du service Information / Communication :

Sur l'emploi d'Opérateur OFFSET

-Est supprimé un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

-Est créé un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Au sein du service Voirie / Propreté :

- Sur l'emploi de Conducteur Bennes à Ordures Ménagères
- Est supprimé un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Est créé un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet

Au sein de la Crèche Municipale :

- Sur l'emploi de Chef de Cuisine
- Est supprimé un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Est créé un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 10/04/2008 .....

Publié ou notifié le :

..... 11/04/2008 .....

Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du ..... 11/04/2008 ..... (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour extrait certifié conforme,

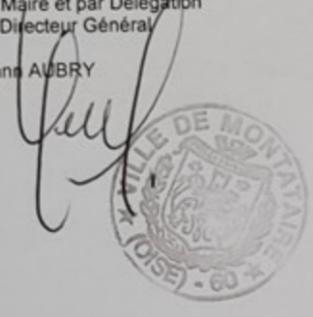
Le Maire

Jean Pierre BOSINO



Pour le Maire et par Délégation Le Directeur Général

Yves AUBRY



SOUS-PREFECTURE  
10 AVR. 2008  
60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO - Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI - M. BOYER – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHET – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY – M. STALIN – M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER – M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) – M. BROHL représenté par M. CAPET – Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

••••

**32- DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004, celle du 17 janvier 2005 et celle du 27 mars 2006, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Régie d'avances – service des sports	Achat de 55 places pour le match de football France/Angleterre au stade de France, le samedi 26 mars 2008 pour un montant de 2.205,35 €. Le service des sports revend au public 43 places au prix de 28 €, le reste étant pris en charge par la municipalité.	11/02/2008	18/02/2008
2	Spectacles Lajoie « Le Madras »	Présentation d'un spectacle « Panier Caraïbes le Madras », le jeudi 8 mai 2008 dans le cadre du Festival Danses et Musiques du Monde, pour un montant de 2.950 € TTC	14/02/2008	19/02/2008
3	Séjour des retraités – lot 1 en France	Les prestations de service de vacances en France pour les retraités sont confiées à Renouveau Vacances pour un montant compris entre 45.000 et 60.000 € TTC	14/02/2008	19/02/2008
4	Séjour des retraités – lot 2 vacances à l'étranger	Les prestations de service de vacances à l'étranger pour les retraités sont confiées à Look Voyages pour un montant compris entre 45.000 et 60.000 € TTC	14/02/2008	19/02/2008
5	Acquisition d'un logiciel pour le CCAS	L'acquisition d'un logiciel et la maintenance annuelle sont confiées à la société ELISSAR pour un montant de 9.089,64 € TTC pour l'acquisition et 1.500 € TTC pour la maintenance.	14/02/2008	19/02/2008

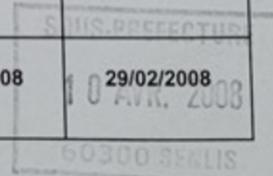
SOUS-PREFECTURE

10 AVR. 2008

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

6	Accès de la mairie – personnes à mobilité réduite	La fourniture et la pose d'un élévateur sont confiées à la société ETNA FAPEL pour un montant de 25.098,45 € TTC	14/02/2008	19/02/2008
7	Avenant n° 23 au bail Oise Habitat	Révision du loyer annuel du local situé au 80/82 rue Anatole France appartenant à Oise Habitat pour les besoins sociaux culturels et administratifs des habitants de la ville. Le montant du loyer est porté de 13.068,46 €	14/02/2008	19/02/2008
8	Contrat avec la CPAM de Creil	Avenant au contrat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Creil pour l'atelier Equilibre pour les retraités du 29 février au 30 mai 2008 pour un montant de 666 €	18/02/2008	19/02/2008
9	Repas des retraités	Convention passée avec l'association des sauveteurs de l'Oise pour le repas annuel des retraités le 26 mars 2008 pour un tarif de 160,00 €	18/02/2008	19/02/2008
10	Produits d'entretien destinés aux services municipaux	La livraison de matériel et produits d'entretien ménage (lot 1) est confiée à Picardie Hygiène pour un montant compris entre 15.000 et 55.000 € TTC La livraison des produits d'entretien destinés aux cantines est confiée à Richez Distribution pour un montant compris entre 10.000 et 25.000 € TTC (lot 2) La livraison de sacs poubelles est confiée à Picardie Hygiène pour un montant compris entre 5.000 et 20.000 € TTC (lot 3)	18/02/2008	25/02/2008
11	Concession de terrain	Accord à madame Jeannine MAURICE de fonder une concession temporaire de 15 ans à compter du 11 février 2008, à titre d'achat de concession	18/02/2008	25/02/2008
12	Filet de séparation – Gymnase M.Coene	L'achat et la pose d'un filet de séparation pour le gymnase Marcel COENE sont confiés à la société HUCK OCCITANIA pour un montant compris entre 4.000 et 7.800 € TTC	19/02/2008	25/02/2008
13	Convention formation	Convention passée avec l'organisme ADIAJ concernant une action de formation « réussir l'examen professionnel d'attaché principal » du 28 au 30 janvier 2008 pour un montant de 1035 €, pour madame Hasni	21/02/2008	26/02/2008
14	Convention formation	Convention passée avec l'AFPI Oise – Proméo Formation – concernant une action « Formation de tuteurs » les 3 et 4 mars 2008 concernant M. Ph. MANESSE pour un coût de 502,32 €	21/02/2008	26/02/2008
15	Convention formation	Convention passée avec le Centre d'Etudes et de Recherches pour la Petite Enfance concernant une action de formation « module de formation obligatoire pour postuler au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture par la voie VAE » concernant Mme GOMIS, pour un montant de 665 €	21/02/2008	26/02/2008
16	Location de salle – repas annuel des retraités	Contrat avec la mairie de Clermont pour la location de la salle Pommery afin d'y organiser le repas annuel des retraités le 28 mars 2008, pour une somme de 1.490,00 €	25/02/2008	26/02/2008
17	Location - RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 01/03/2008 avec monsieur Jean CHOFFLET pour la location d'un logement de type F2 à la résidence des personnes âgées. Le montant du loyer est de 296,80 € (+74 € de charges + 8,14 € d'assurance)	25/02/2008	26/02/2008
18	Concession de terrain	Accord donné à monsieur Youcef YETTOU de fonder une concession cinquantenaire à compter du 18 février 2008, à titre d'achat de concession	25/02/2008	29/02/2008
19	Festival 2008 – association BELEZA	Présentation d'un spectacle « OZABUMBA » par l'association BELEZA pour un montant de 4.083 € dans le cadre du festival danses et musiques du monde 2008	26/02/2008	29/02/2008
20	Concession de terrain	Accord donné à M. et Mme Guy COPLIN de fonder une concession cinquantenaire à compter du 28 février 2008, à titre d'achat de concession	26/02/2008	29/02/2008
21	Mise à disposition d'un chef de cœur - AMEM	Convention avec l'AMEM concernant la mise à disposition d'un chef de cœur pour la chorale des retraités du 8 janvier au 24 juin 2008 pour un montant de 29 € TTC/heure	26/02/2008	29/02/2008

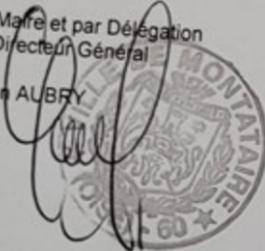


22	Transport en commun occasionnel routier de personnes – lot 1 transport divers	Le marché pour le service transport commun occasionnel routier de personnes et d'enfants – lot 1 transport divers – est confié à l'entreprise CAB ARO pour un montant compris entre 15.000 et 45.000 € TTC	28/02/2008	29/02/2008
23	Transport en commun occasionnel routier de personnes – lot 2 transport des retraités	Le marché pour le service transport commun occasionnel routier de personnes et d'enfants – lot 2 transport des retraités – est confié à l'entreprise KEOLIS pour un montant compris entre 14.000 et 30.000 € TTC	28/02/2008	29/02/2008
24	Réfection du mur de soutènement rue du Jeu d'Arc	La réfection du mur de soutènement, rue du Jeu d'Arc, est confiée à l'entreprise PIREZ Générale Bâtiment pour un montant de 38.688,20 € TTC + 12.223,12 € TTC (option)	28/02/2008	29/02/2008
25	Concession de terrain	Accord donné à monsieur André MANESSE de fonder un concession cinquantenaire, à compter du 23 février 2008, à titre d'achat de concession	03/03/2008	04/03/2008
26	Formation des élus	Convention passée avec le CIDEFE concernant la formation des élus locaux pour un montant annuel de 3.795 € TTC	03/03/2008	04/03/2008
27	Contenants pour le compostage individuel – fourniture de sacs biodégradables pour la collecte des déchets verts	Le contrat pour la fourniture et livraison de contenants pour le compostage individuel est confié au prestataire Beauvais Diffusion. La fourniture des sacs biodégradable est confiée au prestataire PTL. La fourniture de composteurs bois est classée sans suite. Le montant des fournitures est indiqué aux différents bordereaux de prix.	04/03/2008	07/03/2008

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 16/04/2008  
 Publié ou notifié le : 11/04/2008  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 11/04/2008  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général

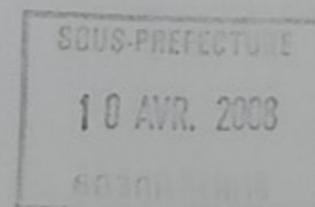
Yann ALBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI – M. BOYER – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHET – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) – Mme GRUNY – M. STALIN – M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. COUALLIER – M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER (pour la délibération n°1) – M. BROHL représenté par M. CAPET – Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

••••

**33- MOTION – STATUT DE L'ELU**

Le conseil municipal de Montataire tient à exprimer son attachement à la vie démocratique des communes, notamment pour l'exercice plein et entier du mandat de chaque élu.

Or, à ce jour, malgré les promesses et les déclarations des gouvernements qui se sont succédé ces dernières décennies, les élus ne disposent toujours pas d'un véritable statut qui leur permettrait d'exercer leur mandat dans de bonnes conditions et d'être toujours mieux au service de nos concitoyens.

C'est particulièrement vrai pour les élus salariés qui en raison de leurs obligations professionnelles, ne disposent pas du temps nécessaire à l'exercice de leur fonction. Plusieurs associations d'élus ont, ces dernières années proposé des avancées pour aller vers un véritable statut de l'élu, c'est le cas de l'Association des Petites Villes de France (A.P.V.F.) à laquelle notre ville est adhérente.

En conséquence, le conseil municipal demande au gouvernement d'engager dans les meilleurs délais un projet à soumettre au Parlement, qui permettrait de reconnaître par la Loi l'instauration d'un véritable statut de l'élu et ce dès l'échelon local, prenant en compte notamment la situation des élus en situation de salariés afin qu'ils puissent exercer pleinement leur mandat.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la motion.**

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 10/04/2008 .....

Publié ou notifié le :

..... 11/04/2008 .....

Le Maire certifie que le présent

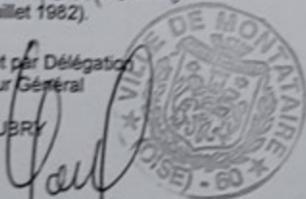
Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 11/04/2008 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE

10 AVR. 2008

60300 MONTATAIRE

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



MOTION CONSEIL MUNICIPAL 31 MARS 2008

Le Conseil municipal de Montataire tient à exprimer son attachement à la vie démocratique des communes, notamment pour l'exercice plein et entier du mandat de chaque élu.

Or, à ce jour, malgré les promesses et les déclarations des gouvernements qui se sont succédé ces dernières décennies, les élus ne disposent toujours pas d'un véritable statut qui leur permettrait d'exercer leur mandat dans de bonnes conditions et d'être toujours mieux au service de nos concitoyens.

C'est particulièrement vrai pour les élus salariés qui, en raison de leurs obligations professionnelles, ne disposent pas du temps nécessaire à l'exercice de leur fonction. Plusieurs associations d'élus ont ces dernières années proposé des avancées pour aller vers un véritable statut de l'élu, c'est le cas de l' A.P.V.F. (Association des Petites villes de France) à laquelle notre ville est adhérente.

En conséquence, le Conseil municipal demande au gouvernement d'engager dans les meilleurs délais un projet à soumettre au Parlement, qui permettrait de reconnaître par la Loi l'instauration d'un véritable statut de l'élu, et ce dès l'échelon local, prenant en compte notamment la situation des élus en situation de salariés afin qu'ils puissent exercer pleinement leur mandat.

Signature des élus

BOSINO Jean-Pierre.....		BORDAIS Françoise.....	
COUALLIER Claude.....		BURATO Colette.....	
BUZIN Marie-Paule.....		GODARD Stéphane.....	
CAPET Joël.....		BELFQUIH Fatima.....	
KORDJANI Abdelkrim.....		BOYER Patrick.....	
LECLERE Elodie.....		BLANQUET Evelyne.....	
MERCIER Jean-Pierre.....		KHACHAB Sarah.....	
D'INCA Pascal.....		TOURE Hadja.....	
CARPENTIER Bruno.....		RICHET Anne-Marie.....	
RAZACK Azide.....		ANANE Inès.....	
BENOIST Benjamin.....		DAILLY Catherine.....	
BELOUAHCHI Zinndine.....		BORDEZ Julie.....	
BRAHIMI Sébastien.....		YESILMEN Céline.....	
FEUILLETTE Christian.....		LEVERT Valérie.....	
BROLH Lazare.....		GRUNY Annie.....	
STALIN Claude.....		LEBRETON Alain.....	
LEBRETON Charleine.....			

SOUS-PREFECTURE  
10 AVR. 2008  
60300 MONTAIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2008

\*\*\*

L'an Deux Mil Huit le lundi 31 mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 mars Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** W. BOSINO - W. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - W. GODARD - W. CAPET - Mme BELFQUIH - W. KIRODJANI - W. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - W. D'INCA - Mme TOURE - W. CARPENTIER - Mme RICHET - W. RAZACK - Mme ANANE - W. BENOIST - Mme DAILLY - W. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - W. BRAHIMI - Mme YESILWIEN - W. FEUILLETTE - Mme LEVERT (à partir de la délibération n°2) - Mme GRUNY - W. STALIN - W. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par W. COUALLIER - W. WERCIER représenté par W. BRAHIMI - Mme LEVERT représentée par W. CARPENTIER (pour la délibération n°1) - W. BROHL représenté par W. CAPET - Melle LEBRETON représentée par W. LEBRETON.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Inès ANANE

\*\*\*

33 MOTION - DISCRIMINATION DANS LE SPORT

Monsieur le Président de la République,

Depuis des mois, nous assistons à une recrudescence importante de discrimination dans le sport. Nombreuses sont les personnes choquées par les images diffusées en bouclier de cette banderole insultante, lors du match du samedi 29 mars dernier au stade de France. Vous étiez présent. Ce n'est qu'une étape supplémentaire de franchise qui est indigne de notre pays ! Est-il normal d'oublier la couleur de peau d'un joueur lorsque nous faisons la fête, comme en 1998, sur les champs Elysées parce que nous sommes fiers de la France et d'injurier sans retenue quelques années plus tard ? Le sport doit être une référence de fraternité, de respect pour nos enfants et non pas cet exemple auquel nous assistons sans rien faire !

Nous vous demandons d'intervenir auprès des services compétents, des clubs sportifs, des associations de supporters, des « stadiers », de la police pour que chacun prenne ses responsabilités afin que le sport puisse porter haut et fort les couleurs de notre pays, sans avoir à en rougir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la motion.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

Publié au motif le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

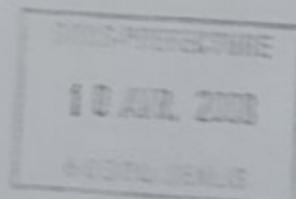
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général

Yann ALBERT

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

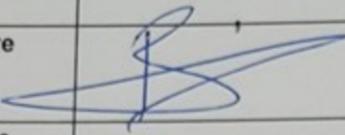
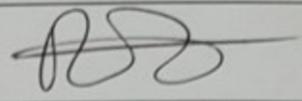
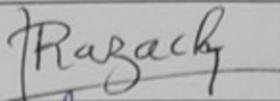
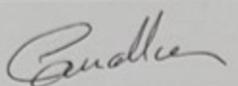
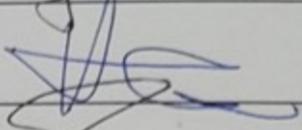
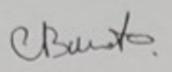
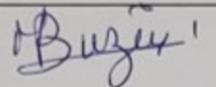
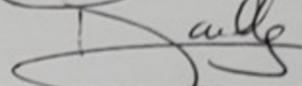
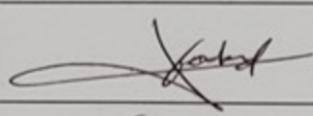
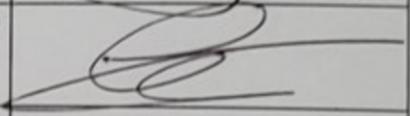
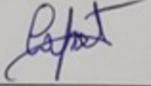
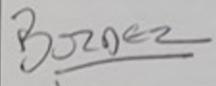
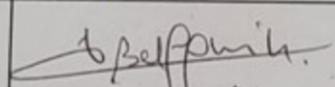
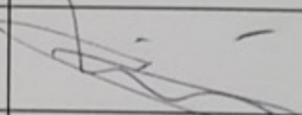
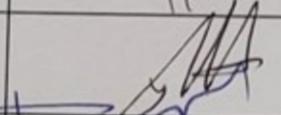
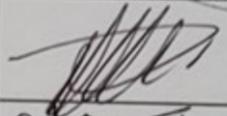
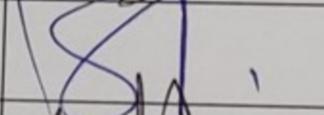
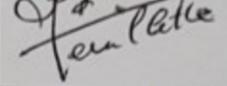
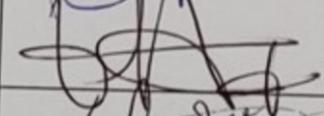
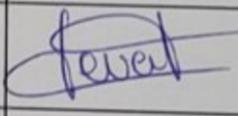
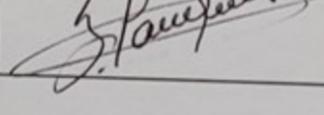
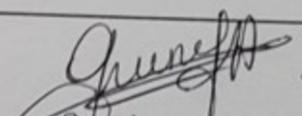
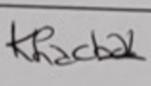
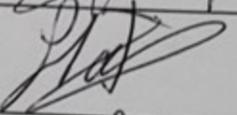
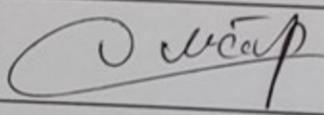
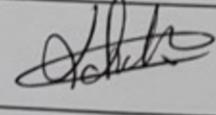
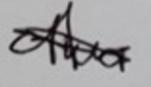
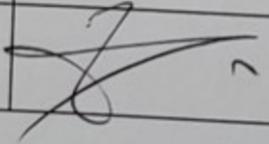


« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 51219 - 61762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

**Signature de l'assemblée délibérante  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MARS 2008**

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE
1.BOSINO Jean Pierre		18.RICHET Anne Marie	
2.BORDAIS Françoise		19.RAZACK Azide	
3. COUALLIER Claude		20.ANANE Inès	
4.BURATO Colette		21.BENOIST Benjamin	
5.BUZIN Marie Paule		22.DAILLY Catherine	
6.GODARD Stéphane		23.BELOUAHCHI Zinndine	
7.CAPET Joël		24.BORDEZ Julie	
8.BELFQUIH Fatima		25.BRAHIMI Sébastien	
9.KORDJANI Abdelkrim		26.YESILMEN Céline	
10.BOYER Patrick		27.FEUILLETTE Christian	
11.LECLERE Elodie		28.LEVERT Valérie	
12.BLANQUET Evelyne		29.BROLH Lazare	
13.MERCIER Jean Pierre		30.GRUNY Annie	
14.KHACHAB Sarah		31.STALIN Claude	
15.D 'INCA Pascal		32.LEBRETON Alain	
16.TOURE Hadja		33.LEBRETON Charleine	
17.CARPENTIER Bruno			



DIRECTION GENERALE  
YA/NQ/2008

### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du **conseil municipal de la ville du 31 MARS 2008**, énumérés ci-dessous, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires : du 11 avril au 16 juin 2008.

#### DIRECTION GENERALE

- 1- **CONSEIL MUNICIPAL** - Approbation du procès verbal de la séance du 25 février 2008
- 2- **COMMISSIONS MUNICIPALES** - Composition
- 3- **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES** - Election des membres
- 4- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** - Election des délégués
- 5- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE** - Election de 7 délégués
- 6- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DES COMMUNES DE L'OISE** - Election des délégués
- 7- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU THERAIN** - Election des délégués
- 8- **SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU THERINET** - Election des délégués
- 9- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS** - Election des délégués
- 10- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PISCINE** - Election des délégués
- 11- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE SITE D'ESCALADE « LES GLACHOIRS »** - Election des délégués
- 12- **GROUPE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DES VALLEES BRETHOISE** - Election des délégués
- 13- **OISE LA VALLEE** - Election des délégués
- 14- **COMMISSION DES MARCHES FORAINS DE MONTATAIRE** - Election des délégués
- 15- **COMMISSION MUNICIPALE DE SECURITE** - Election des délégués
- 16- **COMMISSION MUNICIPALE D'HYGIENE** - Election des délégués
- 17- **COORDINATION SANITAIRE ET SOCIALE** - Election des délégués
- 18- **HOPITAL DE CREIL** - Election d'un délégué
- 19- **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ANATOLE France** - Election des délégués
- 20- **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE GENERAL A.MALRAUX** - Election des délégués
- 21- **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL A. MALRAUX** - Election des délégués
- 22- **OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS** - Election des délégués
- 23- **AMEM** - Election des délégués
- 24- **ASSOCIATION JADE** - Election des délégués
- 25- **COMITE DES FETES** - Election des délégués
- 26- **ASSOCIATION « CLUBS PERI-EDUCATIFS DE MONTATAIRE** - Election des délégués
- 27- **ASSOCIATION « MARTINETS SERVICES »** - Election des délégués
- 28- **COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)** - Election d'un délégué
- 29- **COMITE TECHNIQUE PARITAIRE** - Désignation des représentants

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

**30- DECHETS MENAGERS ET DECHETS VERTS** – Mise en place de composteurs individuels –  
Demande de subventions auprès du Conseil Régional de Picardie et de l'Agence pour le  
Développement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**31- TABLEAU DES EFFECTIFS N° 15**– Modification du tableau intermédiaire – promotions  
internes 2007

**DIRECTION GENERALE**

**32- DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES** – Compte rendu

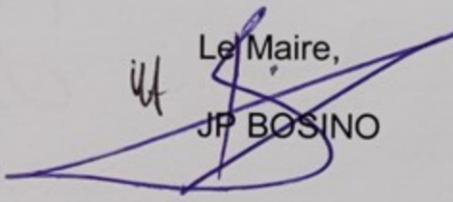
**33- MOTION** – Statut de l'élu

**34- MOTION** – Discrimination dans le sport

**35-Questions diverses**

Montataire, le 18 juin 2008

*ut*  
Le Maire,

  
JP BOSINO



DIRECTION GENERALE  
YA/NQ/2008/C.M

Le 22 avril 2008

### Convocation du conseil municipal

Je vous invite à participer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**\* Lundi 28 avril 2008 à 19 heures \***

**(SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – RUE J.JAURES)**

Vous voudrez bien trouver ci-joint les projets de délibérations ainsi que les pièces s'y rapportant.

### ORDRE DU JOUR

#### DIRECTION GENERALE

- 1 -CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès verbal de la séance du 15 mars 2008
- 2 -RCCEM – Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration
- 3 - CORRESPONDANT DEFENSE – Désignation d'un correspondant
- 4 - MISSION LOCALE DE L'OISE – Désignation de représentants

#### DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

- 5 - BUDGET PRIMITIF 2008 – Décision modificative n° 1
- 6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – Approbation
- 7 - COMPTE DE GESTION 2007 – Approbation
- 8 - AFFECTATION DU RESULTAT
- 9 - FORMATION DES ELUS – Bilan 2007
- 10 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE 2007 – Compte rendu d'utilisation
- 11 - ASSOCIATION « MAISON FRANCO KURDE » - Versement d'une subvention exceptionnelle
- 12 - ASSOCIATION « SECOURS CATHOLIQUE » - Versement d'une subvention exceptionnelle
- 13 -COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – Renouvellement des membres

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION**

14 -CULTURE – Subvention - Contrat avec le Conseil Général – année 2008

15 -CULTURE – Bilan de l'activité culturelle 2007

16 - ENFANCE – Achat de matériel – demande d'aide financière à la CAF de Creil

17 - SCOLAIRE – Convention avec l'Education Nationale – Prestations de restauration pour leurs agents

18 - JEUNESSE – ASSOCIATION JADE – Versement d'une subvention exceptionnelle

19 -VIE ASSOCIATIVE - ASSOCIATION « L'UNION CYCLISTE DE LIANCOURT » - Ronde de l'Oise – Versement d'une subvention exceptionnelle

20 -VIE ASSOCIATIVE – Dénomination du square Pierre et Léa LEGER

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

21 -PARCELLES AE 578, 581 – Le Prieuré – Cession à Madame DERAMBURES

22 - PARCELLES AK 553, 555 – Le Clos Gorget – Acquisition auprès de madame BOICHU

23 -PARCELLE AT 9p – Impasse du Chemin de Fer – Cession à Monsieur LECONTE

24 – PARCELLES ZD 421 – 422 – Cession à la SCI « les Martinets »

25 -BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE – Année 2007

26- BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES – BARDAGE – Avenant au marché – Mise en œuvre d'un pare-pluie

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

27- PRESTATIONS SOCIALES DU PERSONNEL – Actualisation

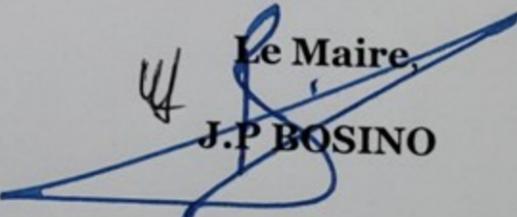
28 - INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS – actualisation

29 – EMPLOIS SAISONNIERS – Création postes – année 2008

**DIRECTION GENERALE**

30- DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – Compte rendu

31- Questions diverses

  
Le Maire,  
J.P. BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

••••

**01- CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2008**

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 15 mars 2008 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

05.05.2008

Publié ou notifié le :

6.05.2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 06.05.2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE

- 5 MAI 2008

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**2 - REGIE COMMUNALE DU CABLE ET DE L'ELECTRICITE DE MONTATAIRE - Désignation des représentants au conseil d'administration**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122.1 et suivants, et les articles R 2221-27 et suivants,

Vu le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public,

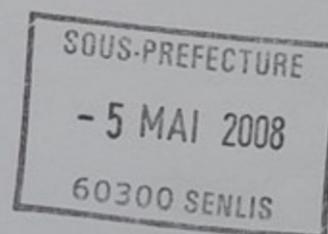
Vu l'article 8 des statuts de la Régie Communale du Câble et de l'Electricité de Montataire adopté par la délibération du conseil municipal en date du 5 décembre 2002 modifiée par la délibération du 23 novembre 2003,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

**Désigne à l'unanimité pour siéger au conseil d'administration :**

**1- Trois élus municipaux :**

- Madame Fatima BELFQUIH
- Monsieur Stéphane GODARD
- Monsieur Jean Pierre BOSINO



- 2- Une personne ayant acquis une compétence résultant de l'expérience de la gestion des affaires de la commune :
  - Monsieur Daniel BROCHOT

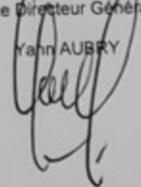
Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
 05.05.2008  
 Publié ou notifié le :  
 06.05.2008  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte a caractère exécutoire à la  
 Date du 06.05.2008  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO



Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBRY



SOUS-PREFECTURE  
 - 5 MAI 2008  
 60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

••••

**3 - CORRESPONDANT DEFENSE - Désignation d'un représentant**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001 organisant la mise en place d'un réseau de « correspondants défense » dans chaque commune de France,

Considérant le renouvellement du conseil municipal suite aux élections municipales du 9 mars dernier, un élu qui sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région doit être désigné

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

Désigne à l'unanimité, Monsieur Joël CAPET comme « correspondant défense » de la ville.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

05.05.2008

Publié ou notifié le :

06.05.2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 06.05.2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

- 5 MAI 2008

60300 SENLIS



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEY - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

#### 4 - MISSION LOCALE DE LA VALLEE DE L'OISE - Désignation des représentants

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-33,

Vu les statuts de la Mission Locale de la Vallée de l'Oise,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

**Désigne à l'unanimité** deux délégués (un titulaire et un suppléant) parmi ses conseillers communautaires pour représenter la ville à l'assemblée générale de la Mission locale de la Vallée de l'Oise:

**Titulaire : Monsieur Jean Pierre BOSINO**  
**Suppléant : Monsieur Claude COUALLIER**

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
05/05/2008  
Publié ou notifié le :  
06/05/2008  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du 06/05/2008  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann ALBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

- 5 MAI 2008

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle Sarah KHACHAB

•••

**5 - BUDGET PRIMITIF 2008 - DECISION MODIFICATIVE N ° 01**

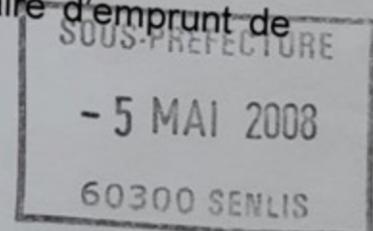
Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe aux Finances et au Développement Economique, exposant :

Que le Budget Primitif 2008, voté le 25 février 2008, nécessite certains réajustements, tant en recettes qu'en dépenses,

Considérant que ceux-ci portent notamment sur :

- les crédits inscrits au B.P. 2008, concernant le produit des quatre taxes locales, les compensations et les dotations de l'Etat. En effet, lors du vote du Budget Primitif 2008, la commune n'était pas en possession de ces éléments qui nous sont notifiés par les services de l'Etat. La différence s'élève globalement à 521.792 €. Par contre, nous percevons un peu plus de Dotation de Solidarité Urbaine et de Dotation Générale de Fonctionnement : + 85.480 €.
- les mouvements patrimoniaux relatifs à la mise à jour de l'actif, ce qui nécessite l'inscription de crédits complémentaires tant en recettes qu'en dépenses, concernant l'intégration des frais d'études au compte 21,
- Le réajustement de la subvention à verser à l'Union Cycliste de Liancourt pour la ronde de l'Oise,
- Le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association J.A.D.E. pour la participation de la ville au séjour de ski des jeunes,

Le nouvel équilibre budgétaire s'établit avec une inscription supplémentaire d'emprunt de 452.312 € (pour mémoire l'emprunt inscrit au BP 2008 est de 990.000 €),



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité de procéder à la Décision Modificative suivante :

Code Service Gestionnaire	Chapitre	Fonction	Article	I - SECTION de FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
DST2.11/	65	020	6557	<b>DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUE</b> Contribution au titre de la politique habitat (OPAH avec la CAC)	15 000,00	
DSF2.21/	67	422	6745	<b>JEUNESSE</b> Subvention exceptionnelle (séjour de ski)	6 000,00	
DSP2.23/	65 67	411 411	6574 6745	<b>SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS</b> Subvention de fonctionnement (ronde de l'Oise) Subvention exceptionnelle (ronde de l'Oise)	-10 000,00 5 000,00	
DSF2.16/	74 74	01 01	7411 74123	<b>DGF DSU DGD</b> Dotation globale de fonctionnement Dotation de solidarité urbaine		7 933,00 77 547,00
DSF2.12/	73 74 74 74	01 01 01 01	7311 74832 74833 74834 74835	<b>FISCALITE DIRECTE LOCALE</b> Contributions directes Attributions FDTP Compensation TP Compensation TF Compensation TH		-721 874,00 2 079,00 -58 115,00 255 492,00 626,00
				<i>S/Total Mouvements réels</i>	16 000,00	-436 312,00
DSF2.09/	023	01	023	<b>DEPENSES NON VENTILABLES</b> Virement à la section d'investissement	-452 312,00	0,00
				<i>S/Total Mouvements d'ordre</i>	-452 312,00	
<b>TOTAL Fonctionnement</b>					<b>-436 312,00</b>	<b>-436 312,00</b>

SOUS-PREFECTURE  
- 5 MAI 2003  
60300 SENLIS

Code service gestionnaire	Chapitre	Fonction	Article	I - SECTION d'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
DSF1.09/	16	01	1641	<b>DEPENSES NON VENTILABLES</b> Emprunt		452 312,00
				<i>S/Total Mouvements réels</i>	0,00	452 312,00
DSF1.36/	041	01	21318	<b>MOUVEMENTS PATRIMONIAUX</b> Intégration frais d'étude (espace de rencontre)		
	041	01	2152	Intégration frais d'étude (Voirie communale)	30 500,00	30 500,00
	041	01	2031	Intégration frais d'étude		
				<i>S/Total Mouvements patrimoniaux</i>	30 500,00	30 500,00
DSF1.09/	021	01	021	<b>DEPENSES NON VENTILABLES</b> Virement à la section de fonctionnement		-452 312,00
				<i>S/Total Mouvements d'ordre</i>	0,00	-452 312,00
<b>TOTAL Investissement</b>					<b>30 500,00</b>	<b>30 500,00</b>

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

05.05.2008

Publié ou notifié le :

06.05.2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 06.05.2008

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann ALBERT

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

- 5 MAI 2008

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – Mme BORDAIS - M. COUALLIER – Mme BURATO - Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI - M. BOYER – Mme BLANQUET – M. MERCIER - Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHEL – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – Mme YESILMEN (à partir du point n°7) – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY – M. STALIN – M. LEBRETON – Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST – M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

••••

**6- COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – Approbation**

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe aux Finances et au Développement Economique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2007,

Vu les résultats portés sur la balance générale ci-dessous,

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés N-1...	1 871 438,31			825 598,64	1 871 438,31	825 598,64
Opérations de l'exercice N	6 043 603,88	6 347 169,86	19 900 726,38	23 266 165,67	25 944 330,26	29 613 335,53
<b>TOTAUX</b>	<b>6 043 603,88</b>	<b>6 347 169,86</b>	<b>19 900 726,38</b>	<b>23 266 165,67</b>	<b>25 944 330,26</b>	<b>29 613 335,53</b>
Résultats de clôture année N		303 565,98		3 365 439,29		3 669 005,27
Résultats de clôture cumulés N + N-1	1 567 872,33			4 191 037,93		2 623 165,60
Restes à réaliser ...	3 766 090,00	1 697 117,00			3 766 090,00	1 697 117,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>5 333 962,33</b>	<b>1 697 117,00</b>		<b>4 191 037,93</b>	<b>3 766 090,00</b>	<b>4 320 282,60</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>3 636 845,33</b>			<b>4 191 037,93</b>		<b>554 192,60</b>

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que les résultats de l'exercice budgétaire figurant au présent Compte Administratif sont constitués du déficit et de l'excédent réalisé de chacune des deux sections, ainsi que des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de madame Colette BURATO, la Doyenne, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2007,

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE,**

**Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**Approuve** donc ainsi le Compte Administratif 2007 tel que réalisé au niveau de chaque chapitre budgétaire, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

05.05.2008.....

Publié ou notifié le :

06.05.2008.....

Le Maire certifie que le présent

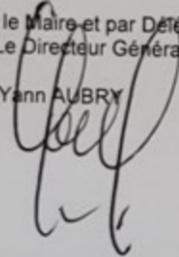
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 06.05.2008.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

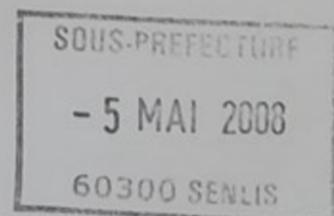
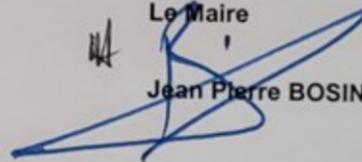
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

7- COMPTE DE GESTION 2007 - Approbation

Madame Colette BURATO, Adjointe aux Finances et au Développement Economique, donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter :

- ❖ Le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats,
- ❖ Le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière Principale Municipale,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2007,

Après s'être assuré :

- ❖ que Madame la Trésorière Principale Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été ordonné de passer dans les écritures,
- ❖ que les résultats portés sur le Compte Administratif 2007 et le

Compte de GESTION  
- 5 MAI 2008  
60300 SENLIS

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITE

**Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2007,

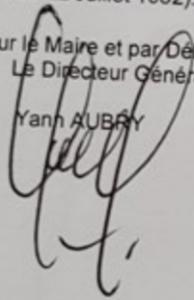
**Statue** sur l'exécution du Budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2007 par Madame la Trésorière Principale Municipale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

**Approuve** le Compte de gestion 2007 dressé par Madame la Trésorière Principale Municipale.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
... 05.05.2008 .....  
Publié ou notifié le :  
... 06.05.2008 .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du ... 06.05.2008 .....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY

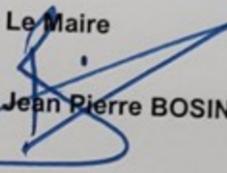


Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
- 5 MAI 2008  
60300 SENLIS

060-044-22005-000-2007-14-AD-001 -1

TRESORERIE DE CREIL MUNICIPALE		RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE			EXERCICE : 2007	
NUMERO CODIQUE : 060000					TOTAL DES SECTIONS	
NUMERO INSEE : 000000614						
COLLECTIVITE : MONTATAIRE PRINCIPAL		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES						
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)		11 934 946,71	23 733 853,29		35 668 798,00	
TITRES DE RECETTES EMIS (B)		6 354 057,34	23 380 572,59		29 734 629,93	
REDUCTIONS DE TITRES (C)		6 007,68	114 406,92		121 294,60	
RECETTES NETTES (D=B-C)		6 347 169,86	23 266 165,67		29 613 335,53	
DEPENSES						
AUTORISATIONS BUDGETAIRES TOTALES (E)		11 934 946,71	23 733 853,29		35 668 798,00	
MANDATS EMIS (F)		6 163 723,90	20 727 167,57		26 890 891,47	
ANNULATIONS DE MANDATS (G)		120 120,02	826 441,19		946 561,21	
DEPENSES NETTES (H=F-G)		6 043 603,88	19 900 726,38		25 944 330,26	
RESULTAT DE L'EXERCICE						
(D-H) EXCEDENT		303 565,98	3 365 439,29		3 669 005,27	
(H-D) DEFICIT						

60000 - PREFECTURE  
5 MAI 2008  
60000 DENLIS

060-044-22005-000-2007-15-AE-001 -1  
 060044  
 TRESORERIE PRINCIPALE  
 CREIL MUNICIPALE  
 MONTATAIRE  
 PRINCIPAL

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

TABLEAU A14  
 EXERCICE : 2007  
 PAGE : 001

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2006)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE (2007)	RESULTAT DE CLOTURE (2007)
I - BUDGET PRINCIPAL	-	3 850 223,31	303 565,98	1 567 872,33
22005 000 PRINCIPAL INVESTISSEMENT FONCTIONNEMENT	1 871 438,31 4 675 821,95	3 850 223,31	3 365 439,29	4 191 037,93
T O T A L I	2 804 383,64	3 850 223,31	3 669 005,27	2 623 165,60
TOTAL GENERAL	2 804 383,64	3 850 223,31	3 669 005,27	2 623 165,60

SOUS-PREFECTURE  
 - 5 MAI 2008  
 60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

8 - AFFECTATION DU RESULTAT

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe aux Finances et au Développement Economique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT

- que le Conseil Municipal vient d'approuver le Compte Administratif 2007, dont l'équilibre se présente comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2007</b>						
Résultats reportés N-1...	1 871 438,31			825 598,64	1 871 438,31	825 598,64
Opérations de l'exercice N	6 043 603,88	6 347 169,86	19 900 726,38	23 266 165,67	25 944 330,26	29 613 335,53
<b>TOTAUX</b>	6 043 603,88	6 347 169,86	19 900 726,38	23 266 165,67	25 944 330,26	29 613 335,53
Résultats de clôture année N		303 565,98		3 365 439,29		3 669 005,27
Résultats de clôture cumulés N + N-1	1 567 872,33			4 191 037,93		2 623 165,60
Restes à réaliser ...	3 766 090,00	1 697 117,00			3 766 090,00	1 697 117,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	5 333 962,33	1 697 117,00		4 191 037,93	3 766 090,00	4 320 282,60
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	3 636 845,33			4 191 037,93		554 192,60

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

- que le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève 4.191.037,93 €,
- que l'affectation des résultats excédentaires doit participer prioritairement au financement, soit d'un déficit antérieur d'exploitation soit au besoin de financement de la section d'investissement,
- que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 3.636.845,33 €, après prise en charge des restes à réaliser de cette section,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal**

**Décide à l'unanimité d'affecter** le résultat de la manière suivante :

section d'investissement	Excédent de fonctionnement capitalisé	article 1068	3.636.845,33 €
section de fonctionnement	Excédent de fonctionnement reporté	article 002	554.192,60 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 05.05.2008  
 Publié ou notifié le : 06.05.2008  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 06.05.2008  
 (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBRY

*(Signature)*

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

*(Signature)*  
 Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
 - 5 MAI 2008  
 60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

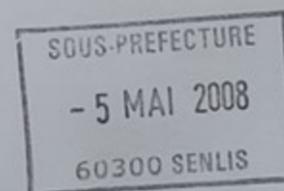
•••

9 - FORMATION DES ELUS LOCAUX - Bilan 2007

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal les éléments concernant les actions de formation réalisées en 2007 conformément à l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit un débat annuel autour du thème « Formation des Elus »,

- Montant inscrit au Budget Primitif 2007 : 6.000,00 €
- Montant dépensé : 3 725,00 €

Chapitre budgétaire 011 Charges à caractère général  
 Fonction 021 Assemblée locale  
 Article 6535 Formation des élus



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Nature de la Formation	Nom	Montant
❖ Emploi, formation, logement, santé, transports, services publics, fiscalité : comment les élus des collectivités et les habitants se mobilisent-ils pour améliorer la situation ?	M. BOSINO M. COUALLIER	
❖ Grand bassin creillois : comment les élus peuvent-ils dynamiser la coopération intercommunale et construire un projet de territoire répondant aux besoins des populations ?	Mme BUZIN M. CAPET M. COUALLIER	
❖ Avec les citoyens, les syndicats : quel rôle des élus pour une sécurité d'emploi et de formation ?		
❖ Campagne électorale : financement, communication, contentieux	Mme BUZIN	
❖ Le droit à la formation des élus		
❖ Aides publiques et contrôle des fonds publics	M. CAPET	
❖ Comment construire de nouveaux contrats locaux, départementaux, avec les usagers ?		
❖ Mondialisation et migrations internationales : conséquences des politiques libérales ou atouts pour le développement du pays ?	M. COUALLIER	
<b>TOTAL ....</b>		<b>3 725,00 €</b>

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de ce bilan.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 05.05.2008  
Publié ou notifié le : 06.05.2008  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du 06.05.2008  
(Loi du 22 Juillet 1982).

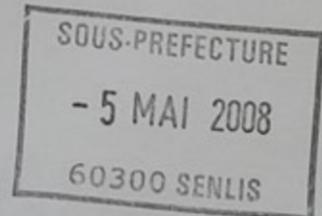
Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

**10 - Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale 2007 - Compte-rendu d'utilisation**

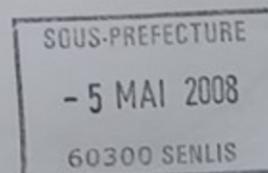
**Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :**

La Ville de Montataire a été éligible, au titre de l'année 2007, à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, pour un montant de 810.394 €.

Au terme de la loi n°91-429 du 13 mai 1991, le maire de la commune doit retracer les actions de développement social et urbain entrepris pour l'exercice considéré.

Pour l'année 2007, le coût net pour la ville de ces actions a été de **2.164.630 €**, réparti comme suit :

- Actions d'Equipement	: 1.281.480 €
- Actions d'accompagnement social	: 883.150 €



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

# I - LES ACTIONS d'EQUIPEMENT

ACTIONS d'EQUIPEMENT Année 2007	COUT TTC en euros	COUT NET * pour la ville
<b>A - Actions liées à l'Enseignement</b>	<b>68 473</b>	<b>57 872</b>
. Travaux école E.Léveillé	9 568	8 087
. Escalier de secours école J.Jaurés	28 122	23 768
. Eclairage extérieur 2ème étage école J.Curie	5 365	4 534
. Revêtement souple et peinture école M.Bambier	7 090	5 992
. Acquisition de matériel pour les écoles	6 189	5 231
. Acquisition de matériel pour les restaurants scolaires	12 140	10 260
<b>B - Actions liées à l'Enfance</b>	<b>33 543</b>	<b>20 828</b>
. Acquisition de matériel pour le centre de loisirs	2 839	2 399
. Travaux bâtiment au centre loisirs	5 720	4 834
. Acquisition de matériel pour la petite enfance	20 035	9 411
. Pose de sol souple à la crèche	4 950	4 183
<b>C - Actions liées au Sport</b>	<b>98 463</b>	<b>83 219</b>
. Acquisition de matériel	5 166	4 366
. Travaux escalier stade M.Coëne	75 463	63 780
. Court de tennis M.Coëne	17 834	15 073
<b>D - Actions liées à la Culture</b>	<b>22 648</b>	<b>19 141</b>
. Acquisition de matériel pour les bibliothèques	1 808	1 528
. Acquisition de matériel pour le culturel	20 839	17 613
<b>E - Actions liées au 3ème âge</b>	<b>114 373</b>	<b>114 373</b>
. Travaux à la Résidence des Personnes Agées	106 450	106 450
. Acquisition de matériel	7 923	7 923
<b>F - Actions liées à l'Amélioration du Cadre de Vie</b>	<b>2 009 144</b>	<b>986 047</b>
. Plan lumière et éclairage public	80 511	68 046
. Aménagement d'espaces publics quartier des martinets	329 911	278 834
. PRUS Reconstruction de la cité Jules Uhry	107 522	64 247
. PRUS Abords tours du 19 mars 1962	51 952	43 909
. Espace de Rencontres	1 030 417	185 475
. Travaux parking Jacques Decour	21 325	18 024
. Sente des Chères Vignes	24 991	21 122
. Réfection de la rue de Condé	151 158	127 756
. Parcs et jardins acquisition de matériel urbain	103 375	87 370
. Cimetières	47 033	39 751
. Aires de jeux	60 948	51 512
<b>I - Total actions d'équipement</b>	<b>2 346 644</b>	<b>1 281 480</b>

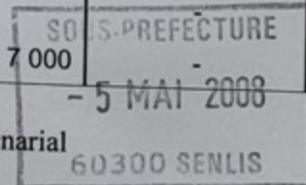
\* après déduction des subventions et du FCTVA

SOUS-PREFECTURE  
- 5 MAI 2008  
60300 SENLIS

II – LES ACTIONS d'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

ACTIONS EN FONCTIONNEMENT Année 2007		COUT TTC en euros	PARTICIPATION de la ville (nette) *
<b>A - PROGRAMME D'ACTIONS du CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) 2007</b>			
<b>Thème 2 :</b>	<b>Accès à l'emploi – Développement économique</b>		
	. Lancer la régie de Quartier	82 000	20 000
<b>Thème 3 :</b>	<b>Programme de Réussite Educative</b>	82 993	-
<b>Thème 3 :</b>	<b>Contrat éducatif local</b>		
	. Poursuivre les clubs péri-éducatifs	25 475	6 000
	. Poursuivre l'atelier d'accompagnement scolaire	19 707	1 300
	. Poursuivre l'atelier de soutien scolaire	6 596	3 500
	. Poursuivre l'accompagnement à la scolarité des collégiens	15 149	4 400
	. Activités "Autour du temps de repas"	5 000	2 000
	. Action « J'emporte mon livre »	2 000	-
	. Action "Instruments pour tous"	7 425	4 500
	. Mettre en valeur les Projets du Réseau Ambition Réussite	4 500	-
	. Les vacances des Razmokets	5 000	2 000
	. Prévention et sécurité routière	4 800	1 800
<b>Thème 3 :</b>	<b>Renforcer les actions en faveur des jeunes</b>		
	. Développer le Point Ecoute, le Point d'Accueil des jeunes et l'activité éducative de JADE	643 589	211 198
	. Ouvrir un local de jeunes pour de l'animation socio-culturelle	57 032	45 930
	. Développer les musiques actuelles	29 000	11 000
	. Créer un opéra "La cité des enfants bleus" **	-	-
	. Créer un atelier d'écriture mères/enfants	1 900	900
	. Créer un atelier d'écriture et de photographie	3 120	1 120
	. Développer l'activité du site « Fête le Mur »	24 900	-
<b>Thème 3 :</b>	<b>Insertion sociale</b>		
	. Poursuivre l'animation sociale du quartier	5 100	1 476
	. Réaliser un court métrage sur la prostitution	5 480	1 000
	. 6ème festival "Danses et Musiques du monde"	52 500	44 500
<b>Thème 4 :</b>	<b>Citoyenneté - Prévention de la délinquance</b>		
	. Poursuivre la professionnalisation des médiateurs sociaux	44 000	42 000
	. Mettre en place un conseil d'enfants et un conseil de jeunes*	-	-
	. Opération "J'aime ma banlieue"	7 000	-

\* après déduction des subventions - \*\* actions non réalisées faute de financement partenarial



A - PROGRAMME D'ACTIONS du CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) 2007		COUT TTC en euros	PARTICIPATION de la ville (nette) *
Thème 5 : Accès à la santé			
	Créer deux ateliers en matière d'approchement de la diététique	4 750	2 750
	Créer des ateliers de lutte contre les conduites addictives (alcool et tabac)	-	-
A - TOTAL ACTIONS CUCS		1 095 016	407 374

\* Après déduction de subventions

B - AUTRES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : Versement de subventions			
	Ecole de musique : AMEM	300 147	300 147
	Associations à caractère culturel	59 577	59 577
	Associations à caractère sportif	116 052	116 052
B - TOTAL AUTRES ACTIONS		475 776	475 776
TOTAL A + B		1 570 792	883 150

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale accordée à notre ville est passée de 309.561 € en 2001 à 810.394 € en 2007 ; son montant a été multiplié par 2,6.

Toutefois, il est important de souligner que, dans le même temps, les autres dotations de l'Etat ont beaucoup diminué.

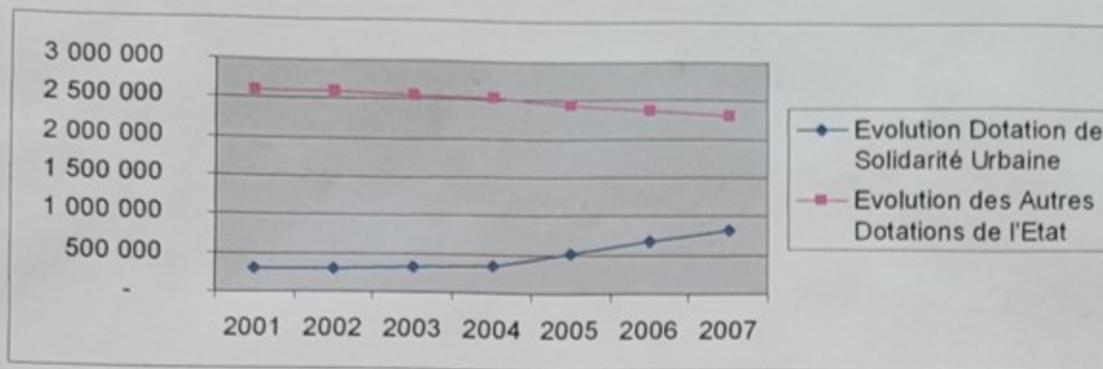
Sur la période 2001-2007, la D.S.U.C.S. a augmenté de 500.833 €, alors que les autres dotations ont diminué de 296.022 €, soit une hausse des dotations de l'Etat sur sept ans ramenée à 204.811 €. Par habitant et par an, celle-ci se situe à **2,40 €.**

LIBELLES	Réalisé 2001	Réalisé 2002	Réalisé 2003	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007
Compensation DCTP* salaires	123 070	118 578	115 199	111 342	104 500	92 132	81 732
Compensation DCTP 16 %	998 734	995 435	939 827	899 691	792 855	725 948	641 589
FNPTP perte de DCTP	175 790	175 790	175 790	177 499	179 274	181 067	183 318
Dotation de Solidarité Urbaine	309 561	303 120	334 198	353 160	515 650	669 886	810 394
Dotation Globale de Fonctionnement	1 302 085	1 308 317	1 323 323	1 336 084	1 349 445	1 374 032	1 397 018
<b>Totaux</b>	<b>2 909 240</b>	<b>2 901 240</b>	<b>2 888 337</b>	<b>2 877 776</b>	<b>2 941 724</b>	<b>3 043 065</b>	<b>3 114 051</b>
		<b>-0,27%</b>	<b>-0,44%</b>	<b>-0,37%</b>	<b>2,22%</b>	<b>3,44%</b>	<b>2,33%</b>

\* Dotation de compensation de taxe professionnelle

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Evolution Dotation de Solidarité Urbaine	309 561	303 120	334 198	353 160	515 650	669 886	810 394
Evolution des Autres Dotations de l'Etat	2 599 679	2 598 120	2 554 139	2 524 616	2 426 074	2 373 179	2 303 657
Evolution de l'ensemble des compensations	2 909 240	2 901 240	2 888 337	2 877 776	2 941 724	3 043 065	3 114 051
		<b>-0,27%</b>	<b>-0,44%</b>	<b>-0,37%</b>	<b>2,22%</b>	<b>3,44%</b>	<b>2,33%</b>

60300 SENLIS



Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal

Approuvé à l'unanimité le présent rapport de présentation affectant la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2007.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

05.05.2008

Publié ou notifié le :

06.05.2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 06.05.2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE  
- 5 MAI 2008  
60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

**11 - ASSOCIATION « MAISON FRANCO KURDE » - Versement d'une subvention exceptionnelle**

Sur le rapport de Monsieur CAPET Joël, Adjoint au Maire, EXPOSANT :

Que nous sommes sollicités par l'association « Maison Franco Kurde » afin de participer à leurs dépenses de fonctionnement,

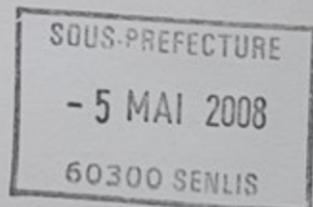
Vu la situation financière présentée par l'association,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200,00 €.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2008 :

Fonction 520 - Interventions sociales  
Chapitre 65 - Charges de gestion courante  
Article 6574 - Subventions aux Associations de droit privé.



Acte reçu à la Sous Préfecture le : 05.05.2008  
Publié ou notifié le : 06.05.2008  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 06.05.2008  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

••••

**12 - ASSOCIATION « SECOURS CATHOLIQUE » - Versement d'une subvention exceptionnelle**

Sur le rapport de Monsieur CAPET Joël, Adjoint au Maire, exposant :

Que nous somme sollicités par l'Association SECOURS CATHOLIQUE - délégation de l'Oise - afin de leur permettre de répondre aux besoins des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal**

**Décide à l'unanimité** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € (cinq cent euros)

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2008 :

- Fonction 520 - Interventions sociales
- Chapitre 65 - Charges de gestion courante
- Article 6574 - Subventions aux Associations de droit privé.

SOUS-PREFECTURE  
- 5 MAI 2008  
60300 SENLIS

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 05.05.2008  
Publié ou notifié le : 06.05.2008  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 06.05.2008  
(Loi du 22 Juillet 1982).



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – Mme BORDAIS – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI – M. BOYER – Mme BLANQUET – M. MERCIER – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHEL – M. RAZACK – Mme ANANE – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – Mme YESILMEN (à partir du point n°7) – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT – M. BROLH – Mme GRUNY – M. STALIN – M. LEBRETON – Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST – M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER – Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

**13 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – Désignations de 16 représentants**

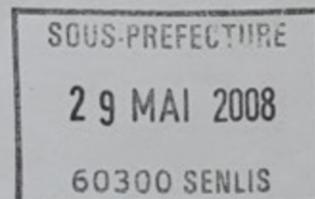
**Sur le rapport de Monsieur BOSINO, Maire, exposant :**

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts, indiquant : « La commission est composée de 9 membres : Le Maire, Président et 8 commissaires (8 titulaires et 8 suppléants). Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, un commissaire doit être domicilié en dehors de la Commune. Les commissaires sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal,

Considérant que la désignation des Commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal**

**Propose à l'unanimité la liste suivante :**



COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
1 - M. BROCHOT Daniel	M. KOZLOWSKI Michel
2 - M. FAYARD Georges	M. CLAUD Jacques
3 - M. PEYNET Raymond	Mme DELLOUE Micheline
4 - M. ZANETTI Marcel	Mme DA CRUZ Maria
5 - M. GODARD Alain	M. VASSEUR Frédéric
6 - M. ROUSSILLON Bernard (propriétaire de bois)	M. HEURTEUR Georges (propriétaire de bois)
7 - Mme BLAS LEFEBVRE Thérèse	Mme JESSU Madeleine
8 - Mme DESCHAMPS Jocelyne	Mme MARSHALL Conception
9 - Mme NOBLET Nathalie	Mme HEAULME Christiane
10 - M. CANONNE Pierre	M. KESSLER Robert
11 - M. FLAMANT Frédéric	Mme DELAMEZIERE Evelyne
12 - Mme DACHEUX Murielle	Mme BORDEZ Micheline
13 - Mme BISTON Annie	Mme MOUFFOK Kamir
14 - M. FLAMANT Frédéric	Mme BENDEMAG Véronique
15 - M. QUIVIGER Eric	Mme MILOJEVIC Martine
16 - Mme SAVREUX Edith	Mme POZNIAK Irène

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29 mai 2008

Publié ou notifié le :

30 mai 2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30 mai 2008

(Loi du 22 juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

*(Signature)*

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
29 MAI 2008  
60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

\*\*\*

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**14 - CULTURE - Subvention - Contrat avec le Conseil Général - Année 2008**

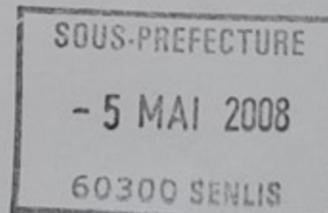
**Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :**

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil Général de l'Oise souhaite contribuer au développement culturel du département, par des actions de diffusion de proximité, de soutien à la création, et d'actions culturelles.

Pour cela, il souhaite s'associer étroitement au service culturel de la commune de Montataire, qui met en œuvre une politique de soutien à la création et à la diffusion de spectacles vivants.

Les objectifs concertés pour l'année 2008 sont les suivants :

- Poursuivre une politique de diffusion de spectacles vivants.
- Développer une politique d'éducation et de sensibilisation artistique au profit des collégiens et des populations éloignées de la culture via des structures relais.
- Participer à l'accueil de la tournée de chanson française du Conseil Général « Tour de champs ».
- Accueillir des compagnies en résidence dans la salle du Palace.
- Développer l'accueil d'expositions d'arts plastiques.
- Attribuer au Conseil Général dans le cadre de son dispositif « Oise up » au minimum 2 places à titre gratuit pour chacun des spectacles programmés à l'exception des spectacles « jeune public ».



Dans le cadre du respect de ces objectifs, l'aide financière du département s'élève à 15.000 € pour l'année 2008.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A L'UNANIMITE**

**VALIDE** le contenu du contrat 2008 avec le Conseil Général,

**AUTORISE** le Maire à signer ledit contrat,

**AUTORISE** le Maire à encaisser la subvention du Conseil Général de l'Oise de 15.000 € pour l'année 2008.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

05.05.2008

Publié ou notifié le :

06.05.2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 06.05.2008

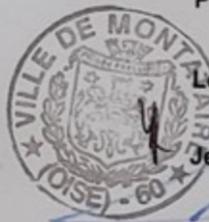
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire, et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

- 5 MAI 2008

60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

••••

**15- CULTURE – Bilan de l'activité culturelle 2007**

**Sur le rapport de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire, exposant :**

Comme chaque année, il est nécessaire de présenter au Conseil Municipal le bilan de l'activité culturelle de l'année précédente dans le cadre de la convention de prestation intellectuelle avec la Fédération Régionale des maisons des jeunes et de la culture.

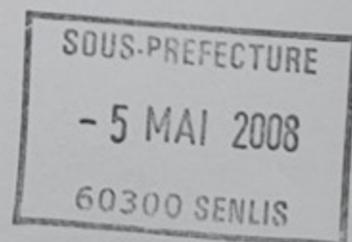
« Ce qui se passe au Palace, n'est possible que grâce à l'engagement de la ville de Montataire, qui supporte à elle seule l'essentiel du financement des actions ».

Les autres partenaires sont :

- le conseil général,
- le conseil régional,
- la direction régionale des affaires culturelles.

Les grandes lignes du bilan 2007 sont les suivantes :

- 01 - les spectacles accueillis : des formes sensibles et différentes
- 02 - le public est au rendez-vous
- 03 - sur le temps scolaire : de vrais spectacles pour un vrai public
- 04 - l'action culturelle au cœur
- 05 - la résidence de la Compagnie Chenevoy porte ses fruits
- 06 - un engagement auprès des compagnies et des groupes régionaux
- 07 - le Palace comme lieu de croisement des arts : les arts plastiques s'exposent
- 08 - les pratiques artistiques amateurs : un autre souffle
- 09 - une politique tarifaire volontariste
- 10 - une salle municipale ouverte aux associations et aux écoles
- 11 - un partenariat actif avec la Faïencerie – théâtre de Creil
- 12 - une toute petite équipe au service d'un grand projet, une dynamique bénévole locale



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Il faut poursuivre la voie tracée pour enraciner ce travail.

Celui-ci a démontré son bien-fondé, son bon écho auprès du public, son implication reconnue dans le réseau des partenaires, sa vitalité et son originalité.

Les projets 2008 vont permettre de poursuivre et d'enrichir cette dynamique.

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuve à l'unanimité le bilan de l'activité culturelle annexé à la présente.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
05/05/2008  
Publié ou notifié le :  
06/05/2008  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire et la  
Date du 06/05/2008  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
- 5 MAI 2008  
60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**16 - ENFANCE – Achat de matériel – demande d'aide financière à la CAF de Creil – Crèche Louise MICHEL**

**Sur le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :**

La Caisse d'Allocations Familiales de Creil a la possibilité d'attribuer des subventions d'investissement pour des travaux de rénovation et d'aménagement au sein des structures d'accueil agréées.

Le taux d'intervention global s'élève à 40 % des dépenses subventionnables.

Pour 2008, le montant des crédits de dépenses prévues est de 39.053,23 € TTC ; il est décomposé comme suit :

- 7 lits doubles et 14 matelas : 7.321,82 €
- 6 transats et housses : 754,00 €
- Réfection du sol souple de la terrasse extérieure : 23.977,41 €
- Réfection des revêtements muraux du hall d'entrée : 7.000,00 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Autorise** le Maire à signer la convention d'aide financière à l'investissement avec la CAF de Creil,

**Autorise** le Maire à encaisser la subvention accordée par le Conseil d'administration de la CAF.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

05/05/2008

Publié ou notifié le :

06/05/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 06/05/2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

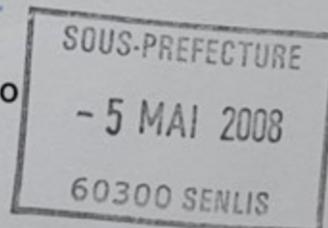
Yann AUERY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

••••

**17- SCOLAIRE - Convention avec l'Education Nationale - Prestations de restauration pour leurs agents.**

**Sur le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire exposant :**

Le personnel enseignant du premier degré qui fréquente les restaurants scolaires municipaux bénéficie d'une participation financière de l'Education Nationale sur le prix unitaire de repas.

Conformément à la circulaire B 9 n° 2152 du 17 janvier 2008, le taux de la subvention ministérielle attribuée par repas est 1,08 € pour les agents dont l'indice nouveau majoré est au plus égal à 465 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 octobre 2006 qui validait le principe d'une convention,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 octobre 2007 qui reconduisait le conventionnement.

Il est nécessaire de reconduire le conventionnement pour l'année 2008/2009 avec l'Education Nationale pour encaisser le montant de la subvention accordée par repas.

Un état nominatif de pointage est transmis chaque mois aux services de l'Etat - Inspection Académique de Beauvais.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention relative à la restauration des personnels de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2008/2009 et prévoyant une subvention de 1,08 € par repas.**

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

05/05/2008

Publié ou notifié le :

06/05/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 06/05/2008

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

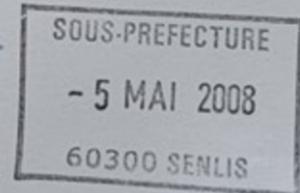
<http://www.mairie-montataire.fr>

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**18- JEUNESSE - Association JADE- Versement d'une subvention exceptionnelle**

**Sur le rapport de Madame Fatima BELFQUIH, Adjointe au Maire, exposant :**

Vu la demande présentée par l'association JADE concernant la participation de la ville à l'organisation d'un séjour de ski du 09 au 16 février 2008 à SAINT JEAN D'AULPS pour 50 Jeunes,

Les objectifs du projet étaient les suivants :

- découvrir un environnement nouveau
- assurer la continuité du travail déjà engagé avec les jeunes sur la citoyenneté
- mettre en pratique les connaissances et les compétences sur la vie en collectivité et la socialisation
- favoriser au sein du groupe le lien avec les encadrants habituels sur d'autres activités telles que l'accompagnement scolaire, la médiation sociale, etc...

Les objectifs généraux étant de rendre le jeune responsable et de l'accompagner vers l'autonomie.

La ville a été sollicitée pour le transport avec la mise à disposition du bus municipal, ainsi que pour diminuer la participation des familles en la limitant à 250 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité** le versement d'une subvention exceptionnelle à JADE de 6000 € pour le séjour de ski 2008 (les crédits sont inscrits au BP2008- DSP2.21-422-6745)

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

05.10.5.2008

Publié ou notifié le :

06.25.2008

Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la

Date du 06.25.2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

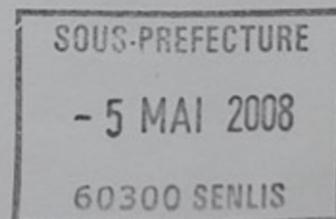
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

••••

**18- JEUNESSE - Association JADE- Versement d'une subvention exceptionnelle**

**Sur le rapport de Madame Fatima BELFQUIH, Adjointe au Maire, exposant :**

Vu la demande présentée par l'association JADE concernant la participation de la ville à l'organisation d'un séjour de ski du 09 au 16 février 2008 à SAINT JEAN D'AULPS pour 50 Jeunes,

Les objectifs du projet étaient les suivants :

- découvrir un environnement nouveau
- assurer la continuité du travail déjà engagé avec les jeunes sur la citoyenneté
- mettre en pratique les connaissances et les compétences sur la vie en collectivité et la socialisation
- favoriser au sein du groupe le lien avec les encadrants habituels sur d'autres activités telles que l'accompagnement scolaire, la médiation sociale, etc...

Les objectifs généraux étant de rendre le jeune responsable et de l'accompagner vers l'autonomie.

La ville a été sollicitée pour le transport avec la mise à disposition du bus municipal, ainsi que pour diminuer la participation des familles en la limitant à 250 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité** le versement d'une subvention exceptionnelle à JADE de 6000 € pour le séjour de ski 2008 (les crédits sont inscrits au BP2008- DSP2.21-422-6745)

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

05/05/2008

Publié ou notifié le :

06/05/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 06/05/2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

- 5 MAI 2008

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

**19- SPORTS – Association « Union Cycliste de Liancourt » - Ronde de l'Oise – versement d'une subvention exceptionnelle**

Sur le rapport de Monsieur Patrick BOYER, Adjoint au Maire, exposant :

La Ville de Montataire a été sollicitée pour accueillir une étape de la 55<sup>ème</sup> Ronde de l'Oise le 14 juin 2008.

Dans ce cadre, il est nécessaire de mettre à disposition des organisateurs un dispositif logistique avec les moyens des services municipaux.

Dans ce cadre, il est également prévu une participation financière de 5.000 € afin de couvrir les dépenses globales de cette grande épreuve cycliste.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

AUTORISE le Maire à signer le contrat de partenariat avec l'Union Cycliste de Liancourt.

AUTORISE le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 5.000 € à l'Union Cycliste de Liancourt (Les crédits sont inscrits au budget 2008 – DSP 2.23-411-6745)

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

05.05.2008

Publié ou notifié le :

06.05.2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 06.05.2008

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

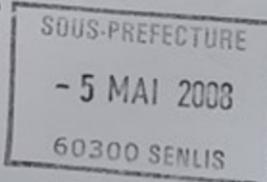
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

••••

**20- VIE ASSOCIATIVE - Dénomination du square Pierre et Léa LEGER**

**Sur le rapport de Monsieur Joël CAPET, Adjoint au Maire, exposant :**

Que la Municipalité souhaite honorer la mémoire de Pierre et de Léa LEGER en donnant au square où est érigée la stèle d'hommage aux victimes de la Guerre d'Algérie leurs deux noms.

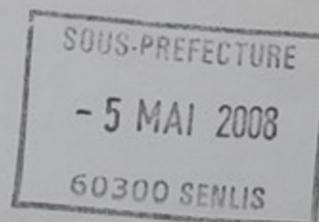
Pierre LEGER était membre de la FNACA depuis 1982 et Président du Comité de Montataire depuis 1986.

Un Président actif et dévoué qui n'a jamais failli à ses engagements malgré de lourds problèmes de santé.

Son épouse l'a toujours soutenu en partageant avec lui et les autres membres de l'équipe de la FNACA les tâches matérielles et la disponibilité toujours nécessaire aux bénévoles de toute association.

Ils ont disparu tous les deux dans un accident de voiture le 21 mars 2007 et leur souvenir est encore très vif dans la vie montatairienne.

Avec ce geste symbolique, la municipalité prend en considération et remercie tous ces bénévoles anciens combattants engagés dans un mouvement dédié à la mémoire des victimes de toutes les guerres et à la préservation de la Paix dans tous les Pays du Monde.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide à l'unanimité de dénommer le square situé avenue Guy Moquet autour de la stèle  
en hommage au 19 mars 1962 : « Square Pierre et Léa LEGER »

Pour extrait certifié conforme,

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
05.05.2008  
Publié ou notifié le :  
06.05.2008  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du 06.05.2008  
(Loi du 22 Juillet 1982)



Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE  
- 5 MAI 2008  
60300 SENLIS

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

**21 - PARCELLES AE 578 - 581 cession à Madame DERAMBURES Micheline**

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, exposant :

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire des parcelles cadastrées AE 578 et AE 581, sises lieudit « Le Prieuré » à Montataire, situées dans le secteur UC du POS, d'une superficie totale de 103 m<sup>2</sup>, pour les avoir acquises à la SEMIMO en 1994,

Considérant que Madame DERAMBURES Micheline se porte acquéreur de cette parcelle pour désenclaver le fond de sa propriété,

Considérant l'utilité de l'opération,  
Vu l'estimation des domaines,  
Vu le plan cadastral,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** la cession des parcelles cadastrées AE 578 et AE 581 sises lieudit « Le Prieuré » à Montataire, d'une superficie totale de 103 m<sup>2</sup> au montant de 15 400 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

05/05/2008

Publié ou notifié le :

06/05/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 06/05/2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

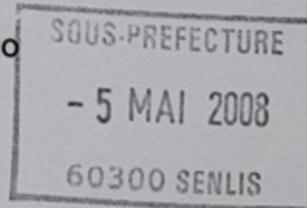
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

**22- PARCELLES AK 553- 555 – Acquisition auprès de Madame BOICHU SICARD Michelle**

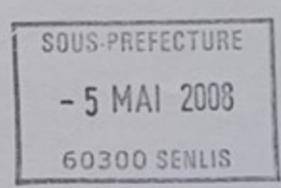
Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, exposant :

Considérant que Madame BOICHU SICARD Michelle est propriétaire des parcelles cadastrées AK 553-555, sises «Le Clos Gorget» à Montataire, situées dans le secteur UA, d'une superficie totale de 855 m²,

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de ces parcelles pour réserves foncières (notamment parking à réaliser dans le futur, pour le quartier),

Considérant l'utilité de l'opération,  
Vu le plan cadastral,  
Vu la promesse de vente,  
Vu l'estimation des domaines,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité



**DECIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées AK 553 - 555 sises à Montataire d'une superficie totale de 855 m², appartenant à Madame BOICHU SICARD Michelle au prix de 3 420 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 05.05.2008  
Publié ou notifié le : 06.05.2008  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 06.05.2008 (Loi du 22 Juillet 1982).



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

•••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••••

**23 - PARCELLE AT 9p cession à Monsieur et Madame LECONTE**

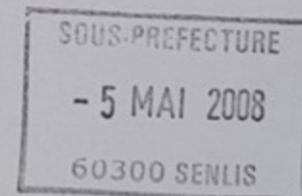
Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, exposant :

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire de la parcelle cadastrée AT 9p, sise lieudit « La Vallée de Vitel Sud » à Montataire, située dans les secteurs Uli - UCi du POS, d'une superficie totale de 143 m<sup>2</sup>, pour l'avoir acquise à SICN-BATIPART en 2004,

Considérant que Monsieur et Madame LECONTE se portent acquéreurs de cette parcelle pour agrandir leur propriété,

Considérant l'utilité de l'opération,  
Vu l'estimation des domaines,  
Vu le plan cadastral,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité**



**DECIDE** la cession de la parcelle cadastrée AT 9p sise lieudit « La Vallée de Vitel Sud » à Montataire, d'une superficie totale de 143 m<sup>2</sup> au montant de 1 430 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

05/05/2008

Publié ou notifié le :

06/05/2008

Le Maire certifie que le présent

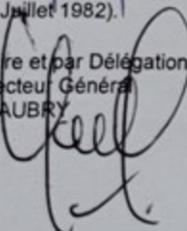
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 06/05/2008

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

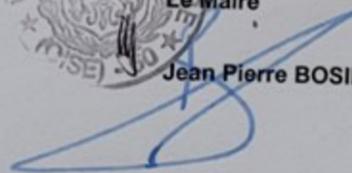
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

••••

**24 - PARCELLES ZD 421 - 422 cession à la S.C.I. Les Martinets**

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, exposant :

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire des parcelles cadastrées ZD 421 - 422, sises lieudit « La Justice » à Montataire, situées dans le secteur UDa, d'une superficie totale de 553 m<sup>2</sup>, pour les avoir acquises :

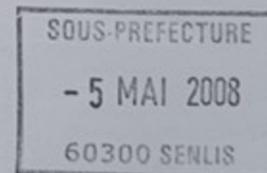
- Pour la parcelle ZD 421 (issue de la division de la parcelle ZD 256) à Monsieur Georges HEUTEUR en 1988,
- Pour la parcelle ZD 422 (issue de la division de la parcelle ZD 373) au DUAC en 1996

Considérant que la S.C.I. « Les Martinets » se porte acquéreur de ces parcelles pour y installer sa pharmacie « drive »,

Considérant que la présente délibération annule et remplace celle du 8 octobre 2007 compte tenu de la nouvelle dénomination du bénéficiaire et de la diminution du prix de vente accordée à la S.C.I Les Martinets du fait des difficultés financières rencontrées pour mener à terme l'installation de sa pharmacie,

Considérant l'utilité de l'opération,  
Vu l'estimation des domaines,  
Vu le plan cadastral,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

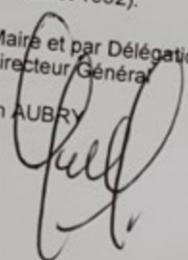
<http://www.mairie-montataire.fr>

**DECIDE** la cession des parcelles cadastrées ZD 421 - 422 sises lieudit « La Justice » à Montataire, d'une superficie totale de 553 m<sup>2</sup> au montant de 49 770 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
..05.05.2008.....  
Publié ou notifié le :  
..06.05.2008.....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du ..06.05.2008.....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,



Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
- 5 MAI 2008  
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

**25 - BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2007**

**Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'urbanisme, exposant :**

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un bilan de la politique foncière pour l'année 2007, sont exposés les éléments suivants :

La ville de Montataire a réalisé, dans le courant de l'année 2007 :

**6 cessions :**

- Parcelle AL 939 (5 rue de la République) vendue à Madame GAUDET Mauricette pour l'extension de sa propriété
- Parcelles AM 207 - 208 (40 avenue Ambroise Croizat) vendues à la S.C.I. FLAUS-HAMEL pour l'implantation d'une clinique vétérinaire
- Parcelle ZD 4 (et prêt à usage sur parcelle ZD 209) (La Justice) vendue à Monsieur HEURTEUR Georges dans le cadre du protocole d'accord du 2 novembre 1988 relatif à la négociation de terrains nécessaires à la construction de la piscine et du centre de secours
- Parcelle AE 576 (rue Victor Hugo) vendue à Monsieur BOUJGHOUAD Lahcen pour lui permettre l'accès à ses parcelles enclavées
- Parcelle AZ 222 (Fond de Nogent) vendue à Monsieur LASMAR Mohammed pour l'extension de sa propriété
- Parcelles AT 280 (Cité Mertian) - AV 589 (Cité Louis Blanc) vendues à la SA d'HLM du Beauvaisis pour la construction de logements sociaux

**10 acquisitions :**

Dans le cadre du plan d'alignement :

- Parcelle AY 721 (20 impasse Louis Blanc) acquise à M. COURONNE et Mme MARTAGEIX

Dans le cadre de la conservation d'une sépulture (caveau de la famille CONDE) :

- Parcelle AW 266 (Le Château)

Et dans le cadre de la valorisation de l'utilisation d'un garage

- Parcelle AV 592 (La Vallée de Vitel Nord) acquises à la SNC OISE VALORISATION

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

SOUS-PREFECTURE

- 5 MAI 2008

60300 SENLIS

Dans le cadre de la cession de voirie suite au programme de construction de logements  
LESIOUR :  
- Parcelles AH 615 – 616 (Résidences LESIOUR) acquises à OISE HABITAT

Dans le cadre des acquisitions dans le bois communal :  
- Parcelle ZC 77 (Fond de Laigneville) acquise aux consorts VANDERBECKEN

Dans le cadre de la préservation du commerce en centre ville, murs et fonds de commerce « Le  
Diplomate » cadastrés :  
- Parcelle AL 793 (7 place Auguste Génie) acquise aux consorts HAMADOUCHE

Dans le cadre de la politique de réserve foncière des espaces boisés classés :  
- Parcelles AB 105 – 106 (Fond et Côte de Flageolle) acquises aux consorts BOISSIER

Dans le cadre de l'aménagement du quartier Gournay-les Usines :  
- Parcelles AY 181 – 396 – 403 – 502 – 505 – 507 (Le Marais de Vitel) acquises à Mme  
BERSON Renée

Dans le cadre de la réalisation d'un programme de construction de logements :  
- Parcelle AN 567 (avenue de la Libération) - acquise à M. BONNAIRE

Dans le cadre des réserves foncières :  
- Parcelle AI 258 (Dieu de Pitié) - acquise à M. DHAL

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Approuve à l'unanimité ce dossier**

CESSIONS 2007			
Nom du dossier	Section Cadastre	Prix de vente	Date de signature de l'acte notarié
GAUDET	AL 939	1 926,25 €	8 février 2007
S.C.I. FLAUS-HAMEL	AM 207 – 208	29 000,00 €	13 juin 2007
HEURTEUR	ZD 4 – ZD 209	26 020,00 €	21 décembre 2007
BOUJGHOUD	AE 576	3 250,00 €	13 décembre 2007
LASMAR	AZ 222	4 995,00 €	17 décembre 2007
SA d'HLM du BEAUVAISIS	AT 280 – AV 589	230 000,00 €	9 mai 2007

SOUS-PREFECTURE  
- 5 MAI 2008  
60300 SENLIS

ACQUISITIONS 2007			
Nom du dossier	Section cadastrale	Prix d'acquisition	Date de signature de l'acte
COURONNE MARTAGEIX	AY 721	€ symbolique	8 février 2007
SNC OISE VALORISATION	AW 266 – AV 592	€ symbolique	25 avril et 14 juin 2007
OISE HABITAT	AH 615 – 616	À titre gratuit	14 juin 2007
VANDERBECKEN	ZC 77	1 026,00 €	13 juin 2007
HAMADOUCHE	AL 793	murs fonds 435 000,00 € 145 000,00 €	28 septembre 2007
BOISSIER	AB 105 – 106	€ symbolique	2 novembre 2007
BERSON	AY 181 – 396 – 403 – 502 – 505 – 507	20 000,00 €	25 juin 2007
BONNAIRE	AN 567	420,00 €	13 décembre 2007
DHAL	AI 258	1 155,00 €	13 décembre 2007

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

05.05.2008

Publié ou notifié le :

06.05.2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 06.05.2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE

- 5 MAI 2008

60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

••••

**26 - BARDAGE DU BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX - Avenant pour la mise en œuvre d'un pare-pluie - Société FABER**

Sur le rapport de Monsieur Abdelkrim KORDJANI, Adjoint au Maire, chargé de la maintenance du patrimoine et de l'amélioration du cadre de vie,

Que le présent marché à procédure adaptée concerne l'habillage isolant de la façade du bâtiment des Services Techniques, sis 15 rue André Ginisti,

Que, lors de la mise en œuvre du bardage sur le bâtiment des Services Techniques, la Société FABER a proposé au maître d'ouvrage la mise en œuvre d'un pare pluie,

Que cet élément permettrait de pérenniser le complexe isolant situé sous le revêtement en résine,

Que cette étanchéité supplémentaire, validée par le bureau de contrôle technique NORISKO, a vocation à mieux répondre à la maîtrise des dépenses liées au chauffage et aux exigences de durabilité souhaitées par la Maîtrise d'Ouvrage,

Que le montant initial du marché à procédure adaptée est de 73 963,95 € H.T.,

Que cette proposition de prestation supplémentaire est d'un montant de 4 849,88 € H.T.,

Que le nouveau montant des travaux sur le bâtiment des Services Techniques est de 78 813,83 € H.T.,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 relatif à la mise en œuvre d'un pare pluie avec la Société FABER.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

05/05/2008

Publié ou notifié le :

06/05/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 06/05/2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

B.P. 50209

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

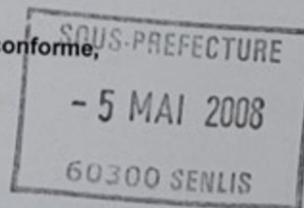
<http://www.mairie-montataire.fr>



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO





**Montataire**  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

#### 27 - PRESTATIONS SOCIALES - ACTUALISATION

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la circulaire interministérielle du 15 juin 1998 fixant les modalités d'attribution des prestations d'action sociale aux fonctionnaires de l'Etat relatives aux séjours d'enfants,

Vu la délibération n° 47 du 28 avril 2008 relative aux prestations sociales du personnel,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions applicables à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88,

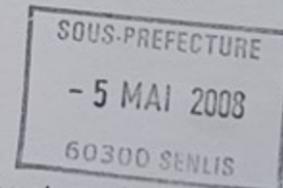
Considérant que la circulaire précitée comporte des dispositions indicatives qui constituent pour la Ville de Montataire le barème de base des prestations d'action sociale au profit du personnel municipal,

Considérant que la prestation « frais de garde des enfants de moins de trois ans » constitue un service direct que la Ville octroie au personnel municipal dans la prise en charge partielle des frais supportés,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**A L'UNANIMITE**

**Décide** de verser au personnel communal de la ville (agents titulaires, stagiaires et non titulaires occupant un emploi permanent) les prestations sociales suivantes :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX 2008 En Euro par jour	INDICE MAJORE MAXI	AGE	DUREE MAXI	OBSERVATIONS
Garde d'Enfants - 3 ans	2,76 €	488	- 3 ans		Evolution basée sur l'évolution de l'indice des prix hors tabac
Colonies de vacances - 13 ans	6,59 €	488	- 13 ans	45 jours par an	En un ou plusieurs séjours
Colonies de vacances de 13 à 18 ans	9,99 €	488	De 13 à 18 ans	45 jours par an	En un ou plusieurs séjours
Centre de Loisirs sans Hébergement	4,77 €	488	- 18 ans		½ journée 2,39
Maisons familiales de vacances ou gîtes	6,95 €	488	- 18 ans	45 jours par an	Pension complète locations agréées
Maisons familiales de vacances ou gîtes	6,59 €	488	- 18 ans	45 jours par an	Autres formules Locations agréées
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif d'au moins 5 jours (sauf linguistiques)	68,40 € (forfait annuel)	488	- 18 ans	21 jours maximum	Moins de 21 jrs : 3,21 / jour
Séjours linguistiques	6,59 €	488	- 13 ans		
Séjours linguistiques	9,99 €	488	13 ans à 18 ans		
Séjours en centres de vacances spécialisés (enfants handicapés)	18,82 €	Sans			

SOUS-PREFECTURE  
- 5 MAI 2008  
60300 SENLIS

Décide, pour les prestations gérées par la Ville : colonies de vacances, classes de neige, centre de loisirs sans hébergement, de déduire cette participation du montant de la facture.

Le budget des services prestataires sera alimenté par le budget du personnel permanent au moyen d'un titre de recettes, afin de régulariser les opérations comptables.

La présente délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008.

Pour extrait certifié conforme,

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
05/05/2008  
Publié ou notifié le :  
06/05/2008  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du 06/05/2008  
(Loi du 22 Juillet 1982).



Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE  
- 5 MAI 2008  
60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

•••••  
L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••••  
**28- LOGEMENT DE FONCTION- Evolution de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2008**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que par courrier du 26 mars 2008 reçu le 7 avril 2008, Monsieur le Préfet attire notre attention sur l'article 85 de la loi de finances pour 1989, modifiant le régime de versement de l'indemnité représentative de logement des instituteurs,

Que cette réforme mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1990 n'affecte pas les modalités de fixation du montant de l'indemnité (définies par le décret n° 83-367 du 2 mai 1983), pour la fixation de l'indemnité communale représentative de logement attribuée aux instituteurs ; quant à l'avis à donner par le Conseil Municipal,

Qu'à titre indicatif, il nous rappelle que le taux d'augmentation retenu en 2007 était de + 1,80% et que pour 2008 le taux prévisionnel d'évolution est de 1,60 %.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**EMET, à l'unanimité,** l'avis de majorer le taux de l'indemnité communale représentative de logement attribuée aux instituteurs pour 2008 de 1,6 %.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

05.05.2008

Publié ou notifié le :

06.05.2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire, à la

Date du 06.05.2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

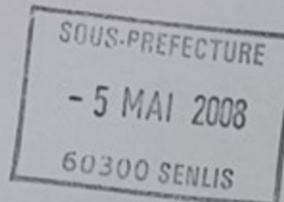
Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

**29 - EMPLOIS SAISONNIERS - Création de postes - Année 2008**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :**

Aux termes de l'article 3, alinéa 2, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

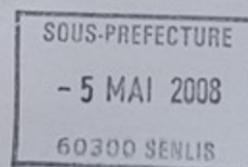
Vu l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que chaque été, la Ville se trouve confrontée à des besoins de personnel saisonnier notamment pour assurer les remplacements des congés annuels des agents municipaux, essentiellement dans les services à la population (entretien de la voirie, service social, service lecture publique...).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur le Maire est autorisé à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la Loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face aux besoins saisonniers précités, des agents non titulaires correspondant aux grades suivants :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

GRADE	EMPLOI	SERVICE	JUILLET	AOÛT
<b>Direction des Services à la Population</b>				
1°) Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	Gestionnaire Administratif	Lecture Publique		1
2°) Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	Gestionnaire Administratif	Social	3	3
3°) Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	Gestionnaire Administratif	Scolaire	1	
4°) Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Crèche	1	
<b>Direction des Ressources Humaines</b>				
5°) Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	Gestionnaire Administratif	Direction des Ressources Humaines	1	1
<b>Direction des Services Techniques</b>				
6°) Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	Gestionnaire administratif	Achats Marchés Publics	1	
7°) Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Ilotier	Voirie/Propreté	2	2
<b>TOTAL</b>			<b>9</b>	<b>7</b>

**ARTICLE 2 :** Les agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités ;

**ARTICLE 3 :** La rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade du cadre d'emplois des fonctionnaires de référence ;

**ARTICLE 4 :** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

05/05/2008

Publié ou notifié le :

06/05/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 06/05/2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

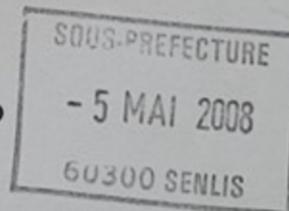
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 28 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 avril Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - Mme YESILMEN (à partir du point n°7) - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - M. BRAHIMI représenté par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par Mme BURATO (jusqu'à la délibération n°6).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

••••

**30 -DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004, celle du 17 janvier 2005 et celle du 27 mars 2006, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Fourniture de boissons LOT 1	Le marché pour la fourniture de jus de fruits, sirops, soda est confié pour un montant compris entre 2.500 € et 10.000 € HT aux prestataires NEGRIER CAPAL et LECLERC	04/03/2008	07/03/2008
2	Fourniture de boissons LOT 2	Le marché pour la fourniture d'Eaux pour un montant compris entre 1.000 et 4.000 € HT est confié aux prestataires CERCLE VERT et LECLERC	04/03/2008	07/03/2008
3	Fourniture de boissons LOT 3	Le marché pour la fourniture de boissons alcoolisées est confié, pour un montant compris entre 5.000 et 20.000 € HT, aux prestataires NEGRIER CAPAL et LECLERC	04/03/2008	07/03/2008
4	Fourniture d'articles de cuisine - lot 1	Le marché pour la fourniture d'articles d'hygiène, papier est confié, pour un montant compris entre 3.750 et 10.000 € HT, aux prestataires MR NET et PRODECO HYGIAL	04/03/2008	07/03/2008
5	Fourniture d'articles de cuisine - lot 2	Le marché pour la fourniture de matières plastiques est confié, pour un montant compris entre 2.000 et 8.000 € HT, au prestataire MR NET	04/03/2008	07/03/2008
6	Fourniture d'articles de cuisine - lot 3	Le marché pour la fourniture de barquettes GN et films barquettes est confié pour un montant compris entre 3.750 et 15.000 € HT au prestataire NUTRIPACK	04/03/2008	07/03/2008
7	Fourniture d'articles de cuisine - lot 4	Le marché pour la fourniture de vaisselles et petits matériels est confié pour un montant compris entre 3.000 et 12.000 € au prestataire Comptoir de Bretagne	04/03/2008	10/03/2008

8	Fourniture de boissons LOT 4	Le marché pour la fourniture de champagne est confié, pour un montant compris entre 4.000 et 15.000 € HT, aux prestataires LECART BOUSSELET et CHAMPAGNE GIRAUD	04/03/2008	10/03/2008
9	Fourniture de fruits et légumes	Le marché pour la fourniture de fruits et légumes est confié, pour un montant compris entre 15.000 € et 60.000 € HT aux prestataires LES HALLES ST JEAN et RONALD & Fils	04/03/2008	07/03/2008
10	Fourniture de conserves et épicerie – lot 1	Le marché pour la fourniture de conserves et produits divers est confié pour un montant compris entre 15.000 et 60.000 € HT aux prestataires NEGRIER CAPAL et CERCLE VERT	04/03/2008	10/03/2008
11	Fourniture de conserves et épicerie – lot 2	Le marché pour la fourniture de purée complète de pommes de terre est confié pour un montant compris entre 1.000 et 4.000 € HT au prestataire KERRY COROLL	04/03/2008	10/03/2008
12	Fourniture de conserves et épicerie – lot 3	Le marché pour la fourniture de biscuiterie est confié pour un montant compris entre 2.000 et 8.000 € HT aux prestataires LECLERC et CERCLE VERT	04/03/2008	07/03/2008
13	Fourniture de produits laitiers – lot 2	Le marché pour la fourniture d'œufs, fromages, ultra frais, pour un montant compris entre 10.000 et 40.000 € est confié aux prestataires DISTRILAIT et CODIFRAIS	04/03/2008	07/03/2008
14	Fourniture de pains	Le marché pour la fourniture de pains est confié pour un montant compris entre 6.000 et 24.000 € HT aux prestataires Boulangerie des Martinets et Boulangerie Vaudin	04/03/2008	10/03/2008
15	Fourniture de produits surgelés	Le marché pour la fourniture de produits surgelés est confié pour un montant compris entre 17.500 et 70.000 € HT aux prestataires Relais d'Or Miko, Davigel SAS et Pomona	04/03/2008	10/03/2008
16	Fourniture de viandes fraîches – lot 1	Le marché pour la fourniture de viandes (bœuf – veau – agneau) est confié pour un montant compris entre 12.500 € et 50.000 € HT aux prestataires Ets LUCIEN et SOCOPA Entreprise	04/03/2008	10/03/2008
17	Fourniture de viandes fraîches – lot 2	Le marché pour la fourniture de viande de porc et charcuterie est confié pour un montant compris entre 5.000 et 20.000 € HT aux prestataires Davigel et Ets LUCIEN	04/03/2008	11/03/2008
18	Fourniture de viandes fraîches – lot 3	Le marché pour la fourniture de volailles et charcuterie de volaille est confié pour un montant compris entre 6.500 et 26.000 € HT aux prestataires Le Comptoir du Frais et La Normandie à Paris	04/03/2008	10/03/2008
19	Spectacle dinatoire du 9 mai 2008	Les tarifs pour la participation au spectacle dinatoire du 9 mai organisé par le service culturel sont : 15 € pour les adultes et 4 € pour les –de 15 ans – demandeurs d'emploi - RMI et personnes handicapées	07/03/2008	11/03/2008
20	Festival danses et musiques du monde	Représentation du groupe « La grosse couture », le jeudi 8 mai, pour un montant de 3.167,11 €	07/03/2008	11/03/2008
21	Système de vidéo-projection	La fourniture et l'installation d'un système de vidéo projection sont confiées à la société PJD pour un montant de 27.814,18 € TTC (y compris formation des agents et maintenance)	11/03/2008	14/03/2008
22	Convention de formation	Convention passée avec le groupe CFPJ concernant une action de formation « rédiger pour être compris » pour un montant de 2380,04 € TTC	13/03/2008	19/03/2008
23	Convention de formation	Convention passée avec l'Agence de contrôle de la conduite automobile concernant l'organisation de « tests psychotechniques » le 26 février pour 6 agents du service voirie. Le coût est de 775,01 € TTC	17/03/2008	21/03/2008
24	Articles de papeterie	La fourniture des articles de papeterie est confiée à - COPADIP/PAPYRUS – fourniture de papier pour les services administratifs et l'imprimerie – montant compris entre 10.000 et 35.000 € HT - Société NLU – fourniture de papier pour les groupes scolaires – montant compris entre 2.000 et 5.000 € HT	18/03/2008	21/03/2008

SOUS-PREFECTURE

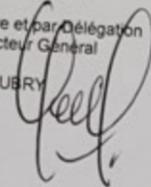
- 5 MAI 2008

60300 SENLIS

25	Fourniture de produits laitiers	La fourniture de lait, beurre, crèmes est confiée à la société DISTRILAIT pour un montant compris entre 10.000 et 40.000 € HT	19/03/2008	21/03/2008
26	Stage musique et danse - AMEM	Stage de musique et danses d'Amérique du Sud organisé par l'AMEM du 7 au 11 avril 2008 pour 12 enfants, pour un montant de 25 €/enfant pour la semaine.	19/03/2008	21/03/2008
27	Spectacle - « Baltik »	Présentation d'un spectacle « Baltik » par ZAMORA production le 18 mars 2008 au Palace pour un montant de 1.794,56 € TTC	19/03/2008	21/03/2008
28	Annonce de recrutement	Convention passée avec l'agence COMEDIANCE pour faire paraître l'annonce de recrutement d'un maquettiste/graphiste pour un montant de 4.786,39 € TTC (pour deux supports : Humanité et Etapes graphiques)	21/03/2008	28/03/2008

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 05/05/2008  
 Publié ou notifié le : 06/05/2008  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 06/05/2008 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBRY



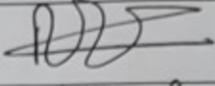
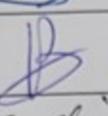
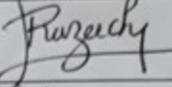
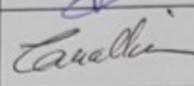
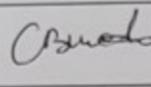
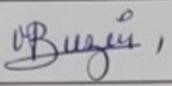
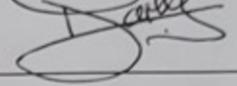
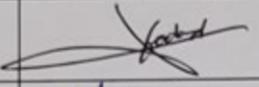
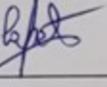
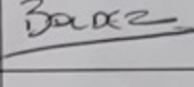
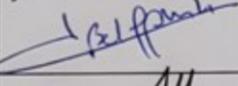
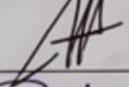
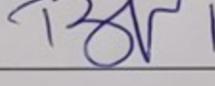
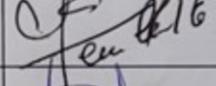
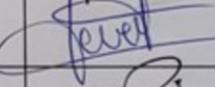
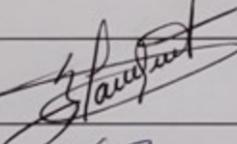
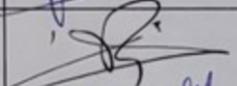
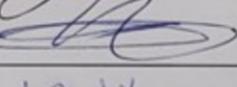
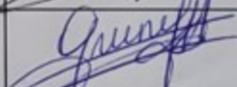
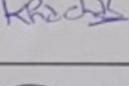
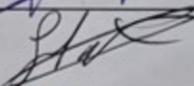
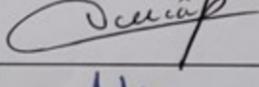
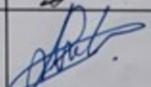
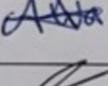
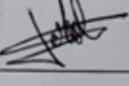
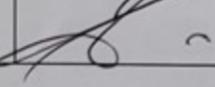
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
 - 5 MAI 2008  
 60300 SENLIS

**Signature de l'assemblée délibérante  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 AVRIL 2008**

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE
1.BOSINO Jean Pierre		18.RICHET Anne Marie	
2.BORDAIS Françoise		19.RAZACK Azide	
3. COUALLIER Claude		20.ANANE Inès	
4.BURATO Colette		21.BENOIST Benjamin	
5.BUZIN Marie Paule		22.DAILLY Catherine	
6.GODARD Stéphane		23.BELOUAHCHI Zinndine	
7.CAPET Joël		24.BORDEZ Julie	
8.BELFQUIH Fatima		25.BRAHIMI Sébastien	
9.KORDJANI Abdelkrim		26.YESILMEN Céline	
10.BOYER Patrick		27.FEUILLETTE Christian	
11.LECLERE Elodie		28.LEVERT Valérie	
12.BLANQUET Evelyne		29.BROLH Lazare	
13.MERCIER Jean Pierre		30.GRUNY Annie	
14.KHACHAB Sarah		31.STALIN Claude	
15.D 'INCA Pascal		32.LEBRETON Alain	
16.TOURE Hadja		33.LEBRETON Charleine	
17.CARPENTIER Bruno			

DIRECTION GENERALE  
YA/NQ/2008



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage durant 2 mois, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du conseil municipal de la ville du 28 AVRIL 2008, énumérés ci-dessous, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires le 6 mai 2008.

### DIRECTION GENERALE

- 1 - CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès verbal de la séance du 15 mars 2008
- 2 - RCCEM - Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration
- 3 - CORRESPONDANT DEFENSE - Désignation d'un correspondant
- 4 - MISSION LOCALE DE L'OISE - Désignation de représentants

### DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

- 5 - BUDGET PRIMITIF 2008 - Décision modificative n° 1
- 6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - Approbation
- 7 - COMPTE DE GESTION 2007 - Approbation
- 8 - AFFECTATION DU RESULTAT
- 9 - FORMATION DES ELUS - Bilan 2007
- 10 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE 2007 - Compte rendu d'utilisation
- 11 - ASSOCIATION « MAISON FRANCO KURDE » - Versement d'une subvention exceptionnelle
- 12 - ASSOCIATION « SECOURS CATHOLIQUE » - Versement d'une subvention exceptionnelle
- 13 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - Renouvellement des membres

### DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- 14 - CULTURE - Subvention - Contrat avec le Conseil Général - année 2008
- 15 - CULTURE - BILAN DE L'ACTIVITE CULTURELLE 2007
- 16 - ENFANCE - Achat de matériel - demande d'aide financière à la CAF de Creil

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

17 - SCOLAIRE – Convention avec l'Education Nationale – Prestations de restauration pour leurs agents

18 - JEUNESSE – ASSOCIATION JADE – Versement d'une subvention exceptionnelle

19 -VIE ASSOCIATIVE - ASSOCIATION « L'UNION CYCLISTE DE LIANCOURT » - Ronde de l'Oise – Versement d'une subvention exceptionnelle

20 -VIE ASSOCIATIVE – Dénomination du square Pierre et Léa LEGER

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

21 -PARCELLES AE 578, 581 – Le Prieuré – Cession à Madame DERAMBURES

22 - PARCELLES AK 553, 555 – Le Clos Gorget – Acquisition auprès de madame BOICHU

23 -PARCELLE AT 9p – Impasse du Chemin de Fer – Cession à Monsieur LECONTE

24 – PARCELLES ZD 421 – 422 – Cession à la SCI « les Martinets »

25 -BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE – Année 2007

26- BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES – BARDAGE – Avenant au marché – Mise en œuvre d'un pare-pluie

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

27- PRESTATIONS SOCIALES DU PERSONNEL – Actualisation

28 - INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS – actualisation

29 – EMPLOIS SAISONNIERS – Création postes – année 2008

DIRECTION GENERALE

30- DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – Compte rendu

31- Questions diverses

Montataire, le 25 août 2008

Le Maire,  
Jean Pierre BOSINO



**DIRECTION GENERALE**  
YA/NQ/2008/C.M

Le 17 juin 2008

### **Convocation du conseil municipal**

Je vous invite à participer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**\* Lundi 23 juin 2008 à 19 heures \***

**(SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – RUE J.JAURES)**

Vous voudrez bien trouver ci-joint les projets de délibérations ainsi que les pièces s'y rapportant.

### **ORDRE DU JOUR**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2008**  
**ORDRE DU JOUR**

#### **DIRECTION GENERALE**

- 1 - **CONSEIL MUNICIPAL** - Approbation du procès verbal de la séance du 28 avril 2008
- 2- **FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS** – Désignation d'un représentant
- 3 – **COMMISSION ACCESSIBILITE /HANDICAP/ LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS** – Désignation d'un représentant supplémentaire

#### **DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS**

- 4- **BUDGET PRIMITIF** – Décision budgétaire modificative n° 2
- 5- **MARCHES D'ASSURANCES** – Attribution - Information au conseil municipal
- 6- **MARCHE D'ASSURANCES** – LOT 1 incendie/divers dommages aux biens – Cabinet DELRUE – Avenant de transfert
- 7- **INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR**
- 8- **DROITS DE PLACES DES TAXIS** – tarifs 2008
- 9- **CIMETIERES – COLUMBARIUM & JARDIN CINERAIRE** – tarifs 2008
- 10- **SALLES MUNICIPALES** – Location –tarifs 2008
- 11- **ADMISSION EN NON VALEUR**
- 12- **ASSOCIATION MONTATAIRE BASKET BALL** – Versement d'une subvention exceptionnelle
- 13- **ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DE MONTATAIRE** – Versement d'une subvention exceptionnelle

#### **DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION**

- 14- **ENFANCE** – Centre de loisirs sans hébergement – tarifs 2008
- 15- **ENFANCE** – Accueils périscolaires – tarifs 2008
- 16- **ENFANCE** – achat de matériel pour la crèche – demande d'aide financière auprès de la CAF de Creil
- 17- **SCOLAIRE** – restauration scolaire – tarifs 2008

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

- 18 - CULTURE - ateliers culturels - tarifs 2008  
 19 - SPORTS - Ecole municipale de sports et ateliers sportifs - tarifs 2008  
 20 - SCOLAIRE - Prêt de livres aux lycéens - année scolaire 2008/2009  
 21 - SCOLAIRE - Bourses municipales - année scolaire 2008/2009  
 22 - SCOLAIRE - Frais de scolarité - année scolaire 2008/2009  
 23 - SCOLAIRE - Remboursement de la carte du STAC - année scolaire 2008/2009  
 24 - SCOLAIRE - Subventions aux établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés - année 2008  
 25 - SCOLAIRE - Contrat Educatif Local 2008  
 26 - CULTURE - Charte du Réseau Picardie - Adoption  
 27 - SOCIAL - secteur retraités - montant des loyers de la résidence Maurice WIGNON  
 28 - SOCIAL - restaurant municipal - tarifs 2008

#### DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- 29 - ENTRETIEN DU RESEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : convention avec la Régie Communale du Câble et de l'Électricité de Montataire  
 30 - LOCATION D'UN BUS AVEC CHAUFFEUR - Marché à procédure adaptée N° 2004/019 - avenant de prolongation du délai contractuel  
 31 - PARCELLES AX 178-180-182 - Intégration dans le domaine communal - Acquisition de biens présumés sans maître  
 32 - DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX & LES FONDS DE COMMERCE  
 33 - PARCELLE AL 143 - Propriété de monsieur FRANCOIS Jean - Acquisition  
 34 - AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE - SA ROHW AND HAAS France à VILLERS SAINT PAUL

#### POLITIQUE DE LA VILLE

- 35 - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE - Actualisation du programme d'actions

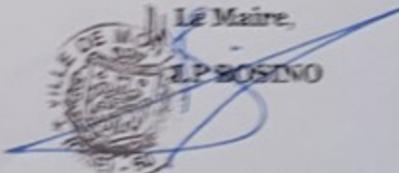
#### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 36 - TABLEAU DES EFFECTIFS N° 16  
 37 - JOURNEE DE SOLIDARITE - Application de la Loi n° 2008-351 du 16 avril 2008  
 38 - LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE - Suppression de l'emploi de gardien de la mairie

#### DIRECTION GENERALE

- 39 - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - Délibération n° 6 du 15 mars 2008 - Modifications  
 40 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - Comptes rendus  
 41 - MOTION - Droit de vote des étrangers  
 42 - Questions diverses

Le Maire,  
 J.P. BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 23 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. BOYER - Melle LECLERE (à partir de la délibération n° 4) - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST (à partir de la délibération n° 4) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n° 19) - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN (à partir de la délibération n° 20).

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

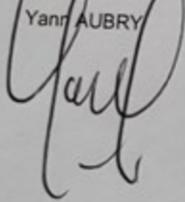
•••

**01- CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2008**

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 28 avril 2008 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 30.06.2008  
Publié ou notifié le : 30.06.2008  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 30.06.2008  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY

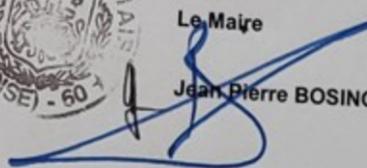


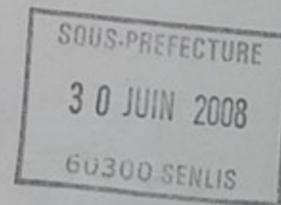


Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO







DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 23 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. BOYER - Melle LECLERE (à partir de la délibération n° 4) - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST (à partir de la délibération n° 4) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n° 19) - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN (à partir de la délibération n° 20).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**02- FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS – Désignation d'un représentant**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Le Fonds de participation des habitants est un dispositif abondé par les communes de l'agglomération creilloise, la CAC et le conseil général qui permet de soutenir des projets d'animation de proximité menés par les habitants à leur initiative et sur le territoire de l'agglomération creilloise.

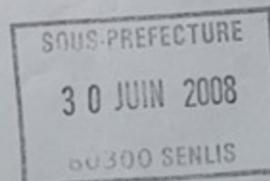
Les actions éligibles au FPH doivent permettre de :

- favoriser la multiplication des animations de proximité,
- faire connaître les animations qui rencontrent un succès d'autant plus important qu'elles sont portées par des « voisins »,
- valoriser la prise d'initiative des porteurs de projet, l'occasion de contacts conviviaux avec les autorités administratives et l'expérience de la procédure de candidature.

Le Comité d'Attribution et de suivi des Actions du Fonds de Participation des Habitants est composé d'un élu référent et d'un technicien pour chaque commune, pour la CAC et pour le conseil général. Ce comité décide de l'attribution des subventions.

Suite aux élections municipales en mars dernier, il est nécessaire de renouveler la désignation des membres.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

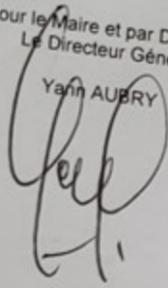


«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**Désigne à l'unanimité** monsieur Joël CAPET élu référent pour représenter la ville au sein du Fonds de Participation des Habitants.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 30/06/2008  
Publié ou notifié le : 30/06/2008  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 30/06/2008  
(Loi du 22 Juillet 1982)

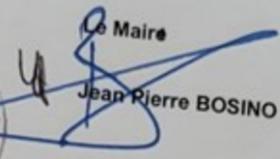
Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,



Le Maire  
Jean Pierre BOSINO



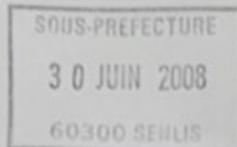
SOUS-PREFECTURE  
30 JUIN 2008  
60300 SENLIS



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2008



•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 23 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – Mme BORDAIS – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. BOYER – Melle LECLERE (à partir de la délibération n° 4) – Mme BLANQUET – M. MERCIER – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHET – M. RAZACK – M. BENOIST (à partir de la délibération n° 4) – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT – M. BROLH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n° 19) – M. STALIN – M. LEBRETON – Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER – Mme ANANE représentée par M. MERCIER – Mme YESILMEN représentée par M. BOYER – Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN (à partir de la délibération n° 20).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**03- COMMISSION ACCESSIBILITE/HANDICAP/LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS – Désignation d'un représentant supplémentaire**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire,**

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2 du 31 mars 2008 créant la commission « accessibilité – handicap – lutte contre les discriminations » et désignant des représentants du conseil municipal,

Considérant la demande de monsieur Lazare BROHL, conseiller municipal, de s'associer à cette commission,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Désigne à l'unanimité** monsieur Lazare BROHL membre de la commission « accessibilité – handicap – lutte contre les discriminations »

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
30.06.2008  
Publié ou notifié le :  
01.07.2008  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du 01.07.2008  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

•••••  
L'an Deux Mil Huit le lundi 23 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. BOYER - Melle LECLERE (à partir de la délibération n° 4) - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - M. BENOIST (à partir de la délibération n° 4) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n° 19) - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN (à partir de la délibération n° 20).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••••  
**04- BUDGET 2008 - DECISION MODIFICATIVE N° 02**

**Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe aux Finances et au Développement Economique, exposant :**

QUE le Budget Primitif 2008, voté le 25 février 2008, nécessite certains réajustements, tant en recettes qu'en dépenses,

QU'il s'agit de procéder aux ouvertures de crédits suivants :

**1 - Section de Fonctionnement**

Versement d'une subvention exceptionnelle de 7.000 € au club de Basket, pour la participation de la ville au recrutement de deux personnes.

**2 - Section d'Investissement**

Acquisition d'un onduleur pour le service informatique.

Il est proposé que le financement de ces nouvelles dépenses s'opère au moyen d'un prélèvement sur le crédit prévu au chapitre « 022 dépenses imprévues ».

Par ailleurs, il est également procédé à des mouvements de réajustement de crédits à l'intérieur de cette section, qui n'entraînent pas de nouveau besoin de financement.

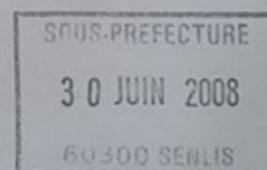
Il s'agit :

- d'opérations concernant le Programme de Rénovation Urbaine dont certains travaux sont en avance par rapport aux prévisions budgétaires (les Tours du 19 mars 1962), alors que d'autres ont pris du retard (les Tertres et le traitement des Voiries aux Martinets : triangle),
- de la fourniture et pose d'un rideau de scène motorisé au Palace, dont les crédits ouverts au budget en 2007 et reportés en 2008 sont insuffisants (proposition de transfert de crédits du chapitre 9030 « Locaux administratifs et techniques » au chapitre 9056 « Scène du Palace »),
- de mouvements patrimoniaux relatifs à la mise à jour de l'actif, ce qui nécessite l'inscription de crédits complémentaires tant en recettes qu'en dépenses, concernant l'intégration des frais d'études au compte 21,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité de procéder à la Décision Modificative suivante :

Code service ou Opération	Chapitre	Fonction	Article	I - SECTION de FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
DSF2.09/	022	01	022	<b>DEPENSES NON VENTILABLES</b> Dépenses imprévues	-14 740,00	
DSP2.23/	67	411	6745	<b>SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS</b> Subvention exceptionnelle (Basket)	7 000,00	
				<i>S/Total Mouvements réels</i>	-7 740,00	0,00
DSF2.09/	023	01	023	<b>DEPENSES NON VENTILABLES</b> Virement à la section d'investissement	7 740,00	
				<i>S/Total Mouvements d'ordre</i>	7 740,00	0,00
<b>TOTAL Fonctionnement</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



Code service ou Opération	Chapitre	Fonction	Article	I - SECTION d'INVESTISSEMENT	
				Dépenses	Recettes
9056	9056	314	2315	<b>SCENE DU PALACE</b>	
9030	9030	020	2313	Installations, matériel et outillages techniques (pose rideau de scène)	14 000,00
9005	9005	820	2315	<b>SALLE CITOYENNE - LOCAUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES</b>	
				Constructions	-14 000,00
				<b>PRUS Quartier des Tertres</b>	
			2315	Installations, matériel et outillages techniques	-478 000,00
			1321	Subvention de l'Etat	
			1323	Subvention du Conseil Général	
			1322	Subvention du Conseil Régional	
9042	9042	823	2315	<b>PRUS Aménagement des Abords des Tours du 19 mars 1962</b>	
			1321	Installations, matériel et outillages techniques	-468 220
			1323	Subvention de l'Etat	-70 630
			1322	Subvention du Conseil Général	196 600
			1322	Subvention du Conseil Régional	
9059	9059	824	2315	<b>PRUS "Traitement des Voiries "Les Martinets"</b>	
			1321	Installations, matériel et outillages techniques	478 000,00
			1323	Subvention de l'Etat	
			1323	Subvention du Conseil Général	
			1322	Subvention du Conseil Régional	
DSF1.01	21	020	2183	<b>SERVICE INFORMATIQUE</b>	
				Acquisition de matériel informatique (onduleur)	139 880
DSF1.36/	041	01	21318	<b>MOUVEMENTS PATRIMONIAUX</b>	19 980
	041	01	2031	Intégration frais d'étude => inventaire 00011 Espace de rencontres	119 900
				Intégration frais d'étude	
DSF1.09/	021	01	021	<b>DEPENSES NON VENTILABLES</b>	
				Virement de la section de fonctionnement	-150 000,00
				S/Total Mouvements réels	-142 260,00
				S/Total Mouvements patrimoniaux	-150 000,00
				S/Total Mouvements d'ordre	7 740,00
				<b>TOTAL Investissement</b>	<b>-21 160,00</b>
					<b>-21 160,00</b>

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 30/06/2008  
 Publié ou notifié le : 01/07/2008  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 01/07/2008  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

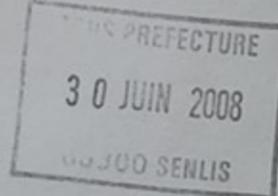
Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 23 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. BOYER - Melle LECLERE (à partir de la délibération n° 4) - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - M. BENOIST (à partir de la délibération n° 4) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n° 19) - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN (à partir de la délibération n° 20).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**5- MARCHE d'ASSURANCES – Attribution – Information au Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 08/10/2007 l'avait autorisé à procéder au lancement des marchés d'assurances dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres européen et à signer toutes les pièces y afférent.

Dans ce cadre, il informe le Conseil municipal que ces marchés d'assurances ont été attribués à :

	Montants évalués	NOM de la Société retenue	Montant du lot attribué
Lot N° 1 : « Incendie – divers dommages aux biens »	30.000 € TTC	Cabinet DELRUE AREAS ASSURANCES BP 80047 60603 CLERMONT	23.606,00 € TTC
Lot N° 2 : « Responsabilité Civile Générale »	15.000 € TTC	SMACL ASSURANCE 141, avenue S. Allendé 79031 NIORT CEDEX	10.562,77 € TTC
Lot N° 3 : « Flotte automobile »	35.000 € TTC	Assurance Sécurité 215 ; es rue de Paris 59000 LILLE	27.028,30 € TTC

SOUS-PREFECTURE

30 JUIN 2008

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

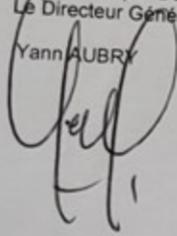
Lot N° 4 : « Risques statutaires »	165.000 € TTC	GRAS SAVOYE 2 à 8 rue Ancelle 92200 NEUILLY SUR SEINE	106.287,32 € TTC
Lot N° 5 : « Protection juridique générale »	3.000 € TTC	SARRE & MOSELLE 17 av. Poincaré BP 80045 57400 SARREBOURG	754,43 € TTC
Lot N° 6 : « Protection juridique pénale des agents territoriaux et des Elus »	1.500 € TTC	SARRE & MOSELLE 17 av. Poincaré BP 80045 57400 SARREBOURG	465,00 € TTC

Le conseil municipal prend acte de ce rapport à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
30.06.2008  
Publié ou notifié le :  
01.07.2008  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du 01.07.2008  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

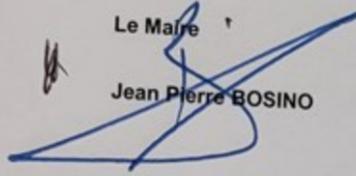
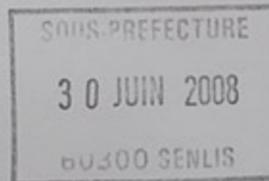
Yann AUBRY




Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

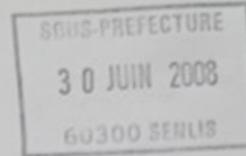
Jean Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2008



•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 23 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – Mme BORDAIS – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. BOYER – Melle LECLERE (à partir de la délibération n° 4) – Mme BLANQUET – M. MERCIER – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHEL – M. RAZACK – M. BENOIST (à partir de la délibération n° 4) – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT – M. BROLH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n° 19) – M. STALIN – M. LEBRETON – Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER – Mme ANANE représentée par M. MERCIER – Mme YESILMEN représentée par M. BOYER – Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN (à partir de la délibération n° 20).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**6- MARCHE des assurances – Lot N° 1 « Assurance incendie – dommages aux biens » – Cabinet DELRUE – Avenant de transfert**

Sur le rapport de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Ville de Montataire, exposant :

Qu'un marché public relatif aux assurances de la Ville de Montataire – Lot N° 1 – Incendie – dommages aux biens a été signé avec le Cabinet DELRUE Bernard – Agent AREAS – 7 place de l'Hôtel de Ville – BP 80047 – 60603 CLERMONT Cedex, le 19 mars 2008,

Considérant que Monsieur DELRUE Bernard, agent général a fait valoir ses droits à la retraite,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**A L'UNANIMITE**

**ACCEPTTE** le transfert de dénomination au bénéfice de Monsieur Eric LECLERC – agent général AREAS – 7, place de l'Hôtel de Ville – BP 80047 – 60603 CLERMONT CEDEX

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au contrat initial.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 30/06/2008  
 Publié ou notifié le : 01/07/2008  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 01/07/2008  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »  
 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

L'an Deux Mil Huit le lundi 23 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. BOYER - Melle LECLERE (à partir de la délibération n° 4) - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - M. BENOIST (à partir de la délibération n° 4) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n° 19) - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN (à partir de la délibération n° 20).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

**7 - INDEMNITE DE CONSEIL AUX COMPTABLES DU TRESOR**

Sur le rapport de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, EXPOSANT :

VU l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982,  
VU le décret 82-979 du 19 novembre 1982,  
VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,  
VU l'arrêté du 16 septembre 1983,

Qui ont fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor,

Considérant les prestations assurées par le comptable,  
Considérant que la collectivité est amenée à demander régulièrement des conseils au comptable en matière budgétaire, financière et comptable,

Vu le changement de comptable,  
Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au nouveau comptable l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Décide à l'unanimité** d'accorder l'indemnité précitée sur la base des taux maxima fixés par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 30/06/2008  
Publié ou notifié le : 01/07/2008  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 01/07/2008 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

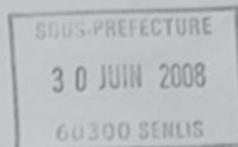
« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2008



•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 23 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. BOYER - Melle LECLERE (à partir de la délibération n° 4) - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST (à partir de la délibération n° 4) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n° 19) - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN (à partir de la délibération n° 20).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

#### 8 - DROITS DE PLACE DES TAXIS - tarifs 2008

Sur le rapport de Madame BURATO Colette, Adjointe aux Finances et au développement économique, exposant :

Que chaque année la Ville de Montataire examine les tarifs communaux,

Que les tarifs concernant les « DROITS DE PLACE DES TAXIS » ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2007,

Que les tarifs des services publics locaux peuvent être, dans leur quasi-totalité, librement fixés par les collectivités locales,

Vu les divers indices indicateurs de l'inflation économique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs municipaux de 2 % comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2008 :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

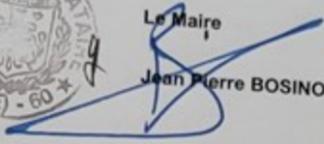
	<b>Pour mémoire Année 2007</b>	<b>Tarifs au 01/09/08</b>
Droits de place des Taxis	164,74 €	168,03 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
 ... 30.06.2008 ...  
 Publié ou notifié le :  
 ... 01.07.2008 ...  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte a caractère exécutoire à la  
 Date du ... 01.07.2008 ...  
 (Loi du 22 Juillet 1982)  
 Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général

Yann AUBRY  




Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO  


SOUS-PREFECTURE  
 30 JUIN 2008  
 60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 23 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. BOYER - Melle LECLERE (à partir de la délibération n° 4) - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - M. BENOIST (à partir de la délibération n° 4) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n° 19) - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN (à partir de la délibération n° 20).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**9 - CIMETIERES - COLUMBARIUM & JARDIN CINERAIRE - tarifs 2008**

Sur le rapport de Madame BURATO Colette, Adjointe aux Finances et au développement économique, exposant :

Que chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs communaux,

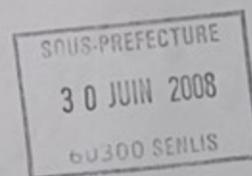
Que les tarifs concernant les CONCESSIONS dans les CIMETIERES - COLUMBARIUM & JARDIN CINERAIRE ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2007,

Que les tarifs des services publics locaux peuvent être, dans leur quasi totalité, librement fixés par les collectivités locales,

Vu les divers indices indicateurs de l'inflation économique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs municipaux de 2 % comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Concessions Cimetières	Pour mémoire Tarifs 2007	Tarifs au 01/09/2008
<u>Concessions vendues par 2 m<sup>2</sup></u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinquantenaire (le m<sup>2</sup>)</li> <li>• Trentenaire (le m<sup>2</sup>)</li> <li>• Temporaire (le m<sup>2</sup>)</li> </ul>	132,78 € 50,13 € 21,93 €	135,44 € 51,13 € 22,37 €
<u>Concessions du Columbarium</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 ans</li> <li>• 30 ans</li> <li>• Taxe d'ouverture ou de Fermeture de case</li> </ul>	107,40 € 160,08 € 65,28 €	109,55 € 163,28 € 66,59 €
<u>Jardin Cinéraire</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concession pour 15 ans (terrain nu)</li> <li>• Concession pour 30 ans (terrain nu)</li> </ul>	13,76 € 31,52 €	14,04 € 32,15 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 30/06/2008  
 Publié ou notifié le : 01/07/2008  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 01/07/2008  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBRY

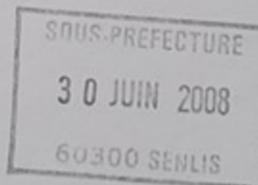
Yann AUBRY

*(Signature)*



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 23 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. BOYER - Melle LECLERE (à partir de la délibération n° 4) - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST (à partir de la délibération n° 4) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n° 19) - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN (à partir de la délibération n° 20).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**10 - SALLES MUNICIPALES - Location - tarifs 2008**

Sur le rapport de Madame BURATO Colette, Adjointe aux Finances et au développement économique, exposant :

Que chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux,

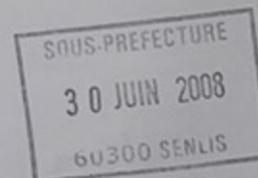
Que les tarifs concernant la « LOCATION de SALLES MUNICIPALES » ont été fixés par délibération en date du 25 juin 2007,

Que les tarifs des services publics locaux peuvent être, dans leur quasi-totalité, librement fixés par les collectivités locales,

Vu les divers indices indicateurs de l'inflation économique,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité** d'augmenter les tarifs municipaux de 2 % comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

LIEUX	Pour Mémoire Année 2007	Tarifs au 01/09/2008
<u>Salle de la Libération</u> Association & Montatairiens Extérieurs	192,00 € 383,00 €	195,84 € 390,66 €
Salle sous l'Eglise	78,00 €	79,56 €
Salle sous la Mairie	78,00 €	79,56 €
Salle sous-sol du Centre Culturel	78,00 €	79,56 €
<u>Centre de loisirs</u> Associations & Montatairiens Extérieurs	192,00 € 383,00 €	195,84 € 390,66 €
Montant de la caution pour chacune des salles	152,45 €	152,45 €

Espace de rencontres	Pour les Associations et les Montatairiens		Pour les Extérieurs	
	Pour mémoire Tarifs 2007	Tarifs au 01/09/08	Pour mémoire Tarifs 2007	Tarifs au 01/09/08
Salle 1 sans office	300,00 €	306,00 €	600,00 €	612,00 €
Salle 2 sans office	300,00 €	306,00 €	600,00 €	612,00 €
Salle 2 avec office	400,00 €	408,00 €	800,00 €	816,00 €
Salle 1 & 2 sans office	500,00 €	510,00 €	1.000,00 €	1.020,00 €
Salle 1 & 2 avec office	600,00 €	612,00 €	1.200,00 €	1.224,00 €
Caution pour chaque location	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €

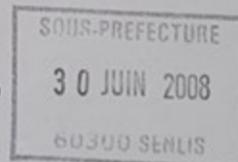
Acte reçu à la Sous Préfecture le : 30/06/2008  
 Publié ou notifié le : 01/07/2008  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte a caractère exécutoire à la  
 Date du 01/07/2008.  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann ALBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Jean-Pierre BOSINO



PRÉFECTURE  
30 JUIN 2008  
60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 23 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. BOYER - Melle LECLERE (à partir de la délibération n° 4) - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST (à partir de la délibération n° 4) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n° 19) - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN (à partir de la délibération n° 20).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB •••

11- ADMISSION EN NON VALEUR

Sur le rapport de Madame BURATO Colette, Adjointe au Maire, EXPOSANT :

Monsieur le Trésorier Principal de Creil nous a transmis un état des produits irrécouvrables. Ces impayés représentent la somme de 4.947,13 €. Le recouvrement de ces titres, émis pendant les années 1997 et 1999 n'a pu aboutir, en raison de l'insolvabilité des redevables ou de leur disparition.

Les poursuites par voie de commandement, saisie vente mobilier, saisie sur salaires ou des comptes bancaires n'ont pas permis de les solder.

Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir se prononcer sur la « non valeur » de ces produits,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité de mettre en non valeur ces produits pour un montant de 4.947,13 € (quatre mille neuf cent quarante sept euros et treize centimes).

- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2008 :
- ☞ Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante
  - ☞ Article 654 - Pertes sur créances irrécouvrables
  - ☞ Fonction 01 - Dépenses non ventilables

Pour extrait certifié conforme,

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
Publié ou notifié le :  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du :  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY

VILLE DE MONTATAIRE  
Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 23 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. BOYER - Melle LECLERE (à partir de la délibération n° 4) - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST (à partir de la délibération n° 4) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n° 19) - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN (à partir de la délibération n° 20).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

## 12- ASSOCIATION MONTATAIRE BASKET BALL - Versement d'une subvention exceptionnelle

Sur le rapport de Monsieur Patrick BOYER, Adjoint au Maire, exposant :

Le club de basket de Montataire évolue sur de très bons niveaux de compétition pour plusieurs de ses équipes.

Il est donc nécessaire qu'il augmente dans le même temps son niveau d'encadrement.

Le projet du club est de recruter 2 jeunes adhérents et de les former au BPJEPS.

Dans ce cadre, il a été effectué un recensement de tous les financements possibles :

- Centre National pour le Développement du Sport dans le cadre du plan sport Emploi
- Conseil Régional dans le cadre du dispositif des emplois solidaires
- Conseil Général dans le cadre d'un complément d'aide sportive locale

Le montage financier final présente un déficit de 7.000 € par an pendant 3 ans pour deux recrutements.

Compte tenu de l'engagement et du dynamisme du club, dans le cadre du soutien aux associations locales qui interviennent en direction des jeunes, la Municipalité souhaite favoriser le développement du club et la qualification de deux jeunes adhérents.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le partenariat avec le club comprend :

- un volet financier : 7.000 € par an pendant 3 ans
- un volet technique et pédagogique :
  - accueil des deux salariés par le service des sports avec un tuteur de stage diplômé
  - intervention des salariés dans le cadre d'une mise à disposition sur les activités du Contrat Educatif Local

Vu l'avis favorable de la commission sports,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE**

**Valide** le principe d'une convention établie sur les bases énoncées ci-dessus avec Montataire Basket Ball

**Autorise** le Maire à signer la convention

**Décide** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7.000 € correspondant à l'année sportive 2008/2009.

Les crédits sont inscrits au budget 2008 –

- fonction 411 : salle de sports
- chapitre 67 : charges exceptionnelles
- article 6745 : subvention exceptionnelle

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/06/2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

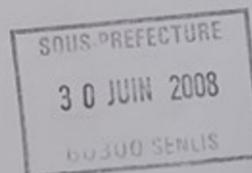
Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO





Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2008



•••••  
L'an Deux Mil Huit le lundi 23 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. BOYER - Melle LECLERE (à partir de la délibération n° 4) - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST (à partir de la délibération n° 4) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n° 19) - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN (à partir de la délibération n° 20).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••••

**13 - ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS de MONTATAIRE** - Versement d'une subvention exceptionnelle

Sur le rapport de Monsieur Joël CAPET, Adjoint au Maire chargé des questions du Logement - de la Vie associative et de la Vie patriotique, Exposant :

Que nous sommes sollicités par le Secours Populaire Français - comité de Montataire afin de participer financièrement à une aide humanitaire en faveur des sinistrés de Chine et de Birmanie,

Que la Ville souhaite, comme à son habitude, soutenir les populations en difficulté, en solidarité avec d'autres villes,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Décide à l'unanimité** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **2.000 €** (deux mille euros) qui sera versée au Secours Populaire Français - comité de Montataire.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2008 :

- Fonction 520 - Interventions sociales
- Chapitre 65 - Charges de gestion courante
- Article 6745 - Subventions exceptionnelles

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

30/06/2008

Publié ou notifié le :

01/07/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 01/07/2008

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

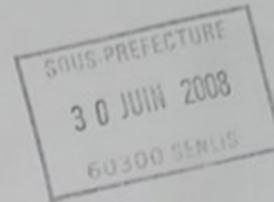
Le Maire

Jean Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 23 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. BOYER - Melle LECLERE (à partir de la délibération n° 4) - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - M. BENOIST (à partir de la délibération n° 4) - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n° 19) - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN (à partir de la délibération n° 20).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**14 - ENFANCE - CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - tarifs 2008**

Sur le rapport de Mme BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

Vu les tarifs actuels fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 25/06/2007,  
Vu l'arrêté préfectoral du 1er décembre 1986, qui permet de fixer librement les tarifs,  
Vu les divers indices indicateurs de l'inflation économique,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Décide à l'unanimité** d'augmenter de **2%** les tarifs du « Centre de Loisirs Pierre Legrand » comme suit à compter du **1er septembre 2008** :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

	QUOTIENT	Tarifs 2007		Tarifs au 1 <sup>er</sup> /09/2008 Augmentation de 2%	
		CLSH Journée	CLSH ½ Journée	CLSH Journée	CLSH ½ Journée
1	0 à 275	0,98	0,48	0,99	0,49
2	275,01 à 333	1,10	0,53	1,12	0,54
3	333,01 à 392	1,21	0,59	1,23	0,60
4	392,01 à 452	1,33	0,64	1,35	0,65
5	452,01 à 511	1,46	0,70	1,48	0,71
6	511,01 à 570	1,58	0,75	1,61	0,76
7	570,01 à 628	1,69	0,81	1,72	0,82
8	628,01 à 687	1,81	0,87	1,84	0,88
9	687,01 à 746	1,92	0,94	1,95	0,95
10	746,01 à 806	2,06	0,99	2,10	1,00
11	806,01 à 865	2,18	1,05	2,22	1,07
12	865,01 à 923	2,29	1,10	2,33	1,12
13	923,01 à 982	2,41	1,16	2,45	1,18
14	982,01 à 1041	2,52	1,21	2,57	1,22
15	1041,01 à 1101	2,66	1,27	2,71	1,29
16	1101,01 à 1160	2,77	1,32	2,82	1,34
17	1160,01 à 1218	2,89	1,38	2,94	1,40
18	1218,01 à 1277	3,00	1,45	3,06	1,47
19	1277,01 et plus	3,13	1,51	3,19	1,54
20	Extérieurs	3,13	1,51	3,19	1,54

SOUS-PREFECTURE  
30 JUIN 2008  
60300 SENLIS

pour le sous-préfet de Senlis,  
l'attachée de préfecture déléguée  
Ferroujia HAÏOUI

Décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs mini-camps et séjours de 2% comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008,

	QUOTIENT	Journée en mini-camp	Journée en séjour
1	0 à 275	3,81	5,81
2	275,01 à 333	3,27	6,27
3	333,01 à 392	4,77	6,77
4	392,01 à 452	5,30	7,30
5	452,01 à 511	5,72	7,72
6	511,01 à 570	6,23	8,23
7	570,01 à 628	6,67	8,67
8	628,01 à 687	7,22	9,22
9	687,01 à 746	7,66	9,66
10	746,01 à 806	8,13	10,13
11	806,01 à 865	8,64	10,64
12	865,01 à 923	9,08	11,08
13	923,01 à 982	9,63	11,63
14	982,01 à 1041	10,07	12,07
15	1041,01 à 1101	10,54	12,54
16	1101,01 à 1160	11,07	13,07
17	1160,01 à 1218	11,53	13,53
18	1218,01 à 1277	12,03	14,03
19	1277,01 et plus	12,49	14,49
20	Extérieurs	12,49	14,49

Pour extrait certifié conforme,

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

... 30/06/2008 ...

Publié ou notifié le :

... 01/07/2008 ...

Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du ... 01/07/2008 ...  
(Loi du 22 Juillet 1962).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

30 JUN 2008

60300 SENLIS